EFG International

RAPPORT ANNUEL 2005

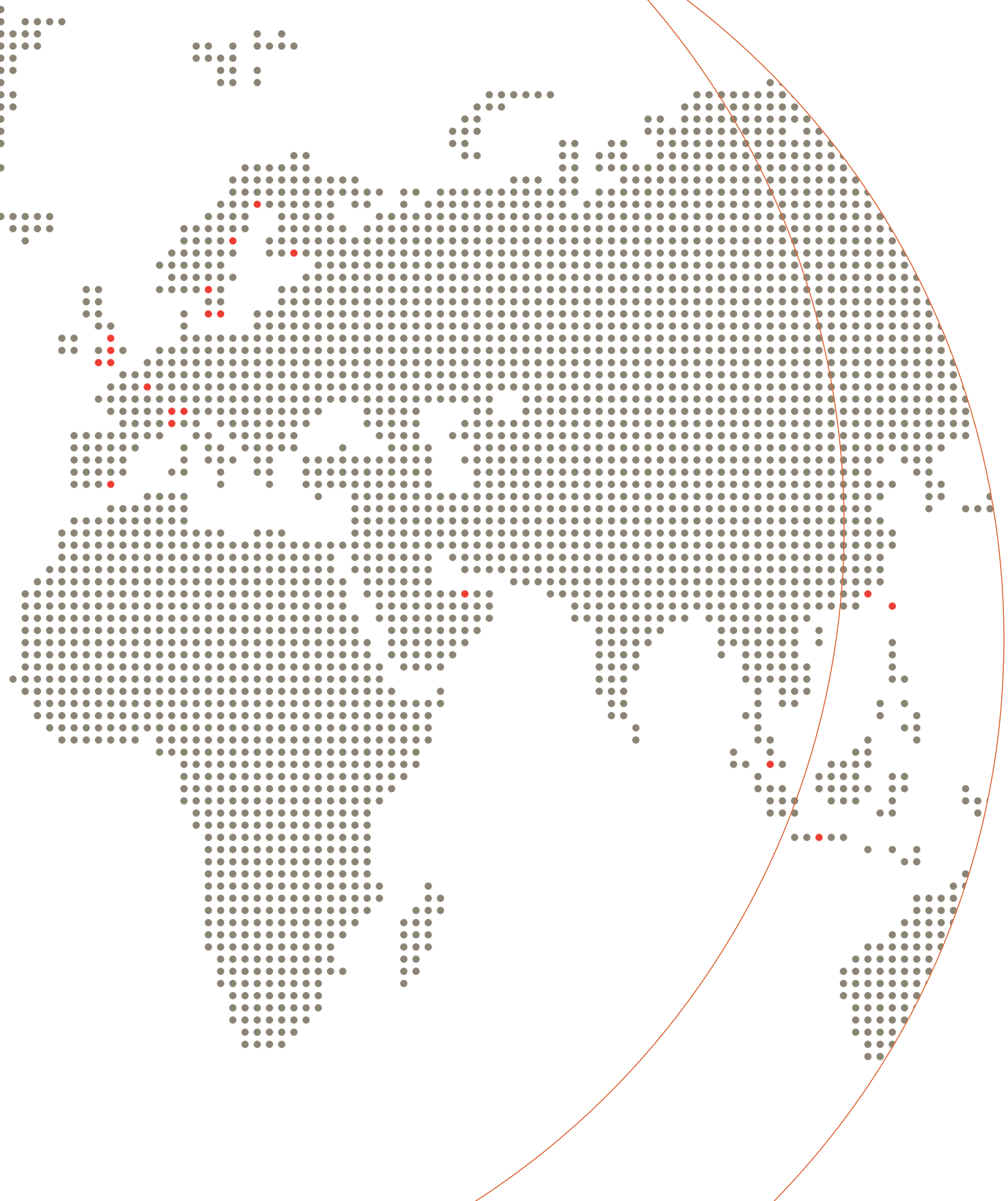

EFG International : l'essence du private banking

Comme il est facile de déclarer vouloir «donner la priorité au client»!

Toutefois, pour de nombreux établissements, il reste très difficile de joindre le geste à la parole. Le private banking ne semble pas régir chaque instant de leur quotidien; ils ne le vivent pas, ne le ressentent pas comme une intuition.

Il existe beaucoup de théories au sujet des souhaits des clients. Pour nous, c'est la dimension humaine qui est importante, la relation essentielle entre le client et son conseiller. C'est pourquoi nous faisons appel à des conseillers financiers hautement qualifiés qui agissent dans le meilleur intérêt des clients, des chargés de clientèle qui s'efforcent d'éliminer les désagréments de la vie et qui cherchent à simplifier la complexité.

Il s'agit là d'un besoin humain, à l'échelle universelle. Mais nous savons également que les clients ne sont pas homogènes. Leurs besoins prennent invariablement une tournure différente selon la région, le pays, la famille ou l'individu. C'est précisément la conscience de ces différences qui nous a permis de passer, en l'espace de dix ans, du statut de banque privée suisse à celui d'établissement d'envergure internationale.

Les relations sont l'essence même du private banking et notre rôle consiste à mettre en place les conditions leur permettant de s'épanouir. Nous offrons à nos gestionnaires un environnement propice grâce auquel ils excellent dans leur domaine. Ils sont libres de se consacrer pleinement à la recherche des solutions les mieux adaptées à nos clients.

Il est du droit le plus strict des clients d'en attendre et d'en demander toujours plus. Et chez EFG International, nous nous faisons un plaisir de relever le défi. Nous pensons que les résultats de nos efforts parlent d'eux-mêmes: une décennie d'exploits distinctifs, qui n'auraient pas été possibles sans notre dévouement, nos collaborateurs et, surtout, nos clients.

EFG INTERNATIONAL
RÉSUMÉ CONSOLIDÉ

Avoirs de la clientèle sous gestion et administration

en milliards de CHF

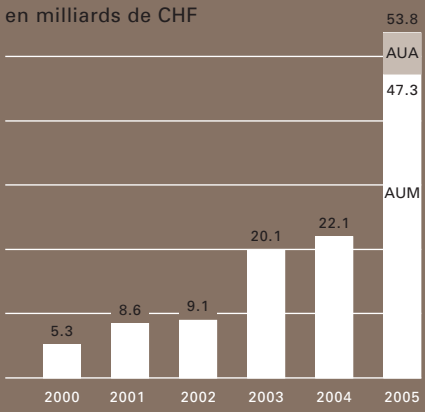

Résultat d'exploitation

en millions de CHF

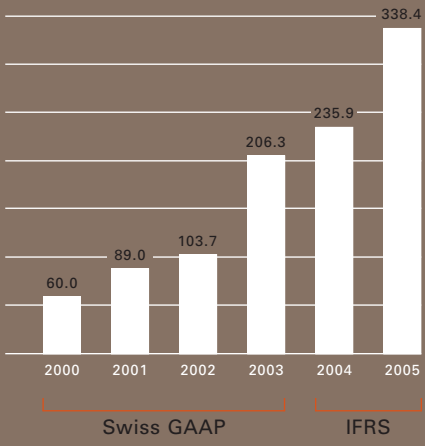

Bénéfice de l'exercice

en millions de CHF

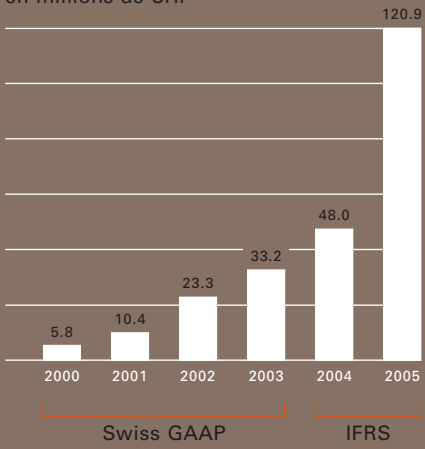

Nombre de chargés de clientèle

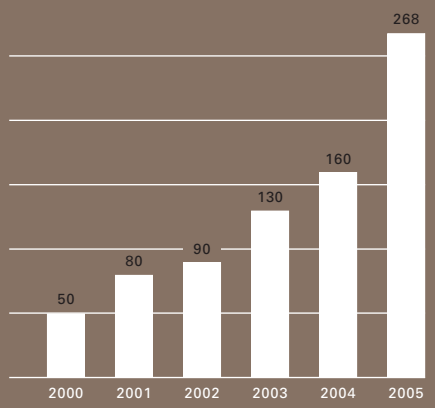

Total capital BRI

en millions de CHF

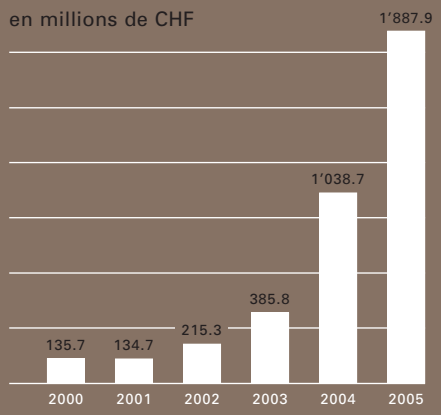

Fonds propres

en millions de CHF

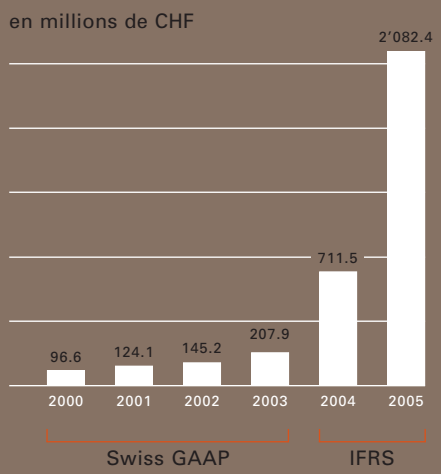

EFG INTERNATIONAL
RÉSUMÉ CONSOLIDÉ

En millions de CHF	31 décembre 2005
Compte de résultat de l'exercice	
Produits d'exploitation	338.4
Bénéfice brut	138.1
Bénéfice de l'exercice	120.9
Bénéfice attributableaux actionnaires	83.7
Ratio coût/produit (%)	57%
Bilan	
Total des actifs	10'819
Fonds propres	2'082
Capitalisation	
Prix de l'action (CHF)	35.00
Capitalisation	5'133
Capital BRI	
Total Capital BRI	1'887.9
Ratio total Capital BRI (%)	55.4%
Personnel	
Nombre total de CROs	268
Nombre total d'employés	1'053
Listing	
Symbole à la SWX Swiss Exchange, Suisse, ISIN: CH0022268228	
Ticker Symbols	
Reuters	efgn.s
Bloomberg	efgn sw

Des professionnels internationaux du private banking

TABLE DES MATIÈRES

Les ingrédients
de notre succès :

des experts dévoués,
expérimentés et passionnés
par leur métier ; des
qualités qui séduisent
nos clients.

LA LETTRE DU PRÉSIDENT

Jean Pierre Cuoni

Chers actionnaires et chers clients,

Chez EFG International, nous croyons aux avantages de la spécialisation. La nôtre est le private banking, et nous nous y consacrons à 100%. Toutes nos énergies convergent pour que nos clients reçoivent le niveau de service qu'ils désirent et attendent.

Nous tirons notre force de ce que nous pensons être un modèle de gestion inédit. Rassembler, comme nous l'avons fait, une équipe de banquiers à l'esprit d'entreprise et hautement expérimentés. Faire de chacun une partie prenante, investie dans notre réussite. Leur accorder l'autonomie nécessaire pour répondre aux besoins des clients avec un minimum de bureaucratie et un maximum de créativité. Eradiquer les conflits d'intérêts. Le résultat? Des professionnels libres de travailler avec passion et agilité, soutenus par le dynamisme et la stabilité d'EFG International. Le meilleur des deux mondes au service de nos clients.

Grâce à notre engagement envers la clientèle, à notre spécialisation en private banking et à notre modèle de gestion unique, nous avons pu confirmer nos solides progrès tout au long de l'année 2005. En termes de performance, notre résultat net a affiché une croissance globale de 152%, passant ainsi de 48,0 millions de CHF il y a douze mois à 120,9 millions de CHF. Les actifs sous gestion sont passés de 22,1 milliards de CHF à 47,3 milliards de CHF, soit une progression de 114%. Ce résultat est à porter au crédit de la croissance organique à hauteur de 12,3 milliards de CHF et des opérations d'acquisitions à raison de 12,9 milliards de CHF.

L'année a été cruciale puisqu'elle a vu EFG International entrer en Bourse au mois d'octobre. Nous avons également franchi une étape majeure dans notre développement en célébrant nos dix ans d'existence. Nous accumulons donc les succès sans fausse note depuis une décennie.

Notre introduction en Bourse s'est accompagnée d'une multitude d'activités au cours de l'année:

– Nous avons maintenu notre stratégie de croissance organique, sur laquelle se sont greffées des acquisitions sélectives et à valeur ajoutée. Notre modèle de gestion novateur continue d'attirer de grands talents du marché international. En 2005, le nombre de chargés de clientèle est passé de 160 à 268, (y compris les chargés de clientèle de nos acquisitions).

– Nous avons conservé notre stratégie de croissance par le biais d'acquisitions. Au total, nous avons racheté six entités de private banking: EFG Private Bank Ltd, notre société sœur basée à Londres, EFG Eurofinancière d'Investissements SAM, notre société sœur basée à Monaco, Dresdner Lateinamerika Financial Advisors LLC à Miami, l'activité de private banking de Banco Sabadell aux Bahamas, Chiltern Wealth Management à Londres et Bank von Ernst (Liechtenstein) AG. Depuis le début de l'année 2006 les acquisitions ont continué avec celle de Capital Management Advisors Ltd. aux Bermudes en février 2006.

– Nous avons continué d'étendre notre présence géographique afin de fournir à nos clients des services sur leurs propres marchés, ouvrant ainsi un nouveau bureau à Dubai et obtenant une licence à Taiwan. Depuis début 2006 cette expansion ne s'est pas interrompue avec l'ouverture de banques à Dubaï, aux Bahamas et au Luxembourg et un bureau d'administration de trusts à Hong Kong.

– Nous avons en outre renforcé notre infrastructure organisationnelle afin de soutenir la croissance de nos activités en recrutant des professionnels expérimentés à tous les niveaux de la banque et en continuant d'investir dans nos plateformes informatiques, de gestion du risque et opérationnelles.

En février, nous avons abandonné la dénomination EFG Private Bank pour ne conserver que celle d'EFG Bank. En septembre, dans le cadre d'un processus de scission de droit suisse, nous avons créé la holding EFG International, nouvelle société mère d'EFG Bank et de toutes les autres filiales.

Pour franchir le cap de l'introduction en Bourse cette année cela a nécessité un certain nombre d'étapes préparatoires, entre autres la modification de la méthodologie comptable des normes Swiss GAAP aux normes IFRS. Puis, le 7 octobre 2005, nous avons introduit 36'670'000 actions nouvelles sur le SWX Swiss Exchange, levant ainsi 1,39 milliard de CHF de nouveaux capitaux. L'émission a été sur-souscrite sept fois, et le flottant s'élève actuellement à 25% des actions en circulation.

Notre introduction en Bourse constitue un solide témoignage de confiance envers notre activité. Elle nous a également conféré les moyens et la flexibilité nécessaires à la poursuite de notre programme d'expansion globale. En l'espace d'une décennie, nous nous sommes hissés au rang de banque privée d'envergure mondiale, pourvue de plus de 268 gestionnaires que nous appelons « chargés de clientèle », actifs dans 36 sites et 20 pays dans le monde. Nos chargés de clientèle bénéficient d'une équipe de direction qualifiée et professionnelle; d'un modèle de gestion spécifique en matière de private banking; d'une offre de produits innovants et de qualité et d'une approche solide et flexible à la fois.

Les membres du conseil d'administration, tout comme l'équipe de direction, les chargés de clientèle et tous les collaborateurs restent entièrement dévoués et gardent confiance dans l'avenir. Ils l'ont tous montré lors de l'introduction en Bourse en acceptant de s'abstenir pendant 5 ans de céder les actions qu'ils détenaient avant l'introduction.

En 2005, la taille de notre Conseil d'administration a été réduite. MM. Rayaz Uddin Ahmed, Tomas Björkman, Jean-Louis Delachaux et Gabriel Prêtre ont choisi de ne pas renouveler leurs mandats en avril 2005. Nous les remercions de leurs bons et loyaux services tout au long de ces années. Hans Niederer, juriste zurichois de renom, a été nommé au Conseil le 28 septembre 2005.

Plus vous travaillez à un projet et le soignez, plus il semblera simple de l'extérieur. Notre défi consiste à faire des différents éléments qui constituent EFG

Jean Pierre Cuoni, Président du Conseil d'administration

International un ensemble cohérent. Bien ciblés, nos efforts doivent déboucher sur un environnement auquel on peut être fier d'appartenir et sur un service à la clientèle d'une qualité irréprochable.

La dynamique qui nous anime, ainsi que le vote de confiance du marché lors de notre introduction en Bourse, sont autant de témoignages favorables du travail accompli par nos collaborateurs. Nos remerciements les plus sincères s'adressent donc à chacun d'entre eux.

Les arbitres ultimes de notre réussite sont nos actionnaires et nos clients, dont la confiance ne cesse de nous motiver.

Jean Pierre Cuoni
Président du Conseil d'administration

Nous attirons les
meilleurs banquiers
privés de leur génération
car nous les libérons
du fardeau administratif
et d'objectifs de vente.

Nous leur laissons
carte blanche pour servir
au mieux leurs clients.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lawrence D. Howell
Directeur Général

EFG International est un groupe mondial de private banking. L'essentiel de nos activités consiste à offrir des services de private banking et de gestion de fortune de première qualité à une clientèle privée aisée ainsi qu'à certains investisseurs institutionnels.

A L'IMAGE DE NOS CLIENTS, NOUS SOMMES UN GROUPE INTERNATIONAL

EFG International est un groupe international de private banking disposant d'un réseau mondial étendu couvrant l'Europe, l'Asie et les Amériques. Nous opérons sur 36 sites internationaux et dans 13 *booking centres* (centres où les transactions sont légalement enregistrées) situés dans 20 pays différents. Notre siège social est à Zurich, en Suisse et notre principale plateforme opérationnelle à Genève.

Nous avons établi une présence réellement mondiale en fournissant à nos clients des services dans le lieu de leur choix. Nous offrons des conseils et un accès aux marchés du monde entier, 24 heures sur 24.

Forts de notre croissance rapide et de notre esprit d'entreprise, nous continuons d'étendre notre portée et notre expertise internationales.

UN MODÈLE DE GESTION PARFAITEMENT ADAPTÉ AU PRIVATE BANKING

Notre modèle de gestion a été spécialement conçu pour le private banking. Nos gestionnaires – nommés «chargés de clientèle» – sont tous des collaborateurs hautement qualifiés, en moyenne de vingt ans d'expertise de private banking et venant des meilleurs établissements du monde entier.

Chaque chargé de clientèle est responsable de ses propres affaires. Afin d'offrir aux clients les meilleurs services possibles, ils jouissent d'une marge de manœuvre importante dans le respect de procédures strictes de *compliance* et de gestion du risque. Leur rémunération est composée d'un salaire et d'une participation à leur contribution aux bénéfices. L'un des premiers objectifs d'EFG International consiste à garantir le succès de nos chargés de clientèle. Nous assurons un contrôle de la gestion par l'intermédiaire de traitements centralisés visant à réduire les tâches administratives qui leur incombent, pour leur permettre de se concentrer sur l'essentiel – servir leurs clients. Par conséquent, les clients reçoivent de meilleurs services et les chargés de clientèle sont fiers d'appartenir au groupe EFG International. Le résultat est un taux de rotation de nos chargés de clientèle parmi les plus faibles, offrant ainsi à nos clients une précieuse continuité.

Tous ces atouts sont des gages de notre sens des responsabilités, de l'absence de bureaucratie inutile, de l'importance accordée à la relation client (au lieu de privilégier les produits) et de l'harmonie entre les intérêts des clients, des chargés de clientèle et de ceux de la banque. Des clients satisfaits entraînent forcément de nouvelles affaires, qui à leur tour, augmentent nos bénéfices.

UNE OFFRE ADAPTÉE AUX BESOINS DES CLIENTS

Notre objectif est de satisfaire les besoins de nos clients. Les produits et services en sont les moyens. Nos chargés de clientèle portent une attention toute particulière à nos clients. Ils parlent avec eux et les écoutent afin de comprendre leurs objectifs et leurs aspirations et déterminer ainsi le meilleur moyen de les satisfaire.

La capacité à recourir à une vaste gamme de produits internes ou externes en fonction de leur adéquation avec les besoins des clients garantit l'élaboration de solutions correspondant précisément aux exigences de la clientèle. Nos chargés de clientèle peuvent également personnaliser leurs services et définir à cette occasion des prix et conditions adaptés aux conditions du marché local.

Le concept d'«architecture ouverte» (le fait de fournir aux clients un accès à des produits proposés par d'autres établissements) est en vogue actuellement parmi les banques privées mais peut représenter pour certaines un défi culturel de taille. Chez EFG International, ce concept a toujours fait partie de notre philosophie. Nous mettons un point d'honneur à fournir aux clients les produits et services dont ils ont besoin, et non ceux que nous voulons leur vendre.

La liberté de nos chargés de clientèle d'opter pour des produits de tiers, approuvés par nos soins, sans aucune restriction liée à une quelconque composante interne, est profondément ancrée dans notre modèle d'affaires. Nos clients bénéficient d'informations et de conseils objectifs dans le cadre de la sélection des meilleurs produits et services disponibles sur le marché international. Notre gamme comprend le conseil en placement, les fonds, les produits structurés, les prêts sur marge ainsi que les services de courtage et de négoce. Nous offrons également des prestations bancaires (comptes courants, dépôts à terme, change), de dépôt, fiduciaires et d'administration de trust.

UN ÉTABLISSEMENT CONSCIENT DES RISQUES

Par sa nature-même, le secteur du private banking est soumis à des risques opérationnels. Nous investissons beaucoup de temps et d'efforts dans l'élaboration de nos stratégies et procédures de gestion du risque de crédit, mais également du risque lié aux pays, aux marchés, aux liquidités, du risque opérationnel et du risque de règlement.

En ce qui concerne le risque de crédit, nous privilégions des activités peu risquées telles que les emprunts garantis par des portefeuilles composés d'obligations *investment-grade*, d'actions, de hedge funds, de polices d'assurance et de liquidités et nous effectuons très rarement des opérations pour compte propre. Nous offrons également des financements liés à l'immobilier, principalement en Angleterre, à ceux de nos clients qui considèrent l'immobilier comme une classe d'actif de leur portefeuille d'investissements. Notre qualité de crédit est élevée car nous n'avons essuyé que très peu de perte de prêt.

DES OPÉRATIONS MONDIALES INTERCONNECTÉES

Nous gérons une plateforme informatique unique, centralisée et hautement sécurisée à laquelle chaque site d'EFG International est relié, à l'exception des acquisitions récentes. Fort de son efficacité et de sa modernité de pointe, le système garantit des frais centralisés faibles tout en connectant l'ensemble de nos chargés de clientèle dans le monde. Il nous permet d'assurer que les produits appropriés soient fournis aux clients concernés au moment adéquat. Grâce à sa technologie modulable et évolutive, il nous confère stabilité et flexibilité à mesure que nous nous développons.

DES GENS, DES CLIENTS, DES ACTIFS – UNE HISTOIRE DE CROISSANCE ININTERROMPUE

EFG International a vu le nombre de ses clients, chargés de clientèle et actifs sous gestion croître sans interruption. A la fin de l'année 2005:

– Nous sommes au service de 27'000 clients à travers le monde.

– Nos chargés de clientèle sont passés de 50 à 268 au cours des cinq dernières années et nos collaborateurs de 182 à 1'053.

– Les actifs que nous gérons pour le compte de nos clients s'élèvent à 47,3 milliards de CHF (un chiffre qui a fortement progressé depuis les 5,3 milliards de CHF que nous gérions il y a cinq ans). Ces données englobent les titres conservés en dépôt, les placements fiduciaires, les dépôts, les prêts aux clients, les fonds, les fonds de placement sous gestion, les actifs de tiers détenus et gérés par nos soins en notre qualité de dépositaire, les fonds de tiers et les produits structurés gérés par nous.

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS JUSQUE-LÀ? UNE DÉCENNIE D'EXPLOITS DISTINCTIFS

Quelques dates clés de l'évolution d'EFG International:

– En 1995, nous avons fondé la banque afin de fournir des services de private banking et de gestion d'actifs aux clients du monde entier. Basés à Zurich, nous étions une filiale du Groupe EFG (appelé à l'époque Banque de Dépôts).

– En 1996, nous avons créé un bureau de courtier/négociant à Miami, avec pour cible le marché d'Amérique latine.

– En 1997, nous avons acquis The Royal Bank of Scotland AG, Zurich, d'abord rebaptisée EFG Private Bank SA, puis EFG Bank. Cette même année, EFG Bank a racheté les activités de private banking du Groupe EFG basées à Zurich et à Genève.

– En 2000, nous avons pénétré le marché asiatique en ouvrant un bureau de représentation et de courtier/négociant à Hong Kong ainsi qu'un bureau de représentation et un bureau de conseil en placement à Singapour, qui sont devenus des filiales en 2002 et 2003 respectivement.

– Depuis lors, nous nous sommes développés sur le continent américain et dans d'autres parties du continent européen par le biais d'une croissance organique et d'une série d'acquisitions sélectionnées avec soin. Notons à cette occasion le rachat de IBP Fondkommission (2001), de la Banque Edouard Constant à Genève (2003), de BanSabadell Finance (2003) et de Banco Atlántico Gibraltar Ltd (2004).

– Nous avons ajouté de nouvelles activités, visant notamment à fournir des produits structurés, afin d'étendre nos capacités ainsi que la gamme de nos produits et services de placement.

Comme l'a expliqué le président du Conseil d'administration dans sa lettre, 2005 a été une année très riche pour EFG Bank et EFG International: nous avons continué d'engager de nouveaux chargés de clientèle hautement qualifiés, nous avons racheté six entités de private banking et étendu notre présence géographique tout en renforcant notre structure organisationnelle afin de soutenir notre croissance.

L'expansion a continué en 2006 avec l'acquisition de Capital Advisors Ltd, aux Bermudes et l'ouverture de banques à Dubai, aux Bahamas et au Luxembourg ainsi qu'un bureau d'administration de trust à Hong Kong.

RATINGS

EFG Bank, filiale d'EFG International est notée par deux agences de rating internationales de premier ordre: Moody's Investors Service et Fitch Ratings.

	Long terme	Court terme	Perspective
Moody's	A2	P–1	Stable
Fitch	A–	F2	Positive

PERSPECTIVES D'AVENIR

A l'avenir les opportunités ne manqueront pas dans notre domaine, le private banking:

– Nous visons à renforcer les relations avec nos clients.

EFG International Management Team (de gauche à droite): Lukas Ruflin, Ian Cookson, Rudy van den Steen, Eftychia Fischer, Lawrence D. Howell, James T.H. Lee, Fred Link, Ivo Steiger

– Acquérir de nouveaux clients, ceux qui font appel aux services du private banking pour la première fois et ceux qui souhaitent nous prendre au mot et tester nos services.

– Recruter de nouveaux chargés de clientèle qualifiés.

– Maintenir notre croissance par le biais d'acquisitions. Nous avons racheté et intégré avec succès un certain nombre d'entités, chacune correspondant à l'approche du private banking d'EFG International.

– Poursuivre notre expansion en termes de représentation et par l'ouverture de nouveaux *booking centres*. Nous continuerons d'étendre notre développement, nos capacités et notre présence dans le monde.

La force et la flexibilité de notre modèle de gestion ont généré une croissance record, inégalée dans le reste du secteur au cours des dix dernières années. Nous envisageons le futur avec optimisme.

Une banque moderne
dynamique et globale.

Nos racines sont en Suisse et
notre réseau est international.
Nous sommes partout où nos
clients ont besoin de nous.

Des professionnels du métier
de private banking.

UNE CROISSANCE ORGANIQUE ET PAR ACQUISITION

La force et la flexibilité de notre modèle de gestion se sont traduites par la croissance illustrée dans ce graphique. Grâce aux acquisitions effectuées de manière sélective et à la croissance organique, notre expansion continue.

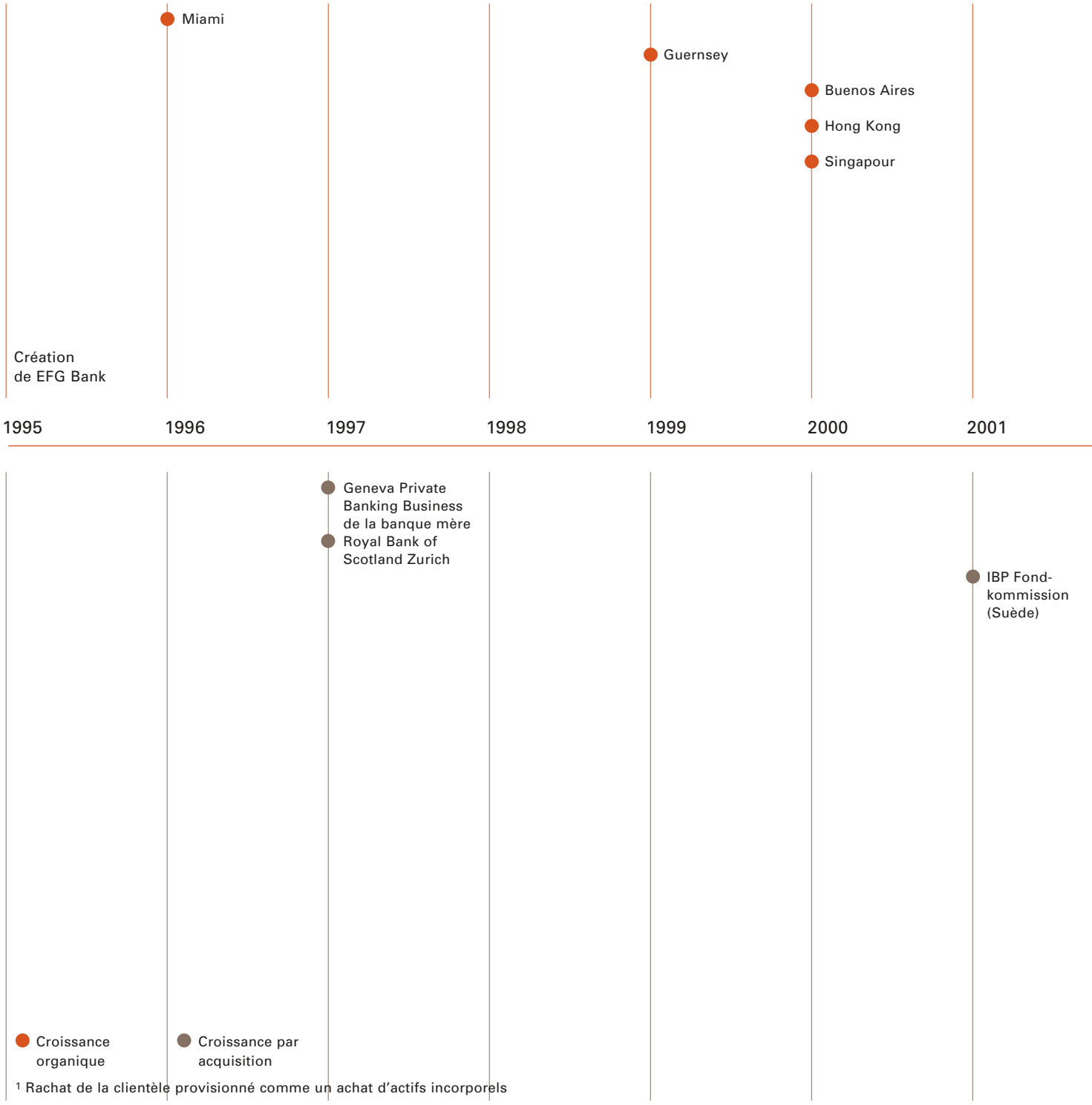

[1] Rachat de la clientèle provisionné comme un achat d'actifs incorporels

La croissance au quotidien

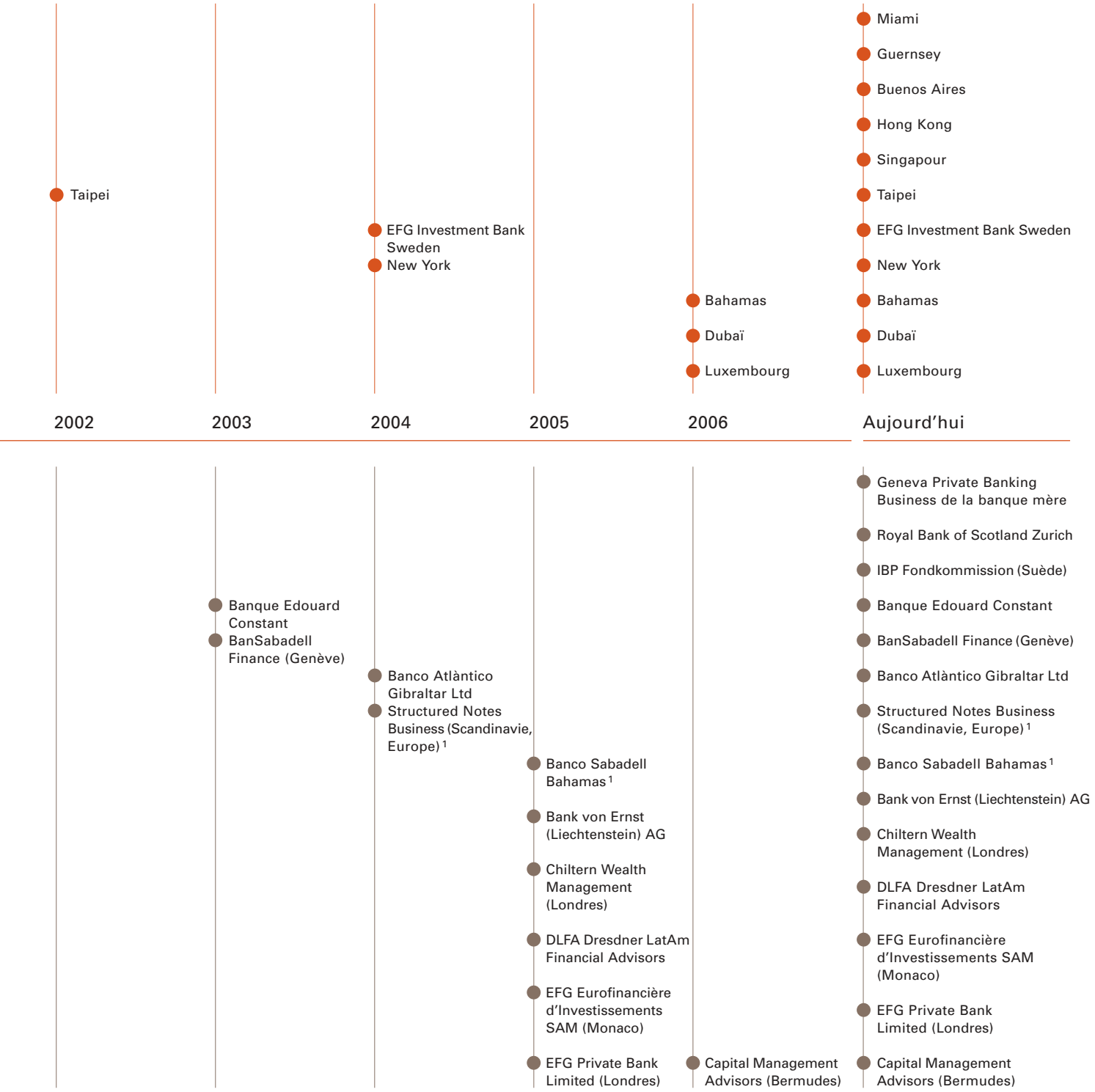

Les résultats de nos
dix années d'existence
parlent pour nous:
les liens profonds
entre nos clients
et nos gestionnaires
grandissent.

Ensemble ils partagent
le succès.

RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rudy van den Steen
Chief Financial Officer

Durant l'année 2005, les produits d'exploitation ont augmenté de 43% à CHF 338,4 millions ce qui, avec un ratio coût-revenu en baisse de 16 points, a abouti à une hausse du résultat net de 152% à CHF 120,9 millions.

FACTEURS AYANT IMPACTÉ LE RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

Au cours d'une année marquée par de nombreux événements, dont une entrée en Bourse et l'acquisition de six banques privées, EFG International a réalisé un bénéfice net de CHF 120,9 millions, en hausse de 152% par rapport à 2004, et des produits d'exploitation de CHF 338,4 millions, en progression de 43%, résultats dus pour l'essentiel à la croissance organique. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a fait un bond de 93% pour s'établir à CHF 83,7 millions.

Les résultats financiers 2005 consolidés d'EFG International reflètent l'activité réalisée sur l'ensemble de la période par EFG International et ses filiales, à l'exception des six acquisitions finalisées durant l'année, qui n'ont été incluses qu'à partir de la date effective de la transaction. Ainsi, il est tenu compte des résultats financiers de Dresdner Lateinamerika Financial Advisors LLC, Miami à partir de début août et de ceux de EFG Private Bank Ltd, Londres, EFG Eurofinancière d'Investissements SAM, Monaco, Chiltern Wealth Management, Londres et Bank von Ernst (Liechtenstein) AG, Liechtenstein à partir du 1er décembre 2005. Les résultats financiers de Banco Sabadell, dont nous avons acquis les activités de Private Banking aux Bahamas, ne figurent pas dans nos résultats 2005 et ne seront consolidés qu'à partir de février 2006. Par conséquent, les acquisitions n'ont eu qu'un impact relativement modeste sur le revenu d'exploitation et le bénéfice net.

Ces six acquisitions, conjuguées à l'engagement de chargés de clientèle (CRO), se sont traduites par une augmentation de 68% du nombre de CRO qui s'élevait à 268 fin 2005, contre 160 au terme de l'année précédente et 50 fin 2000.

L'appréciation de quelque 16% du dollar américain face au franc suisse en 2005 a également influencé les résultats consolidés d'EFG International, dont environ 50% des revenus d'exploitation consolidés sont liés au dollar.

Par ailleurs, EFG International a abandonné au 1er janvier 2005 les normes comptables Suisses DEC-CFB au profit des standards IFRS et les comptes 2004 ont été également convertis aux nouvelles normes IFRS. Ainsi, pour la première fois, la totalité de l'information financière présentée dans ce rapport annuel repose sur la situation opérationnelle et financière déterminée conformément aux normes IFRS.

Si les efforts internes consentis pour l'entrée en Bourse et le passage aux normes IFRS ont désormais déployé tous leurs effets, la croissance par acquisitions devrait continuer conformément à la stratégie d'EFG International. Vu l'ampleur de l'activité dans les fusions et acquisitions au sein du secteur bancaire en 2005, EFG table sur une poursuite de la consolidation dans le domaine du private banking et de la gestion d'actifs.

ACTIFS CONSOLIDÉS SOUS GESTION ET ADMINISTRATION

Les avoirs de la clientèle sous gestion ont augmenté de 114% d'un an à l'autre, passant de CHF 22,1 milliards au 31 décembre 2004 à CHF 47,3 milliards au 31 décembre 2005. Si l'on exclut les actions d'EFG International qui ne font pas partie du flottant actuel de 25% sur la bourse suisse SWX, les avoirs de la clientèle sous gestion s'élevaient à CHF 43,7 milliards fin 2005. En outre, les avoirs de la clientèle sous administration se montaient à CHF 6,5 milliards fin 2005 contre zéro à la fin de l'année précédente.

Avoirs de la clientèle sous gestion

en milliards de CHF

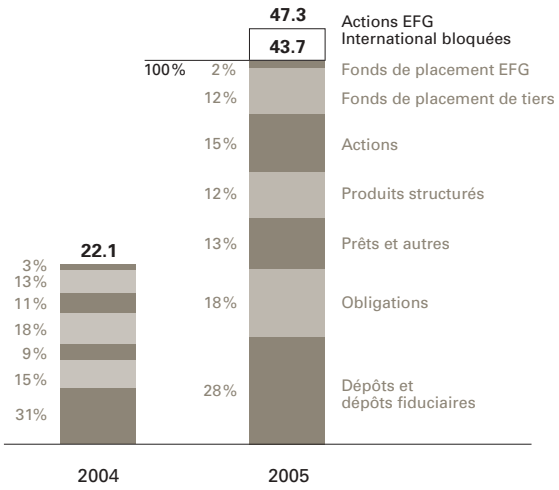

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Produits d'exploitation

Le résultat des opérations net d'intérêt a doublé en comparaison de l'année précédente pour atteindre CHF 90,9 millions grâce à l'augmentation des prêts à la clientèle et au placement d'une part significative du produit de l'émission des bons de participation dans des titres au bénéfice d'une notation élevée et liquides.

Le résultat net des opérations de commissions bancaires et de prestations de service ont progressé de 48% à CHF 209,0 millions en raison de la progression du volume d'affaires global et ont contribué de manière substantielle à l'amélioration des bénéfices.

Le résultat des opérations de négoce a enregistré une performance modeste et s'inscrit en recul de 13% à CHF 38,4 millions. Ce résultat provient pratiquement en totalité des opérations de négoce effectuées pour le compte de clients.

Au total, les produits d'exploitation d'EFG International ont atteint CHF 338,4 millions en 2005, ce qui représente une hausse d'environ 43% par rapport à 2004. Sur la base de la moyenne pondérée temps, les avoirs de la

clientèle sous gestion de CHF 27,0 milliards, la marge de revenu a progressé pour passer de 1,12% en 2004 à environ 1,25% en 2005. Hors impact du capital additionnel, la marge serait restée plus ou moins inchangée.

Produits d'exploitation

en millions de CHF

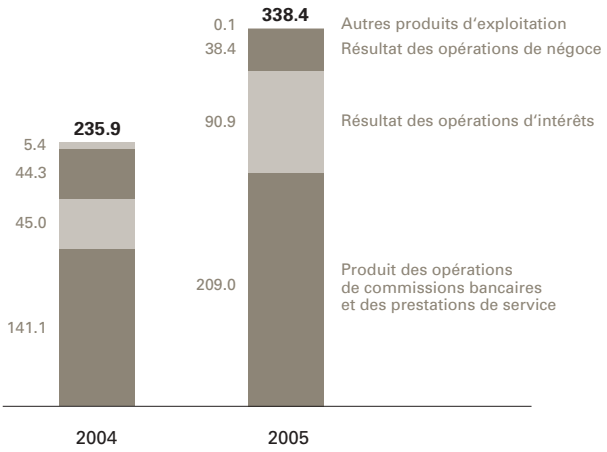

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation hors amortissements ont augmenté de 12%, passant de CHF 172,8 millions en 2004 à CHF 192,8 millions en 2005. Le ratio coût-revenu, soit le pourcentage des charges d'exploitation avant amortissements par rapport aux produits d'exploitation, a reculé de 73% en 2004 à 57% pour l'ensemble de l'exercice 2005. Le souci permanent de la maîtrise des coûts s'est reflété dans les résultats financiers annuels, malgré la poursuite de la stratégie de croissance organique, concrétisée notamment par la création de nouvelles banques à Dubaï, aux Bahamas et au Luxembourg. Outre l'effet de levier opérationnel inhérent au modèle d'entreprise d'EFG International, la non-récurrence des frais de restructuration liées à l'acquisition en 2003 de la Banque Edouard Constant, qui avaient pesé sur le ratio en 2004, a également contribué à l'amélioration des résultats en 2005.

La rémunération à la performance a représenté 24% des charges salariales. Dans le même temps, toutefois, le ratio des charges salariales par rapport aux produits d'exploitation a diminué, passant de 55% à 41%. Le Stock Option Plan d'EFG International sera effectif en 2006 et les charges y relatives commenceront à influer sur les charges salariales à partir de 2006.

Les autres charges d'exploitation (hors amortissements) ont augmenté de 23% à CHF 54,2 millions, une hausse à mettre principalement au compte de la croissance organique ainsi que de charges non récurrentes liées à l'introduction en bourse et aux divers projets qui s'y sont rapportés. Ces charges ont représenté 16% des produits d'exploitation, en léger recul par rapport aux 19% de l'année précédente.

Charges d'exploitation (en excluant les amortissements) en pourcentage des produits d'exploitation

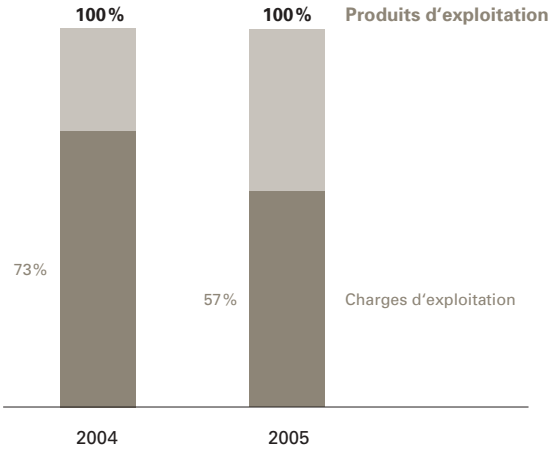

Résultat net consolidé et résultat net consolidé attribuable aux actionnaires ordinaires

EFG International a publié un résultat net consolidé de CHF 120,9 millions, en hausse de 152% par rapport à CHF 48,0 millions pour l'exercice 2004. Cette embellie s'explique par la forte amélioration du ratio coût-revenu et par la croissance de 43% des produits d'exploitation du revenu opérationnel. Ajusté de la provision pro-forma sur dividende préférentiel estimée à CHF 37,2 millions, le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires est passé de CHF 43,5 millions en 2004 à CHF 83,7 millions en 2005, soit une progression de 93%.

Résultat net et résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires

en millions de CHF

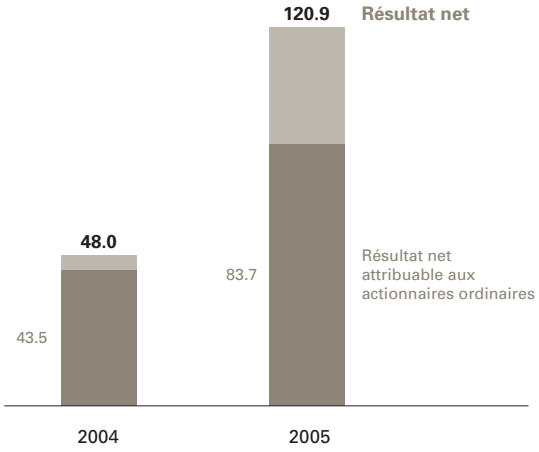

Bilan

Au 31 décembre 2005, le total du bilan d'EFG International s'élevait à CHF 10,8 milliards, en hausse de 137% par rapport au total de CHF 4,6 milliards au 31 décembre 2004.

A l'actif du bilan, la croissance organique des avoirs de la clientèle sous gestion et l'augmentation du nombre de chargés de clientèle (CRO), conjugués à l'impact des acquisitions, ont contribué à la croissance des prêts à la clientèle qui ont augmenté de CHF 2,8 milliards à CHF 4,5 milliards. Presque 100% de nos prêts sont nantis, ceux-ci étant constitués par CHF 3,6 milliards de prêts garantis par des titres et par CHF 0.9 milliard de prêts hypothécaires accordés par EFG Private Bank Ltd, Londres.

Les crédits accordés aux banques ont progressé de 111% à CHF 3,7 milliards et les titres de placements de 267% à CHF 1,4 milliard du fait de l'investissement d'une partie du capital levé en obligations à long terme AAA et en obligations garanties détenues par EFG Private Bank Ltd, Londres.

Au passif du bilan, les engagements envers la clientèle ont augmenté de 142%, passant de CHF 4,5 milliards à CHF 7,7 milliards, résultant de la croissance organique ainsi que des augmentations liées aux acquisitions (CHF 2,8 milliards).

Fonds propres

Les fonds propres atteignaient CHF 2,1 milliards à la fin de 2005, en hausse de 193% par rapport à CHF 0,7 milliard au 31 décembre 2004. Cette évolution est due aux capitaux provenant de l'émission d'actions nominatives, de bons de participation et ainsi qu'à nos bénéfices reportés. Les acquisitions de EFG Private Bank Ltd, Londres et de EFG Eurofinancière d'Investissements SAM, Monaco ont été comptabilisées en tant que transactions sous contrôle commun et ont réduit les fonds propres de CHF 0,17 milliard. Notre ratio de fonds propres BRI, tier1 de 50,1% selon les directives de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) demeure élevé en comparaison internationale et dépasse encore nettement les exigences légales imposées aux banques en Suisse et à l'étranger. Les positions consolidées pondérées en fonction du risque s'élevaient à CHF 3,4 milliards au 31 décembre 2005, en hausse de 108%, ceci s'expliquant de manière substantielle par l'effet des acquisitions réalisées.

Fonds propres totaux

en millions de CHF

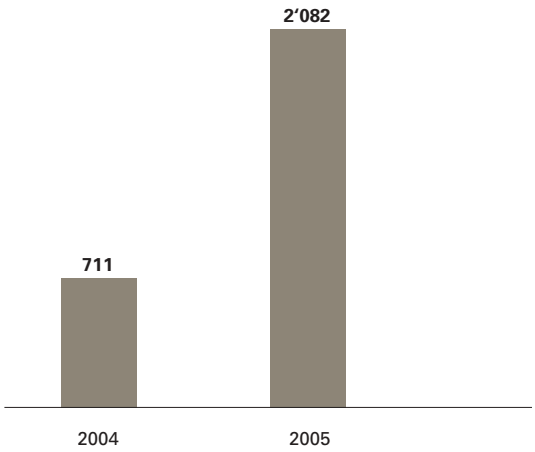

GESTION DES RISQUES

La direction de EFG International estime qu'une évaluation et un contrôle appropriés des risques sont d'une importance primordiale pour l'avenir de l'entreprise. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions, EFG Group a développé un concept global de surveillance des risques pour l'ensemble du Groupe EFG, y compris EFG International. Dans le cadre de ce concept de surveillance, EFG International est chargé d'établir ses propres directives et procédures pour assurer que les différentes catégories de risques, tels que les risques de crédit, de pays, de marché et de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de réputation, puissent être identifiés au sein de l'ensemble du Groupe et contrôlés de façon efficace et cohérente par la direction d'EFG International.

L'activité principale de EFG International consiste à exécuter des transactions pour le compte de ses clients, qui supportent par conséquent la plus grande partie des risques. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par la société sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant soit aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients, soit à son exposition aux banques et institutions financières. EFG International est exposé à un risque de marché limité qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) mais maintenues à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International est également exposé aux risques opérationnels et de réputation et, dans une moindre mesure, au risque de liquidité. La direction de EFG International a mis en place des procédures conformes aux directives et procédures en matière de risque du Groupe EFG. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'administration de EFG International, qui définit les directives et la tolérance au risque d'entente avec l'EFG Group Risk Committee («GRC»). La mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent de la compétence du Comité Exécutif, du Market Risk Committee et de l'Executive Credit Committee de EFG International, avec le soutien des réviseurs internes et externes.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Bien que des directives et procédures générales en matière de gestion des risques soient émises par le GRC pour l'ensemble du Groupe EFG, c'est le Conseil d'administration de EFG International qui détermine la tolérance globale au risque, le profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques au sein de EFG International. Il délègue la responsabilité de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière au Comité exécutif de EFG International. Le Conseil d'administration de EFG International a toutefois délégué la mise en œuvre et le respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en matière de crédit, ainsi que le contrôle des demandes de crédit, à l'Executive Credit Committee de EFG International. Le Comité Exécutif de EFG International a délégué la responsabilité de l'implémentation et du respect de sa politique en matière de gestion des risques de marché à deux autres comités : l'EFG International Market Risk Committee et l'EFG Bank Product Approval Committee. L'EFG International Market Risk Committee surveille les risques de marché, de pays et de liquidité, y compris le respect des directives et procédures en la matière, et vérifie que les utilisations ne dépassent pas les limites définies.

De plus, le Product Approval Committee est chargé d'évaluer les demandes portant sur l'offre et la vente de nouveaux produits d'investissement à la clientèle et de s'assurer que les règles et la réglementation internes et externes sont respectées.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la capacité de crédit d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de leur impossibilité à faire face à leurs obligations financières. Comme les engagements de crédit de EFG International concernent principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation nette entre les activités d'origination et de gestion des risques de crédit de la banque. Les demandes de crédit sont introduites par les chargés de clientèle et doivent être recommandées par les Regional Business Heads.

L'approbation des prêts et autres engagements a été déléguée, en première instance, à l'Operating Credit Committee de EFG Bank et, au-delà de certains montants et critères de risque définis, à l'Executive Credit Committee de EFG International. La direction et les chargés de clientèle ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits qu'à concurrence de certains montants et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont centralisées en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement à nos différentes unités d'affaires. Dans le cas de EFG Private Bank Limited à Londres, des compétences ont toutefois été déléguées au Chairman's Committee et au Credit Committee qui leur permettent d'approuver localement toutes les opérations de crédit en faveur de la clientèle.

Pour être admis comme sûreté d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et la sûreté ne sont pas libellés dans la même monnaie. Les hypothèques comptabilisées dans les livres de EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sises dans les meilleurs quartiers de Londres.

La direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des polices d'assurances liées à des placements – de même que les garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d'affaires de EFG International contrôlent les utilisations de crédit contre les limites approuvées et les sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de haute volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont

toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurances et les hypothèques sont normalement évaluées annuellement.

Le système interne de rating de EFG Bank, qui est subdivisé en 10 catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits de EFG International est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG, et soumis à des plafonds par pays.

Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Jusqu'à un certain niveau ou plafond absolu, qui dépend du total des fonds propres et des ratings Fitch de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le Comité exécutif de EFG International. Au-delà d'un tel plafond, il y a lieu de requérir l'avis du Groupe EFG avant de soumettre toute demande à l'approbation du Conseil d'administration de EFG International.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque de souveraineté, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

Le Groupe EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings par pays propres à la Banque établis essentiellement à partir d'informations fournies par des agences de notation telles que Fitch, puis adaptés en fonction d'analyses internes comprenant: (1) une évaluation quantitative du risque économique et (2) une évaluation qualitative des tendances politiques et socio-économiques. Outre la probabilité d'une défaillance et le taux de perte en cas de défaillance, le calcul du risque pays intègre également la structure de chaque transaction particulière.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau du Groupe EFG. En dernier ressort, les ratings de pays sont déterminés par l'EFG GRC, cependant qu'au niveau du Groupe EFG, c'est le Group Credit Risk Committee qui coordonne l'ensemble des plafonds de pays.

L'exposition de EFG International aux pays émergents est très faible.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce des produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est

fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International est engagé dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de matières premières pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami, Monaco et Stockholm. EFG International n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre dans le but de réaliser des bénéfices, mais fournit de temps à autre des liquidités à ses clients qui détiennent certains titres choisis. Dans le secteur des devises, EFG Bank ne conserve que de petites positions en instruments de change linéaires (à l'exclusion des options). Les positions en titres et en devises sont toutes deux strictement contrôlées par des limites «overnight» nominales et par des limites «Value at Risk» (VaR). Le commerce des devises est également soumis à des limites «intraday» ainsi qu'à une surveillance «stop loss» quotidienne et mensuelle. Toutes les limites sont surveillées de façon indépendante par la Market Risk Management Unit de EFG Bank.

Du fait de la nature des activités de EFG International, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié au capital, libellé en monnaie locale, des filiales bancaires. Le risque lié au prix des actions ne joue pas un rôle majeur dans le portefeuille de négoce de EFG Bank. La Banque maintient de petites positions résiduelles en notes structurées émises pour ses clients, et détient une petite société d'investissement en biotechnologie acquise dans le cadre du fonds de placement de EFG Bank investissant dans le secteur de la gestion des soins de santé et dont la valeur est d'environ 1,6 million de CHF. De temps à autre, EFG Bank fournit également du capital de démarrage (seed capital) lors du lancement de fonds de placement EFG.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et selon la VaR, tables d'impasse (gap reports) et sensibilité aux stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques. Elle est publiée au sein du Groupe EFG à titre indicatif uniquement.

La VaR est calculée sur la base des variations statistiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité spécifique. Le modèle interne développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe, prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est basé sur une approche variance/covariance et utilise un niveau de confiance unilatéral de 95%. Aux fins du reporting sur les risques au sein du Groupe, le modèle part du principe que les positions sont détenues pendant une période de 10 jours, la période d'observation des variables du marché s'étendant sur 180 jours. Le modèle de la VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et de nos besoins en matière de gestion de nos risques.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie VaR sont calculés par la Market Risk Management Unit de l'EFG Bank qui établit chaque mois un rapport sur les risques de marché mettant au jour la relation entre les risques calculés sur la base de la VaR et les rendements y afférents.

Ces calculs selon la VaR sont complétés par des stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites «stop loss», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés mensuellement par la Risk Management Unit de EFG Bank et transmis à la direction.

Les rapports de risque quotidiens consistent à vérifier que les limites nominales et les limites «stop loss» sont respectées.

Les chiffres actuels des risques de marché (95%, VaR, 10 jours) du portefeuille de négoce par type de risque ressortent des tableaux ci-dessous:

2003 (en milliers de CHF)	VaR au 31 décembre 2003	VaR moyenne	VaR minimale	VaR maximale	VaR maximale en % des fonds propres
Risque de taux d'intérêt	2'240	5'406	2'240	10'460*	5,04
Risque de change	861	427	242	861	0,41
Risque lié au cours des actions	107	89	58	107	0,05

* La VaR maximale ne comprend pas l'effet des couvertures du taux d'intérêt sur les coûts de financement comptabilisés à l'époque; si elles avaient été incluses, le montant aurait été nettement moins élevé.

2004 (en milliers de CHF)	VaR au 31 décembre 2004	VaR moyenne	VaR minimale	VaR maximale	VaR maximale en % des fonds propres
Risque de taux d'intérêt	692	1'746	692	2'489	0,34
Risque de change	745	1'105	745	1'401	0,19
Risque lié au cours des actions	182	206	126	293	0,04

2005 (en milliers de CHF)	VaR au 31 décembre 2005	VaR moyenne	VaR minimale	VaR maximale	VaR maximale en % des fonds propres
Risque de taux d'intérêt	868	775	600	939	0,05
Risque de change	335	428	196	696	0,03
Risque lié au cours des actions	534	609	534	701	0,03

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce des filiales bancaires de EFG International, qui est gérée par les départements de Trésorerie locaux, la société est également exposée aux fluctuations des taux de change au niveau de EFG International, étant donné que le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaie locale. EFG Bank peut être amené sporadiquement à conclure des opérations de couverture du risque de change

afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus. Aucune couverture destinée à minimiser les effets des fluctuations des taux de change sur les résultats de ses filiales bancaires (currency translation risk) n'a toutefois été mise en place par la société.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG Bank utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

En dépit de la forte croissance des actifs, le capital de la banque et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt de EFG International, le résultat de la transformation des échéances étant inclus dans le produit net des intérêts. EFG International s'efforce toutefois de minimiser, dans la mesure du possible, le risque de non-concordance structurelle des échéances lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous illustre le changement de la valeur actuelle en francs suisses des activités bancaires de la société aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005, dans l'hypothèse d'une augmentation parallèle de un pour cent des taux d'intérêt.

(en milliers de CHF)	Sensibilité aux variations de taux	En % des fonds propres
Au 31 décembre 2003	11'111	5,35
Au 31 décembre 2004	808	0,11
Au 31 décembre 2005	4'168	0,20

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG Bank vise à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité soit disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire à ses propres besoins de trésorerie.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG Bank a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres courants. La situation de liquidité de la banque fait l'objet de rapports mensuels à la Risk Unit du Groupe EFG et de rapports quotidiens à la direction, conformément aux directives spécifiques du Groupe en la matière. Des stress tests sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire.

Le volume des dépôts de la clientèle, l'importance de nos fonds propres ainsi que notre politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe EFG International est mineur.

RISQUES OPÉRATIONNELS

La direction de EFG International surveille les risques de perte découlant de défaillances des processus opérationnels, des systèmes et des collaborateurs ou provenant de sources externes, par le biais d'un système de reporting interne global visant à contrôler et à maintenir les standards de qualité de toutes les transactions. En outre, les risques opérationnels sont limités au moyen, notamment, de mesures organisationnelles, de processus automatisés, de systèmes internes de contrôle et de sécurité, de procédures écrites, de documents juridiques, de techniques de limitation des pertes et d'un plan de continuité d'activité dont la responsabilité incombe à la direction. En règle générale, les pertes opérationnelles sont restées faibles. Les rapports mensuels fournissent des détails sur tous les problèmes de nature opérationnelle. EFG International a pour habitude de recruter les membres de la direction et les chargés de clientèle parmi les anciens collègues des membres de la direction actuelle. De plus, le système informatique de gestion produit quotidiennement des rapports comportant des détails sur les transactions de tous les chargés de clientèle afin de déceler toute transaction importante ou inhabituelle. Enfin, tous les achats de titres sont exécutés par des services de négoce centralisés et sont vérifiés par des négociants du point de vue du volume et de la qualité des titres. Le système informatique de la société réplique toutes les transactions en temps réel, de sorte qu'un système de sauvegarde externe est disponible en permanence. Les opérations sont également révisées par les auditeurs internes et externes du Groupe EFG, ainsi que par l'Audit Committee de EFG International. Des données statistiques ont été collectées pendant plusieurs années aux fins de l'introduction d'une approche standardisée visant à satisfaire aux exigences de l'accord de Bâle II.

RISQUES JURIDIQUES ET DE COMPLIANCE

Le département de Compliance veille à ce que EFG International observe toutes les réglementations en vigueur. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée à partir de Genève, des compliance officers locaux opérant dans plusieurs des succursales et filiales de EFG International dans le monde. Le département juridique règle les litiges en cours liés aux clients et autres et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International peut être exposé à des risques de réputation suite à des lacunes dans la qualité du service fourni à la clientèle, ainsi que dans le cadre de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou publiquement ou associées à des activités à haut risque. EFG International veille à fournir un service de qualité en employant des chargés de clientèle hautement qualifiés et en minimisant les risques opérationnels (voir ci-dessus «Risques opérationnels»). Les risques de réputation liés à la sélection des clients représentent une source de préoccupation pour toutes les banques privées; aussi la Commission fédérale des banques a-t-elle émis, à l'instar des autorités de surveillance du monde entier, des directives et réglementations destinées à surveiller le risque de réputation inhérent à ces activités. Conformément aux lois contre le blanchiment d'argent, EFG International applique des procédures strictes de vérification diligente en matière

d’acceptation de nouveaux clients. En outre, EFG International procède en permanence à une surveillance approfondie des transactions et examine toute transaction inhabituelle et considérée suspecte.

Notre objectif est de satisfaire les besoins et les souhaits de nos clients. Nos produits et nos services sont les moyens pour parvenir à cette fin.

Nos gestionnaires sont libres de choisir les meilleures offres du marché. Leur priorité est de réussir et non de vendre.

ENGAGEMENT SOCIAL

Au fur et à mesure du développement d'EFG International, nous nous sommes attachés à construire notre image. Le parrainage d'événements sportifs et culturels est une pratique courante. Or, nous avons senti que nos clients souhaitaient nous voir différents et nous distinguer du lot. Un désir est né de faire converger une partie de nos énergies et ressources collectives afin d'en faire profiter la communauté internationale. Et c'est ce que nous avons réalisé. EFG International est fier de soutenir Right To Play, une organisation humanitaire internationale qui partage notre éthique empreinte de passion, d'expérience et d'engagement et qui vient en aide aux enfants les plus démunis de la planète.

Qu'est-ce que Right To Play? Un effort humanitaire fondé sur une conviction simple: celle selon laquelle le sport a le pouvoir de contribuer à faire des enfants des êtres sains, heureux et en bonne santé. Outre l'amélioration des conditions de vie, l'objectif est de soutenir les communautés situées dans les régions du monde les plus défavorisées. Right To Play y œuvre en utilisant sports et programmes d'activités pour encourager le développement physique, social et émotionnel de populations jeunes à risque, comme les réfugiés, les enfants victimes de guerres ou encore les orphelins victimes du virus du sida.

Grâce à son réseau mondial de bénévoles, Right To Play propose deux programmes: SportWorks (favorisant le développement de l'enfant et celui de la communauté) et SportHealth (promouvant l'information sanitaire et la prise de conscience quant à l'importance des vaccinations). Un soin tout particulier est pris pour assurer que les communautés locales mettent en place les infrastructures nécessaires et disposent du savoir-faire requis pour mener à bien ces programmes, tout en formant de jeunes gens qui transmettront leur connaissance à la génération suivante.

Les valeurs véhiculées par le sport peuvent contribuer dans une très large mesure à la promotion de la santé chez les jeunes. Elles peuvent en outre stimuler le développement personnel en encourageant des qualités et des atouts comme la confiance en soi, la résistance, le leadership et le travail d'équipe, la discipline et le fair play.

Right To Play s'engage à éveiller la conscience quant à la pauvreté dont souffrent les enfants à l'échelle internationale. L'organisation bénéficie des fonds, conseils et connaissances techniques de nombreux partenaires, parmi lesquels des organisations internationales de renom, des sociétés privées et des œuvres caritatives. Un certain nombre d'athlètes professionnels et olympiques donnent également de leur temps et de leur énergie, faisant office d'ambassadeurs de la cause défendue mais aussi de modèles pour les enfants eux-mêmes.

Une même philosophie guide les partenaires, bénévoles et participants à Right To Play: la vocation d'apprendre aux enfants à veiller sur eux-mêmes et sur les autres. Exploiter le pouvoir qu'a le sport de faire des communautés les plus sensibles un endroit plus serein.

Pour en savoir plus sur Right To Play, veuillez consulter le site à l'adresse www.righttoplay.com

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant que société suisse cotée, EFG International est tenue d'observer la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance (y compris ses annexes et le commentaire y relatif) édictée par la SWX Swiss Exchange. Les informations fournies dans le présent chapitre sont structurées selon les exigences de la Directive de la SWX.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

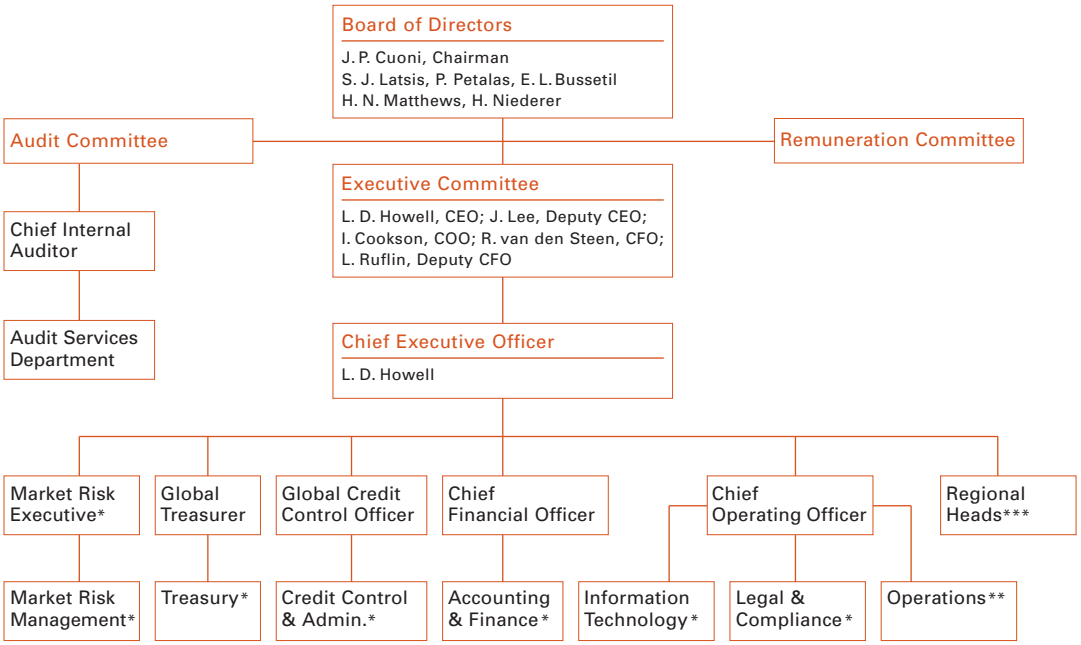

* Unité de EFG Bank avec ligne de reporting à EFG International
** dont le management du risque opérationnel
*** dans les filiales et succursales

1.2 Entités du Groupe

La liste des entités consolidées figure en page 108.

1.3 Actionnaires importants

31 décembre 2005	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage des droits de vote
Groupe EFG	71'492'153	48.74%
M. Lawrence D. Howell*	8'352'000	5.70%
M. Jean Pierre Cuoni*	7'236'000	4.93%
Collaborateurs*	22'919'847	15.63%
Flottant	36'670'000	25.00%
Total	**146'670'000**	**100.00%**

* Actions soumises à des conventions de blocage

1.4 Pacte d'actionnaires et conventions de blocage (lock-up)

MM. Jean Pierre Cuoni (Président) et Lawrence D. Howell (CEO) ont conclu un pacte d'actionnaires qui confère au Groupe EFG certains droits de préemption sur les actions qu'ils détiennent.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse («IPO») du 7 octobre 2005, le Groupe EFG, MM. Jean Pierre Cuoni (Président) et Lawrence D. Howell (CEO) ainsi que 192 autres administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'EFG International et de ses filiales ont passé, avec les syndicataires, des conventions individuelles de blocage portant sur les actions qu'ils détenaient avant cette IPO. Le Groupe EFG a convenu avec les syndicataires d'une période de blocage d'une année à partir du 10 octobre 2005. MM. Jean Pierre Cuoni (Président) et Lawrence D. Howell (CEO), ainsi que 192 autres dirigeants et collaborateurs d'EFG International et de ses filiales, sont soumis à des restrictions pendant 5 ans à compter du 10 octobre 2005. Ils seront chacun autorisés à vendre au plus 20'000 des actions détenues avant l'entrée en bourse à compter du 5 avril 2006. Après une année, ils pourront chacun vendre 20% des actions qu'ils détenaient à l'origine (y compris les 20'000 actions susmentionnées). Après deux ans, ils pourront chacun vendre 40% des actions qu'ils détenaient à l'origine. Après trois ans, ils pourront chacun vendre 60% des actions qu'ils détenaient à l'origine. Après quatre ans, ils pourront chacun vendre 80% des actions qu'ils détenaient à l'origine, et après cinq ans ils pourront chacun vendre 100% des actions qu'ils détenaient à l'origine.

En vertu de ces conventions de blocage, les actionnaires susmentionnés constituent un groupe organisé au sens de l'art. 15 de l'Ordonnance de la Commission fédérale des banques sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 25 juin 1997. Les actions nominatives sujettes aux conventions de blocage sont au nombre de 110'000'000 au total et représentent 75% de l'ensemble des droits de vote.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Capital-actions

Le capital-actions en circulation se monte à CHF 73'335'000; il est constitué de 146'670'000 actions nominatives, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, entièrement libérées. Le capital-actions autorisé se monte à CHF 9'165'000 et le capital-actions conditionnel à CHF 2'282'500.

Les actions nominatives sont négociées sur le segment principal de la SWX Swiss Exchange (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). Au 31 décembre 2005, la capitalisation boursière de la société s'inscrivait à CHF 5'133'450'000.

Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société se monte à CHF 6'000'000; il est constitué de 400'000 Bons de Participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun. Ces Bons de Participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en date du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005. Les droits préférentiels attachés aux Bons de Participation de catégorie B consistent en des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'art. 13 des statuts. Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèveront en tout temps du ressort exclusif de l'assemblée générale.

L'émission autorisée de Bons de Participation préférentiels de catégorie C se monte à CHF 15'000'000; elle consiste en 1'000'000 de Bons de Participation nominatifs préférentiels de catégorie C, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et conditionnel

Capital autorisé

Jusqu'au 22 septembre 2007, le Conseil d'administration est autorisé à augmenter en tout temps le capital-actions à concurrence de CHF 9'165'000 au maximum par l'émission de 18'330'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est en outre autorisé à augmenter le capital-participation à concurrence d'un montant total de CHF 15'000'000 au maximum par l'émission de 1'000'000 de Bons de Participation nominatifs préférentiels de catégorie C, d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun, qui devront être entièrement libérés. Le Conseil d'administration est autorisé à retirer leurs droits de souscription préférentiels aux actionnaires et aux porteurs de Bons de Participation et de les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date de l'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux. Les Bons de Participation préférentiels de catégorie C, s'ils sont émis, primeront les actions tant en termes de droit au dividende que de droit au dividende de liquidation.

Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2'282'500 au maximum par l'émission de 4'565'000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux de EFG International et des sociétés du Groupe. Les droits de souscription préférentiels

des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option. Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

2.3 Modifications de la structure du capital

La structure du capital n'a subi aucune modification depuis l'IPO du 7 octobre 2005.

2.4 Actions et Bons de Participation

Actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2005:

Actions nominatives de CHF 0.50 nominal	146'670'000

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Chaque action donne droit à une voix. Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de Participation

Nombre de Bons de Participation au 31 décembre 2005:

Bons de Participation préférentiels de catégorie B de CHF 15.00 nominal	400'000

Tous les Bons de Participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir chiffre 2.1). Ils n'incorporent aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscriptions des *nominees*

Les actions d'EFG International sont transférables sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfassent à l'obligation de déclarer stipulée par la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995.

Les acheteurs qui, dans leur demande d'inscription au registre des actions *(nominees),* ne déclarent pas expressément qu'ils détiennent les actions pour leur propre compte, seront inscrits dans le registre des actions avec droits de vote sans investigations supplémentaires pour autant que leur participation ne dépasse pas 2% au maximum du capital-actions en circulation à ce moment-là. Au-delà de cette limite, les actions nominatives détenues par un *nominee* ne seront inscrites dans le registre des actions avec droits de vote que si le *nominee* concerné divulgue les noms, adresses et participations des personnes pour lesquelles il détient 0,5% ou plus du capital-actions en circulation à ce moment-là, et si l'obligation de déclarer stipulée par la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995 est observée. Le Conseil d'Administration est habilité à conclure des conventions avec les *nominees* en matière d'obligation de déclarer.

Les entités légales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation, des droits de vote, une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les entités légales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul *nominee.*

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre un règlement visant à mettre en œuvre les dispositions ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Aucun emprunt convertible ni aucun warrant n'ont été émis sur les actions de EFG International.

En ce qui concerne le détail des options sur actions attribuées aux dirigeants et collaborateurs à tous les niveaux de EFG International et des sociétés du Groupe, prière de se référer au point 5.1 ci-après.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte actuellement six membres, qui sont tous des membres non exécutifs. Le Conseil d'administration de EFG Bank est composé des mêmes personnes que celui d'EFG International.

Aucun administrateur n'a jamais occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du Groupe au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey dont Hans Niederer est un associé a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec la création de la structure de holding, l'introduction en Bourse ainsi que d'autres sujets (voir également 5.7).

Né en 1937, **Jean Pierre Cuoni** est citoyen suisse. Il a été nommé président du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. M. Cuoni est président du Conseil d'administration de EFG Bank depuis 1997 et membre du Conseil d'administration et de l'Advisory Board du Groupe EFG depuis 1995. Il est également membre du Conseil d'administration de EFG Investment Bank AB depuis 2001. Avant d'occuper ces postes, M. Cuoni a été Chief Executive de Coutts and Co International Private Banking (1990-94) et Chief Executive de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988-90). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève, Lausanne et Zurich où il a occupé les positions de Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et de Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le Diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974.

M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Comité Exécutif (1985-93) et de membre du Conseil d'Administration (1982-93). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986-93), membre du Conseil d'Administration de l'Association des bourses suisses (1988-92), et membre du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988-96). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. Depuis 1985, M. Cuoni est membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation international du Travail (OIT) à Genève.

Né en 1951, **Emmanuel Leonard Bussetil** est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est Group Finance Executive du Groupe EFG et membre du Conseil d'Administration des principales filiales opérationnelles du Groupe. Il est également membre du Conseil d'Administration des principales holdings commerciales et sociétés opérationnelles contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de PricewaterhouseCoopers, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972-73), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974-76).

Né en 1946, **Spiro J. Latsis** est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est président du Conseil d'administration du Groupe EFG depuis 1997, et appartient à ce dernier depuis 1981. Il est en outre membre du Conseil d'administration d'autres sociétés du Groupe EFG, dont Private Financial Investments Holding Ltd., Jersey (depuis 1991), EFG Eurofinancière d'Investissements SAM, Monaco (depuis 1990), Private Financial Holdings Limited, Angleterre (depuis 1989), EFG Private Bank (depuis 1989), EFG Consolidated Holdings SA, Luxembourg (depuis 1989) et EFG Eurobank Ergasias, Athènes (depuis 1990). M. Latsis est également président de SETE S.A., Genève et de Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg.

M. Latsis a suivi toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement un bachelor's degree en Economie en 1968, un master's degree en Logique et Méthode scientifique en 1970 et un doctorat en Philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics.

Né en 1943, **Hugh Napier Matthew**s est citoyen suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2003 et préside l'Audit Committee. Il est en outre membre du Conseil d'Administration du Groupe EFG depuis 2001, dont il préside le Risk Committee. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996-2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer, et pour Coutts Group, Londres (1994-96), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960-69), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969-71) puis Zurich (1971-94).

M. Matthews a suivi ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

Né en 1943, **Périclès Petalas** est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Petalas est Chief Executive Officer du Groupe EFG depuis 1997. Il est membre non exécutif du Conseil d'Administration de différentes sociétés du Groupe EFG. Avant de rejoindre le Groupe EFG, M. Petalas était vice-président directeur et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il avait travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978-80) et Petrola International, Athènes (1977-78).

M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.

Né en 1941, **Hans Niederer** est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005. M. Niederer est associé du cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey et membre du Conseil d'Administration de différentes sociétés. Il est vice-président des Conseils d'Administration de Investec Bank (Switzerland) AG et UFJ Banque (Suisse) SA et membre des Conseils d'Administration de BBVA (Suiza) SA et de LB Investment AG. M. Niederer a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque von Ernst & Cie SA, Conseil qu'il a présidé pendant 28 ans avant que cette banque ne soit acquise par Coutts Bank (Switzerland) Ltd. en 2003.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master's degree in law (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau en Suisse en 1971.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'Administration

Prière de se référer à la biographie des membres du Conseil d'Administration sous le point 3.1 ci-dessus.

3.3 Interdépendances

Les interdépendances concernent les représentations réciproques dans les Conseils d'Administration de deux ou plusieurs sociétés cotées. Les interdépendances suivantes existaient au 31 décembre 2005:

Les membres du Conseil d'Administration Spiro J. Latsis, Périclès Petalas et Emmanuel L. Bussetil siégeaient également au Conseil d'Administration d'EFG Eurobank Ergasias S.A., Athènes.

3.4 Election et durée des mandats

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus élus par l'assemblée générale pour une période d'une année et rééligibles. Le nombre des réélections d'un administrateur n'est pas limité. Tous les mandats échoient le jour de l'assemblée générale ordinaire. A l'exception de M. Hans Niederer, tous les membres du Conseil d'administration ont été élus le 7 septembre 2005, jour de la fondation d'EFG International. M. Niederer a été élu membre du Conseil d'Administration avec effet au 5 octobre 2005. Le mandat de tous les membres actuels du Conseil d'Administration expire le jour de l'assemblée générale 2006, date à laquelle ils seront tous soumis à réélection par les actionnaires.

3.5 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par les règlements internes de la société. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par année, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité Exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'Administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président n'est pas prépondérante.

Conformément aux dispositions des règlements internes, le Conseil d'Administration a créé un Audit committee et un Remuneration Committee:

Audit committee:

L'audit committee est un comité du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à aider le Conseil d'Administration à assumer ses responsabilités en matière de:

(i) supervision des processus de gestion et de contrôle interne,
(ii) supervision des processus de reporting financier et d'affaires
(iii) maîtrise des risques et des systèmes de contrôle interne y afférents

(iv) surveillance et respect des lois, des réglementations et du code de conduite propre de la banque,
(v) processus d'audit final et externe, et
(vi) surveillance des risques opérationnels.

L'audit committee est constitué de trois membres du Conseil d'Administration au moins (actuellement, ce comité est présidé par M. Matthews, qui est assisté de MM. Bussetil et Petalas en qualité de membres).

Remuneration committee:
Le remuneration committee est un comité du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à aider le Conseil d'Administration à assumer ses responsabilités en matière de:
(i) supervision de la politique de rémunération en général
(ii) supervision de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants
(iii) supervision du processus annuel d'examen de la rémunération, et
(iv) exécution d'autres tâches que le Conseil d'Administration lui a confiées.

Le remuneration committee est constitué de trois membres du Conseil d'administration au moins (actuellement, ce comité est présidé par M. Petalas, qui est assisté de MM. Cuoni et Bussetil en qualité de membres).

3.6 Répartition des compétences

Sous réserve des règlements internes de la Société et des dispositions légales, le Conseil d'Administration a délégué la gestion opérationnelle du groupe et des ses filiales au Chief Executive Officer (CEO) et au Comité exécutif. Le Comité exécutif est composé de cinq membres exécutifs. Il est présidé par le CEO, les autres membres étant le «Deputy CEO», le «Chief Financial Officer» ou «CFO», le «Chief Operating Officer» et le «Deputy CFO». Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'administration, les membres exécutifs de la direction gèrent les opérations de la société conformément à la réglementation interne et rendent régulièrement compte au Conseil d'Administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité Exécutif

De manière à contrôler les différentes activités de EFG International, le Conseil d'Administration a créé un audit committee tel que décrit sous le point 3.5 ci-dessus. L'audit committee est régulièrement informé au moyen de rapports sur les domaines qu'il supervise.

En outre, l'unité d'audit interne de la Société placée sous la tutelle de l'audit committee réalise des audits indépendants. Cette unité, qui est indépendante de la direction du point de vue organisationnel, est chargée de fournir au Conseil d'Administration et à l'audit committee des services leur permettant de s'assurer objectivement de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne. L'unité d'audit interne entretient un dialogue régulier avec les

réviseurs externes en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs et de coordonner leurs activités. Les droits et obligations de l'unité d'audit interne sont fixés dans le règlement interne et dans une charte interne sur l'audit. L'unité d'audit interne dispose d'un droit à l'information et d'un accès aux documents illimités, pour tout ce qui concerne la société et ses filiales.

Veuillez aussi consulter à ce sujet le chapitre sur la gestion des risques, pages 31 ss.

4. COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité Exécutif

Né en 1953, **Lawrence D. Howell** est citoyen américain. Il est Chief Executive Officer d'EFG International. Précédemment, il a été Chief Executive Officer d'EFG Bank (depuis 1997) et membre de la direction (depuis 1997). Depuis 1997, M. Howell est membre de l'Advisory Board du Groupe EFG et, depuis 2001, également membre du Conseil d'Administration d'EFG Investment Bank AB (antérieurement IBP Fondkommission). Avant de rejoindre le Groupe EFG, M. Howell a travaillé pour Coutts and Co. International Private Banking de 1989 à 1995. Avant 1993, il a été Head of Americas and Asia à Zurich et New York puis, jusqu'en 1995, Head of Americas basé à New York et responsable de la clientèle domiciliée sur le continent américain ainsi que des succursales de la banque aux Etats-Unis, aux Bahamas, aux Bermudes, dans les Iles Caïmans et en Amérique latine.

De 1986 à 1989, M. Howell a passé trois ans au sein de Citibank Switzerland comme vice-président en charge de la clientèle suisse très fortunée, alors qu'en 1985 et 1986 il a travaillé pour McKinsey and Co. à New York en tant que consultant pour les prestataires de services financiers, y compris les banques privées. M. Howell a commencé sa carrière auprès de Citibank en 1978 en qualité de conseiller juridique interne pour l'International Private Banking Division et, de 1981 à 1984, a été responsable du personnel pour Jean Pierre Cuoni, alors Head of Private Banking for Europe, Middle East and Africa.

M. Howell est titulaire d'un B.A et d'un J.D. de l'Univesity of Virginia.

Né en 1948, **James T. H. Lee** est citoyen britannique. Il est Deputy Chief Executive Officer d'EFG International. Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG Bank (depuis 2003). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé responsable de la division Merchant Banking, président du credit committee et membre de la direction en janvier 2002. Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division private banking d'UBS (1999-2000), et a été Global Head of International Private Banking chez Bank of America (1997-1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment et Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Adisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé

différentes start-up actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé au Royaume-Uni une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt.

M. Lee a obtenu un *bachelor's* of science *degree* (Honours) en ingénierie électrique en 1970 et un *master's degree* en science de la gestion et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Né en 1964, **Rudy van den Steen** est citoyen belge. Il est Chief Financial Officer d'EFG International. Il a rejoint EFG Bank en tant que Chief Financial Officer en juin 2000 après avoir conseillé cette dernière lors de plusieurs transactions en qualité de consultant en fusions et acquisitions. Dans le cadre de ses responsabilités de CFO, il incombe à Rudy van den Steen de conclure des affaires, de les négocier et de gérer les financement de nos activités de fusions et acquisitions. Avant de rejoindre EFG Bank, Rudy van den Steen a travaillé pendant plus de 14 ans pour Pricewaterhouse à Bruxelles, Londres et en Russie, puis pour Pricewaterhouse Swiss practice à Zurich à partir de 1995, où il a assumé en dernier lieu, après la fusion avec Coopers & Lybrand, la responsabilité de la division Financial Institution Group's Mergers and Acquisition Advisory Services.

M. van den Steen est titulaire d'un Master en sciences économiques appliquées et gestion générale de l'Université de Louvain (Belgique), avec des spécialisations en économie quantitative/mathématique.

Né en 1947, **Ian Cookson,** est citoyen britannique et suisse. Il est Chief Operating Officer d'EFG International. Précédemment, il a été membre du Comité Exécutif d'EFG Bank (depuis 2002). Avant cela, M. Cookson a été Deputy Chief Executive d'EFG Bank (1997-2002), Chief Operating Officer de la Banque de Dépôts, Genève (1991-1997) et Head of Management Services de CBI-TDB Union Bancaire Privée (1986-1991).

Né en 1975, **Lukas Ruflin** est citoyen suisse. Il est Deputy Chief Financial Officer d'EFG International. Précédemment, il a été membre de la direction d'EFG Bank (depuis 2004). Avant de rejoindre EFG Bank en 2004, M. Ruflin a travaillé au sein de la division suisse d'Investment Banking de Lehman Brothers à Zurich (2000-2004), au sein de la division Investment Banking de JP Morgan à Zurich et Londres (1999-2000) et, auparavant, au sein des divisions Corporate Finance et Management Consulting Services de PriceWaterhouse à Zurich et Moscou (entre 1995 et 1999 à temps partiel).

M. Ruflin est licencié en économie de l'Université de St-Gall et titulaire d'un CEMS *master's degree* en management international.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité Exécutif n'assume d'autres fonctions au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt.

4.3 Contrats de management

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de management avec des tiers.

5. RÉMUNÉRATION, PARTICIPATIONS ET PRETS

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Généralités

La rémunération des membres du Conseil d'Administration, du CEO et des autres membres du Comité Exécutif est fixée par le remuneration committee du Conseil d'Administration (voir chiffre 3.5). Le Comité tient séance une fois par an et soumet ses propositions au Conseil réuni au complet pour approbation. Des séances spéciales peuvent être réunies en fonction des besoins.

En date du 20 septembre 2005, EFG International a adopté un plan d'options sur actions pour les collaborateurs et les dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'options sur actions») afin que la société puisse disposer de moyens d'incitation plus stimulants pour les membres de la direction et les autres collaborateurs importants et, par là, accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'options sur actions couvrira toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2009 et durera jusqu'à ce que toutes les options attribuées en vertu du plan d'options sur actions aient été exercées ou soient échues. Chaque année, le CEO identifie les personnes qui méritent de participer au plan d'options sur actions et les recommande au remuneration committee, qui examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer à chaque personne méritante.

Selon le plan d'options sur actions, les options sont définitivement acquises trois ans après avoir été attribuées. Elles ne peuvent être exercées au plus tôt que cinq ans après avoir été attribuées et échoient à la fin des deux années suivantes. Le prix d'exercice est fixé par le Conseil d'Administration au moment de l'octroi des options sous la forme d'un pourcentage (66,67%) du cours des actions. S'agissant des options relatives à l'exercice 2005 émises à la date ou avant la date de l'assemblée générale des actionnaires 2006 et attribuées aux participants au plan d'options sur actions en 2005 et 2006, le cours correspondra au prix auquel les actions ont été offertes lors de leur introduction en bourse, soit 38 CHF.

Président et CEO

Les règles suivantes s'appliquent en ce qui concerne la rémunération du président du Conseil d'Administration Jean Pierre Cuoni et du CEO Lawrence D. Howell, consistant en un salaire de base et un bonus variable:

Il incombe au remuneration committee du Conseil d'Administration, à l'exclusion du président du Conseil, Jean Pierre Cuoni, de déterminer le salaire fixe du président et du CEO.

Le bonus du Président du Conseil d'Administration et du CEO est défini dans leur contrat de travail avec EFG International, qui ont été divulgués dans le contexte de l'entrée en bourse de EFG International en octobre 2005.

Comité Exécutif (à l'exclusion du CEO)
Sauf pour le CEO, Lawrence D. Howell (voir ci-dessus), la rémunération des membres du Comité Exécutif comprend un salaire de base et un bonus variable fixé annuellement.

5.2 Rémunération accordée aux membres en exercice des organes dirigeants

		2005 CHF
a)	Totalité des membres du Conseil d'Administration (somme totale)	4'219'284
b)	Totalité des membres du Comité Exécutif (somme totale)	3'899'179

La rémunération du Président a été fixée conformément aux règles mentionnées dans le point 5.1 ci-dessus. Les membres du Conseil d'Administration disposant d'un pouvoir de décision au sein du Groupe EFG et donc étroitement liés à ce dernier (MM. Latsis, Petalas et Bussetil) n'ont droit à aucune rémunération.

Le total indiqué ci-dessus comprend toutes les composantes de la rémunération, à l'exception des actions et des options, qui sont présentées séparément. Les versements en espèces, les allocations, la valeur des taux préférentiels sur prêts et autres avantages financiers, de même que le montant du financement actuariel nécessaire pour les retraites, sont inclus dans ce chiffre.

5.3 Rémunération accordée aux anciens membres des organes dirigeants dont les fonctions ont pris fin au cours de l'exercice précédent ou antérieurement

La société a été constituée le 7 septembre 2005 et, depuis lors, aucun membre des organes dirigeants n'a quitté ses fonctions.

5.4 Attribution d'actions

	2005 nombre
Membres exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	n/a
Membres non exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	0
Membres du Comité Exécutif et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	0

5.5 Détention d'actions

	2005 nombre
Membres exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	n/a
Membres non exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	7'246'500
Membres du Comité Exécutif et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	10'598'876

5.6 Options

	2005 nombre
Membres exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	n/a
Membres non exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	0
Membres du Comité Exécutif et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	561'499

Call EFG International 2006/28.02.2013, maturité 7 ans, ratio de conversion 1:1, prix d'exercice CHF 25.33, nombre 561'499

5.7 Honoraires et rémunérations additionnels

Hans Niederer est un associé du cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey qui a reçu des honoraires de 784'366 CHF pour les services juridiques qu'il a fournis à la Société et à certaines des sociétés du Groupe en relation avec l'introduction de la structure de holding, l'introduction en Bourse ainsi que d'autres sujets au cours de l'exercice financier 2005.

Aucun autre honoraire et rémunération n'a été versé aux autres membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif (y compris aux parties étroitement liées à ces membres) au cours de l'exercice financier 2005.

EFG International a également conclu certains accords avec le EFG Group et notamment des accords d'externalisation en vertu desquels EFG International accepte de fournir certains services au EFG Group, y compris l'administration d'un nombre restreint de comptes clients du EFG Group et l'exécution de transactions au nom du EFG Group. Par ailleurs, le EFG Group a accordé des prêts d'un montant de 55 millions de CHF à des filiales d'EFG International à des conditions de pleine concurrence qui ont été remboursés en 2005. De plus, Jean Pierre Cuoni est membre du Conseil d'Administration de Right to Play Suisse, une association humanitaire à laquelle EFG International a apporté sa contribution tout au long de l'année 2005.

5.8 Prêts aux organes

	Au 31 déc. 2005 CHF
Membres exécutifs du Conseil d'Administration et personnes qui leur sont proches (chiffres totaux)	n/a
Membres du Conseil d'Administration et tiers étroitement liés à ces membres (données groupées)	2'900'000
Membres de la Direction et tiers étroitement liés à ces membres (données groupées)	11'700'000

La plupart des prêts, versés par l'intermédiaire d'EFG Bank, ont été accordés afin d'acheter des actions d'EFG International et sont sécurisés par des garanties émises par EFG International.

Au 31 décembre 2005, des taux d'intérêt de 1,4 et 2,5% pa sont appliqués aux emprunts en CHF en cours. Un taux d'intérêt de 0,65% pa est appliqué à un emprunt en JPY et de 4,87% pa à un autre libellé en USD. Les différentes maturités des emprunts eu cours, en date du 31 décembre 2005, s'échelonnent entre 3 et 11 mois.

5.9 Rémunération globale la plus élevée au sein du Conseil d'Administration

La rémunération du membre du Conseil d'Administration la plus élevée (Jean Pierre Cuoni) se décompose comme suit:

	2005 CHF
Rémunération	4'163'892
Attribution d'actions (nombre d'actions)	0
Attribution d'options (nombre d'options)	0

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettent leur demande, inscrites sans restriction aucune au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'elles satisfassent à l'obligation de déclarer stipulée par la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (loi sur les bourses) du 24 mars 1995 (cf. le chiffre 2.6 ci-dessus pour plus de détails à ce sujet). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de groupe et, par conséquent, pas de règles permettant des dérogations.

Conformément aux dispositions légales, tout actionnaire habilité à voter peut se faire représenter lors de toute assemblée générale par un tiers auquel il confère des pouvoirs écrits ou par des personnes morales sur la base de procurations générales ou de procurations portant sur les actions déposées. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la loi fédérale sur la fusion ne s'applique.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

Les règles statutaires pour la convocation de l'assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'assemblée générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de la réunion par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Le Conseil d'Administration communique l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de CHF au moins peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour au plus tard 40 jours avant la date de l'assemblée. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

En ce qui concerne la participation à l'assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période démarrant 15 jours avant une assemblée générale et finissant immédiatement après la clôture de l'assemblée générale.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Les statuts ne prévoient par conséquent pas de clause statutaire d'«opting-out» et d'«opting-up». Ils ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33⅓% des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-out» en vertu de l'art. 22 al. 2 de la loi sur les bourses) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'art. 32 al. 1 de la loi sur les bourses). L'«opting-up» est une règle qui permet d'augmenter le seuil des droits de vote à partir duquel une offre doit être présentée, tandis que l'«opting-out» est une règle qui dispense de l'obligation légale de soumettre une offre.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options sur actions non dévolues attribuées aux dirigeants et collaborateurs sont dévolues dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

Les conventions individuelles de blocage décrites au point 1.4 ci-dessus perdent leur validité dès lors qu'à l'expiration d'une période initiale de blocage de

180 jours à compter de la clôture de l'introduction en Bourse, le Groupe EFG ne possède plus de rapport de dépendance avec EFG International et que, par conséquent, EFG International n'est plus sous la supervision consolidée du Groupe EFG exercée par la Commission fédérale des banques.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction de réviseur responsable

PricewaterhouseCoopers SA a été désigné comme auditeur statutaire du Groupe EFG International, le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'assemblée générale.

MM. Jean-Christophe Pernollet et Christophe Kratzer ont pris leurs fonctions de réviseurs responsables.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA pour l'audit des comptes 2005 d'EFG International et de ses filiales se sont montés à CHF 2'113'060.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de révision non récurrents ont atteint CHF 818'170 et les honoraires pour conseil fiscal, expertises et autres prestations de services CHF 121'800.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

L'audit committee du Conseil d'Administration rencontre régulièrement le réviseur responsable de PricewaterhouseCoopers SA pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôle internes compte tenu du profil de risque d'EFG International. De plus, il contrôle l'étendue des travaux de révision, le résultat de ces travaux ainsi que l'indépendance des réviseurs externes. Les réviseurs externes sont assurés d'avoir en tout temps un accès direct à l'audit committee.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe ses actionnaires et le public régulièrement au moyen de rapports annuels et semestriels et, suivant les besoins, de communiqués de presse, de présentations et de brochures.

Ces documents sont mis à la disposition du public à la fois au format électronique à l'adresse www.efginternational.com et sur papier.

Dates importantes

Vous trouverez une liste mise à jour des dates importantes sur notre page d'accueil: www.efginternational.com (Investor Relations, Corporate Calendar).

Le private banking –
une question d’alchimie.

Les hommes établissent
des relations et ont besoin
les uns des autres,
la confiance s’établit.
Notre engagement est
sans limite lorsqu’il s’agit
de satisfaire les souhaits
de nos clients.

EFG INTERNATIONAL, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL

Jean Pierre Cuoni Chairman
Emmanuel L. Bussetil Member
Spiro J. Latsis Member
Hugh N. Matthews Member
Hans Niederer Member
Périclès Petalas Member

DIRECTION EFG INTERNATIONAL

Lawrence D. Howell[1,2] Chief Executive Officer
James T.H. Lee[1,2] Deputy Chief Executive Officer
Rudy van den Steen[1,2] Chief Financial Officer
Ian Cookson[1,2] Chief Operating Officer
Lukas Ruflin[1,2] Deputy Chief Financial Officer
Eftychia Fischer[1] Global Treasurer
Ivo Steiger[1] Head of Investment Finance/Credit
Fred Link Group General Counsel and Corporate Secretary
Philip Weights Chief Internal Auditor

DIRECTION EFG BANK SUISSE

Markus Caduff[1] Chief Executive Officer
Alain Diriberry[1] Head of Private Banking Geneva
N. Paul Imison[1] Private Banking
Jacques Pochat[1] Head of Information Technology
Robert Waser[1] Private Banking
Silvio Ammann Head of Correspondent Banking
François Bernard Head of Accounting and Finance
Karen Egger Head of Legal and Compliance
Nicholas MacCabe Market Risk Executive
Martin Mueller Head of Human Resources
William Ramsay Chief Investment Officer
Patrick Romanens Head of Operations

DIRECTION EFG BANK ZURICH

Esther Heer SVP
Tom Kass SVP
Mats Pehrsson SVP
John Read SVP
Christian Frey FVP
Phuntsok Gangshontsang FVP
Roland Mächler FVP
Thomas Muther FVP
Hansruedi Preid FVP
Adrian Rothen FVP
Stefan Schwitter FVP
Sergio Toniutti FVP
Heinz Wendt FVP
Antonio Bernasconi VP
Sergio Buttazzi VP
Claudia Cuber VP
Thierry Eindiguer VP
Daniel Heusser VP
Hanspeter Humbel VP
Jürg Lüscher VP
Monika Neumeister VP
Urs Oberhänsli VP
Marco Ranieri VP
Mikael Rosenius VP
Christoph Stalder VP

DIRECTION EFG BANK GENÈVE

Roland Furer SVP
Gilles Guérin SVP
Arthur Kamber SVP
Jean-François Léchaud SVP
Bruce Littman SVP
Silvio Maglio SVP
Robert Mehm SVP
Christian Meier SVP
James Scullin SVP
Björn von Below SVP
Mikael Wallenberg SVP
Christian Zanella SVP
Daniel Berwert FVP
Claude Bilat FVP
Raymond Fauquex FVP
Paolo Fontanella FVP
Pierre-Olivier Gremaud FVP
Paul Horat FVP
Patrick Juillard FVP
George Koniaris FVP
John Makris FVP
Gustave-Alain Miesegaes FVP
Joseph Petitat FVP
Jérôme Schonbachler FVP
John Wolf FVP
Magin Alfonso VP
Olivier Baldin VP
Sarah Beltrametti-Hedqvist VP
Jacques Benaroya VP
Patricia Bertolino VP
Nathalie Bollag Hayderi VP
Jean-Philippe Callaud VP
Eva Carpigo VP
Christian Chiru VP

[1] Membre du International Policy Committee
[2] Membre du Comité Exécutif

Ricarda Choina VP
Alain Christen VP
Marc Clément VP
Christian Collomb VP
Roland Decorzent VP
Daniel Dubois VP
Jaime Ensenat VP
Clotilde Floret VP
Marie-Christine Fournier VP
Giancarlo Foglietta VP
Aggripino Giglio VP
Philippe Giorgis VP
Ascanio Giuliani VP
Denis Grimm VP
Patrick Guignard VP
Masayuki Inoue VP
Rehan Jaffery VP
Onno Jurgens VP
Sophie Letertre-Vogel VP
Yves Lindt VP
Sophie Luthy VP
Gabriel Mengozzi VP
Philippe Mercier VP
Gaëlle Milliquet VP
Martin Olsen VP
Philippe Pfaender VP
Robert Quiquerez VP
Pierre-Alain Schneiter VP
Jaroslava Schreyer VP
Pascal Sibut VP
Hervé Siegrist VP
David Steiger VP
Vladimir Stemberger VP
Rachel Stojan VP
Miguel Umbert VP
Edward von Knorring VP
Hans Peter Zbinden VP

DIRECTION EFG BANK SION
Jean-Daniel Balet SVP, Head of Valais
Jean-Charles Bonvin VP
Jean-Yves Maury VP

DIRECTION EFG BANK CRANS-MONTANA
Raymond Bonvin VP

DIRECTION EFG BANK MARTIGNY
Jean-Michel Voide FVP

DIRECTION EFG BANK VERBIER
Marc-André Pagliotti VP

DIRECTION ASIE
Robert Chiu[1] Chief Executive Officer
Albert Chiu[1] Deputy Chief Executive Officer

DIRECTION EFG BANK HONG KONG
Robert Chiu[1] Chief Executive Officer
Albert Chiu[1] Deputy Chief Executive Officer
Ching Yap Chin SVP
Nancy Choi SVP
Yi Feng SVP
Ivan Ho SVP
Joannes Ho SVP
T.C. Hon SVP
Irena Hsiao SVP
Matthew Kok SVP
C. C. Kwong SVP
Tony Lai SVP
Connie Lam SVP
Ken Lau SVP
Grace Law SVP
Sang Hyup Lee SVP
Benson Leung SVP
Connie Liem SVP
Mathew Lim SVP
Susanna Ng SVP
Michael G. Palin SVP
Patrick Yu SVP
Jerry Choi FVP
Ben Fong FVP
Gary Fong FVP
Teruya Fujino FVP
Scarlette Ho FVP
Raymond Lam FVP
William Liu FVP
Charles Ng FVP
Lawrence Ng FVP
Gary Sum FVP
Michael Tang FVP
Matthew Cheng VP
Fung Yee Ellen Choi VP
Wai Kin Christopher Fung VP
Alan Kao VP
Amy Leung VP
Joe Leung VP
Kwok Fai Lewis Sin VP

[1] Membre du International Policy Committee

Eliza Siu VP
Phillip Yoon VP
Kathy Young VP

DIRECTION EFG BANK SINGAPOUR
George So Chief Executive Officer
Jessie Tan Head of Wealth Management
Lai Sim Choo SVP
Vera Foong SVP
Gerald Goh SVP
Kah Yeok Koh SVP
Han Khim Lee SVP
Rik Foong Liew SVP
Catherine Lim SVP
Thippa Praneeprachachon SVP
Treeratana Pumhiran SVP
Eddy Somboon SVP
Lawan Sriwarangkul SVP
Galen Tan SVP
Hin Huat Tan SVP
Wah Yuan Tan SVP
Waroon Warawanisha SVP
Franz Willi SVP
Jolene Wu SVP
Andrew Yeo SVP
Jeffrey Soh FVP
Willy Tan FVP
Weng Yue Yim FVP
Patana Chaichanakarn VP
Marie Ho VP
Philippe Magerle VP
Muljadi Margono VP
Noriko Matsumoto VP
Spencer Neo VP
Ratana Pienprasartsiri VP
Thanaporn Suetrong VP
Kwankamol Thongyai VP
York Yen Toh VP
Alwin Walah VP
Wee Lian Wong VP
Linus Wu VP

DIRECTION EFG BANK MOYEN ORIENT
Bassam Salem[1] Chief Executive Officer

DIRECTION EFG BANK DUBAI
Bassam Salem[1] Chief Executive Officer
Kamal Tayara FVP
Kathy Bayat FVP
Tai Nazer FVP
Talal Hantes FVP
Berinderpal Pahwa VP
Saeed Fadhl VP
Ziad Nsouli VP

DIRECTION EFG BANK GUERNSEY
Michael de Jersey Business Head

REPRESENTATIVE EFG BANK JAKARTA
Muljadi Margono VP & Representative

DIRECTION EFG BANK BUENOS AIRES
Osvaldo S. Costigliolo SVP & Representative
Gustavo Fernandez SVP

REPRESENTATIVE EFG BANK CARACAS
Juan José Casais Representative
Domingo Vazquez Representative

DIRECTION EFG BANK (GIBRALTAR) LTD
Emilio Martinez[1] General Manager
Miguel Rubiales Operations Manager
Christopher Rogers FVP

DIRECTION EFG BANK & TRUST (BAHAMAS) LTD
Carlos del Castillo General Manager
Carlos Romera Operations Manager

DIRECTION EFG BANK (LUXEMBOURG) S.A., LUXEMBOURG
Ludovic Chechin-Laurans SVP
Huguette Espen SVP
François-Régis Montazel SVP
Bettina Aussems VP

DIRECTION BANK VON ERNST (LIECHTENSTEIN) AG, VADUZ
Ernst Weder[1] Chief Executive Officer
Max Caderas Executive Vice President
Karl Drawitsch SVP
Daniel Taverna SVP
Wolfgang Zehenter SVP
Wolfgang Benedikt VP
Markus Dubach VP
Neophitos Michaelides VP
Regula Nadig VP

[1] Membre du International Policy Committee

DIRECTION EFG PRIVATE BANK LIMITED LONDRES

John Williamson[1] Chief Executive Officer
Philip Amphlett Head of Private Banking
Simon Abirached SD
Hugh Ellerton SD
Nermine Harvey-Phillips SD
Alexander Langen SD
Ron Teo SD
Grahame Holdgate ED
Iliana Kehagias ED
Brian Lenney ED
Nicholas Cook D
Adrian Deazle D
Angela Guadagnino D
Stuart Hart D
Andrew Imlay D
Elizabeth Kaye D
Robert Mitchell D
Rosemary O'Doherty D
Michael Page D
Demetris Pishiaras D
Andrew Robertson D
Philip Rosenberg D
Amer Sayed D
Brent Snape D
Theo Sparrow D
Jonathan Stocker D
Marios Voskopoullos D
Darren White D
Imelda Woodthorpe Browne D
Ayman Zouheiri D

DIRECTION EFG ASSET MANAGEMENT LIMITED, LONDRES

Mozamil Afzal Managing Director
Daniel Murray ED
Hilary Wakefield ED

DIRECTION EFG PLATTS FLELLO LIMITED, BIRMINGHAM

Philip Platts Managing Director
Michael Knott ED
John Male ED
Robert Davies D
David James D
George Mathieson D

DIRECTION EFG WEALTH MANAGEMENT LIMITED, LONDRES

Massimo Scalabrini Managing Director
Madeleine Gore ED
Andreas Wueger ED
Ellahe Kashanchi D

DIRECTION EFG OFFSHORE LTD JERSEY

Gerard Gardner[1] Managing Director
Julie Collins Head of Private Clients
Kate Wilson Head of Fund Administration
Heather Brooks ED
Russell Thomson ED
Bruce Ferguson D
David Hall D
Sally-Ann Hardman D
Jennifer Le Chevalier D
Susan McCabe D
Kevin Mercury D
Paul Weir D

DIRECTION EFG PRIVATE BANK (CHANNEL ISLANDS) LIMITED GUERNSEY

Michael de Jersey Managing Director
Christopher Rowe ED

DIRECTION EFG EUROFINANCIERE D'INVESTISSEMENTS SAM MONACO

Georges Catsiapis[1] Managing Director
Jean-Claude Gourrut General Manager
Philippe Ragaz Head of Private Banking
Spyridon Paxinos Director

DIRECTION EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP. MIAMI

Victor M. Echevarria[1] Chairman
Marcelo Alvarez Vice Chairman
Sixto Campano[1] Chief Executive Officer
Jacobo A. Gadala - Maria[1] President
Hans A. Abate SVP
Guillermo A. Argumedo SVP
Justo R. Azpiazu SVP
J. Alexander Caldwell SVP
Adrianna L. Campuzano SVP
Ricardo J. Daugherty SVP
Fernando de la Lama SVP
Susan Disdier SVP
George Gandarias SVP

[1] Membre du International Policy Committee

Roxana T. Garces SVP
Miguel Garcia SVP
Ariel Jimenez SVP
Juan C. Massens SVP
Kenneth I. Moorhead SVP
Carlos Pita SVP
I . Manolo Riveira SVP
Noemi C. Schaefer SVP
Sheila Wilensky SVP
Cesar Barba VP
Laura Camacho VP
Silvana I. Carmelino VP
Michael Donnell VP
Jean P. Florian VP
Roberto E. Gadala - Maria VP
Christopher P. Hanna VP
Jackie Menéndez VP
Felipe Miranda VP
Antonio Moura VP
Carmen Osborn VP
Elisa Rossi VP
Zelaine Rubio-Sanchez VP
Paul Trujillo VP
Grace F. Santos VP
Ricardo J. Ventura VP
Cecilia Warren VP

DIRECTION EFG CAPITAL INTERNATIONAL CORP. NEW YORK

Miguel Yanuzzi SVP
Saul Padilla SVP
Esther Mizrahi VP

DIRECTION EFG ASESORES FINANCIEROS (PERU) SARL, LIMA

Antonio Carranza VP
Ana M. De Bracamonte VP

DIRECTION EFG INVESTMENT BANK AB SCANDINAVIE

Martin Nilsson[1] Managing Director
Jonas Fischerström[1] Chief Investment Officer
Lars Thorén Chief Financial Officer
Per Wiss Chief Operating Officer
Glenn H. Anderson SVP
Johan Bynelius SVP
Anders Florén SVP
Ulf Gejrot SVP
Jan Grönqvist SVP
Jan Jönsson SVP
Gustav Kronlund SVP
Patrik Soko SVP
Fredrik Svedebäck SVP
Thomas Vinell SVP
Andreas Ullsten VP

DIRECTION EFG SECURITIES INVESTMENT CONSULTING COMPANY LTD. TAIWAN

Raymond Fuk Hoi Wong Managing Director
Joseph Tjan-Ping Chao Deputy Managing Director
Emily Wang SVP
Well Jiing SVP
Albert Chen FVP
Vicky Hau FVP
Sting Kuo FVP
Irene Chen VP
Stone Hsu VP
Jimmy Tuan VP
Ann Lin VP

DIRECTION SIF SWISS INVESTMENT FUNDS SA, GENÈVE

Jean-Marc Reboh Chief Executive Officer
Christian Rizzi SVP

DIRECTION C.M. ADVISORS LTD BERMUDA

Sabby Mionis[1] Chief Executive Officer, Chief Investment Officer
Wong Keri Operating Officer
Alexander Matathias Chief Financial Officer
Stavros Papastavrou Legal Counsel (External)
Solomon Levis Head of Information Technology

MANAGEMENT CMA (GENEVA) S.A.

Constantine Lanaras Chief Operating Officer
Alessandro Mauceri Manager

DIRECTION CMA NORTH AMERICA, INC

Matias Ringel Manager
Andrew Steinvurzel Legal Counsel

SVP Senior Vice President
SD Senior Director
FVP First Vice President
ED Executive Director
VP Vice President
D Director

(Mars 2006)

[1] Membre du International Policy Committee

EFG INTERNATIONAL
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL

	Note	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 CHF '000
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		184,416	83,263
Charges d'intérêt		(93,496)	(38,310)
Résultat net des opérations d'intérêt	6	**90,920**	44,953
Produit des opérations de commissions bancaires et des prestations de service		236,541	173,857
Charges de commissions bancaires		(27,570)	(32,711)
Résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service	7	**208,971**	141,146
Dividendes		66	128
Résultat des opérations de négoce	8	38,398	44,347
Gains et pertes sur titres de placement		9	303
Autres produits d'exploitation		45	5,007
Résultat net des autres opérations		**38,518**	49,785
Produits d'exploitation		**338,409**	235,884
Charges d'exploitation	9	(200,337)	(178,133)
Provisions pour créances compromises sur la clientèle	21		
Résultat avant impôts		**138,072**	57,751
Charge d'impôt	11	(17,178)	(9,763)
Résultat net pour la période		**120,894**	47,988
		CHF	CHF
Résultat de base par action	43	**0.72**	0.40
Résultat dilué par action	43	**0.72**	0.40

Les notes figurant aux pages 74 à 138 font partie intégrante des comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL

	Note	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	14	42,888	8,999
Bons du trésor et autres papiers monétaires	16	488,970	252,954
Créances sur les banques	17	3,744,459	1,772,224
Titres destinés au négoce	18	7,836	15,181
Instruments financiers dérivés	19	105,881	101,385
Prêts et avances à la clientèle	20	4,544,459	1,776,023
Titres de placement	23		
Détenus jusqu'à leur échéance		530,435	263,384
Disponibles à la vente		903,706	127,699
Actifs incorporels	25	351,253	169,925
Immeubles, installations et équipements	26	29,819	17,930
Autres actifs	27	69,755	64,310
Total de l'actif		**10,819,461**	4,570,014
Dont créances envers des participants qualifiés		*9,169*	*14,716*
Passif			
Engagements envers les banques	28	428,877	188,920
Instruments financiers dérivés	19	100,085	88,363
Engagements envers la clientèle	29	7,711,601	3,185,261
Titres de créance émis	30	148,355	154,729
Autres emprunts	30	31,106	50,601
Autres passifs	31	317,085	190,646
Total du passif		**8,737,109**	3,858,520
Fonds propres			
Capital-actions	33	79,263	59,165
Prime d'émission	33	1,338,270	552,044
Autres réserves et bénéfices reportés	34	664,819	100,285
Total des fonds propres		**2,082,352**	711,494
Total des fonds propres et du passif		**10,819,461**	4,570,014
Dont engagements de rang subordonné		*179,461*	*205,330*
Dont engagements envers des participants qualifiés		*25,400*	*11,564*

Les notes figurant aux pages 74 à 138 font partie intégrante des comptes consolidés

VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL

Attribuable aux porteurs d'actions du Groupe	Note	Capital-actions CHF '000	Prime d'émission CHF '000	Autres réserves CHF '000	Bénéfices reportés CHF '000	Total CHF '000
Solde au 1er janvier 2004		56,410	65,890	45,701	8,195	176,197
Rachat de bons de participation «A»	33	(2,800)	2,800			
Vente de bons de participation «A»	33	610	7,801			8,411
Répartition du bénéfice				39,910	(39,910)	
Différence de change				(1,600)		(1,600)
Résultat de la période					47,988	47,988
Emission de bons de participation «B»	33	4,875	474,657			479,532
Vente de bons de participation «A»	33	70	896			966
		2,755	486,154	38,310	8,078	535,297
Solde au 31 décembre 2004		59,165	552,044	84,011	16,273	711,494
Adoption des IAS 32 et 39 au 01.01.05	4.2.5			243	(529)	(287)
Solde au 1er janvier 2005		59,165	552,044	84,254	15,744	711,207
Ajustement sur les fonds propres d'ouverture	12				(1,108)	(1,108)
Répartition du bénéfice				13,950	(13,950)	
Paiement de dividende préférentiel				(39,880)		(39,880)
Regroupements d'entreprises non soumis à l'IFRS3	25			(171,860)		(171,860)
Titres disponibles à la vente						
réévaluation nette, nette d'impôts	23			(1,643)		(1,643)
transfert au compte de résultat, net d'impôts	23			(107)		(107)
écart de conversion				146		146
Différences de change				4,872		4,872
Résultat de la période					120,894	120,894
Résultat total constaté pour 2005		–	–	(194,522)	105,836	(88,686)
Emission de bons de participation «B»	33	1,125	113,519			114,644
Achat d'actions nominatives	33	(1,410)	(26,090)			(27,500)
Vente de bons de participation «A»	33	700	9,901			10,601
Achat de certificats fiduciaires EFG	33	(72)	(7,223)			(7,295)
Vente de bons de participation «A»	33	10	199			209
Vente d'actions nominatives	33	1,410	24,718			26,128
Annulation de bons de participation «A»	33	1,410	(1,410)			
Effets de la scission	33	(62,410)	(682,597)	152,273	(898)	(593,632)
Création de EFG International	33	61,000	30,500	502,132		593,632
Echange d'actions	33	(61,000)				(61,000)
Emission de bons de participation «B»	33	6,000				6,000
Emission d'actions nominatives	33	73,335	1,324,709			1,398,044
		20,098	786,226	654,405	(898)	1,459,831
Solde au 31 décembre 2005		**79,263**	**1,338,270**	**544,137**	**120,682**	**2,082,352**

Les notes figurant aux pages 74 à 138 font partie intégrante des comptes consolidés

TABLEAU DES FLUX DE FONDS CONSOLIDÉS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL

	Note	31 décembre 2005 CHF '000	31 décembre 2004 CHF '000
Flux de fonds d'exploitation			
Intérêts encaissés		178,088	88,189
Intérêts payés		(86,855)	(36,633)
Commissions bancaires et autres prestations de service encaissées		220,612	167,443
Commissions bancaires et autres prestations de service payées		(23,774)	(28,061)
Dividendes encaissés		66	127
Résultat des opérations de négoce		34,744	39,216
Autres produits d'exploitation net encaissés / payés		54	7,548
Charges de personnel		(141,831)	(118,068)
Autres charges d'exploitation		(52,540)	(49,672)
Impôts payés		(4,868)	(6,838)
Flux net de fonds d'exploitation (avant variation des actifs circulants et des engagements à court terme)		**123,696**	63,251
Variation de l'actif circulant et des engagements à court terme			
Diminution/(Augmentation) nette des bons du trésor et papiers monétaires		184,721	(199,478)
(Augmentation)/Diminution nette des créances sur les banques		(48,804)	739
Diminution nette des instruments financiers dérivés		5,860	10,843
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		(2,764,159)	(271,903)
(Augmentation)/Diminution nette des autres actifs		(3,924)	1,903
Augmentation nette des engagements envers les banques		238,021	33,122
Augmentation nette des engagements envers la clientèle		4,521,020	706,976
Augmentation nette des autres passifs		127,404	32,534
Flux net de fonds d'exploitation		**2,383,835**	377,987
Flux de fonds relatifs aux opérations d'investissements			
Achats de titres de placement		(309,333)	(337,747)
Titres de placement provenant des acquisitions		(822,828)	
Ventes de titres de placement		92,551	462,738
Achats d'actifs incorporels		(160,608)	(65,260)
Actifs incorporels provenant des acquisitions		(24,514)	
Achats d'immeubles, d'installations et d'équipements		(5,039)	(10,066)
Immeubles, installations et équipements provenant des acquisitions		(10,361)	(132)
Flux net de fonds relatifs aux opérations d'investissements		**(1,240,132)**	49,533
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement			
Titres de créance émis		(6,356)	
Nouveaux autres emprunts provenant des acquisitions		31,102	
Remboursement d'autres emprunts		(50,000)	(30,000)
Variation nette des fonds propres		1,251,072	487,310
Flux net de fonds relatifs aux opérations de financement		**1,225,818**	457,310
Variation nette de trésorerie et équivalents		**2,369,521**	884,830
Trésorerie et équivalents en début de période	15	1,848,282	963,452
Variation nette de trésorerie et équivalents		2,369,521	884,830
Trésorerie et équivalents	15	**4,217,803**	1,848,282

Les notes figurant aux pages 74 à 138 font partie intégrante des comptes consolidés

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le « Groupe ») constituent un groupe global de premier ordre actif dans le Private Banking, offrant des services de private banking et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées à Buenos-Aires, en Finlande, en Suède, à Gibraltar, à Hong-Kong, dans les îles Anglo-Normandes, au Liechtenstein, au Luxembourg, à Miami, à Monaco, à New York, au Royaume-Uni, à Singapour, en Suisse et à Taiwan. En Suisse, les bureaux du Groupe sont situés à Zurich, à Genève, à Sion, à Martigny, à Verbier et à Crans-Montana. Au 31 décembre 2005, l'effectif de l'ensemble du Groupe était de 1'053 (au 31 décembre 2004 : 596).

La maison mère du Groupe est EFG International dont le siège est à Zurich. Celle-ci est une société anonyme constituée et domiciliée en Suisse.

Création de EFG International

Le 29 juin 2005, le Conseil d'administration de EFG Bank a approuvé la création d'une nouvelle société holding, appelée EFG International. Les actionnaires de EFG Bank sont devenus actionnaires de la société EFG International, laquelle est domiciliée à Zurich. EFG International est devenue ensuite l'actionnaire unique de EFG Bank.

Au terme d'une période de deux mois durant laquelle les documents ont été examinés conformément à la loi fédérale sur la fusion de sociétés, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EFG Bank a été convoquée afin d'approuver la restructuration fiscale ainsi que la création de EFG International. D'un point de vue légal et fiscal, cette transaction était rétroactive au 1er janvier 2005.

La transaction était est une « transaction sous contrôle commun ». Ce type de transaction n'entre pas dans le champ d'application de la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises telle que publiée par l'International Accounting Standards Board. La transaction a été comptabilisée aux valeurs antérieures. Dans ses états financiers IFRS, EFG International a hérité donc du bilan ainsi que des comptes de résultats et flux de fonds historiques figurant dans les présents comptes.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 31 mars 2006.

2. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

Les principaux principes comptables appliqués pour l'établissement des présents comptes consolidés sont les suivants :

(a) Principes d'établissement des comptes

Les comptes consolidés couvrent les douze mois se terminant le 31 décembre 2005. Ils ont été établis conformément à l'IFRS 1 (« Première application des normes d'information financière internationales »). Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS et aux interprétations IFRIC émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, au moment de l'établissement des comptes (31 mars 2006).

Les principes décrits ci-après ont été systématiquement appliqués aux exercices 2004 et 2005. Le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption offerte de ne pas ajuster les données comparatives relatives à l'IAS 32 et à l'IAS 39. Dans le but d'établir des critères de comparaison, le Groupe a adopté l'IAS 32 et l'IAS 39 en termes de classification des actifs et passifs financiers à partir du 1er janvier 2004. Toutefois, en temes d'évaluation, l'IAS 32 et l'IAS 39 ont été adoptés à partir du 1er janvier 2005. Les principes appliqués aux instruments financiers pour 2004 et 2005 sont décrits ci-après.

Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Suisse pour les banques (Swiss GAAP) jusqu'au 31 décembre 2004. Dans le contexte de l'établissement des comptes consolidés 2005, la direction a modifié certaines méthodes de comptabilité, d'évaluation et de consolidation appliquées dans l'élaboration des états financiers Swiss GAAP afin de se conformer aux normes IFRS. Les chiffres comparatifs se rapportant à 2004 ont été recalculés pour refléter ces ajustements.

Les états de rapprochement et la description des effets de la transition des normes Swiss GAAP aux normes IFRS sur les fonds propres et le résultat net du Groupe sont fournis dans la note 4.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur figurant au bilan des actifs et passifs ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que les produits et charges figurant au compte de résultat de l'exercice. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, les montants effectifs pourraient être différents de ces estimations.

La devise pour l'établissement des comptes consolidés est le franc suisse (CHF), s'agissant de la devise utilisée par la maison mère du Groupe et par sa principale filiale EFG Bank.

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect en termes de définition de leurs politiques financière et opérationnelle, lequel va généralement de pair avec une participation conférant plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet potentiels de droits de vote immédiatement exerçables ou convertibles sont pris en considération lorsqu'il s'agit d'établir si le Groupe a le contrôle sur une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse.

Les acquisitions de filiales par le Groupe sont comptabilisées à la valeur d'acquisition. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique (« fair value ») des actifs cédés, des titres émis ou des dettes contractées en contrepartie de la participation acquise, ceci à la date d'acquisition, plus les coûts induits. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à leur juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur économique est comptabilisé comme « goodwill ». Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur économique des actifs net, la différence est enregistrée directement dans le compte de résultat.

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminées ; les moins-values non réalisées sont éliminées. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 24.

(ii) Participations minoritaires dans des entreprises associées

Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il s'agit d'entreprises dans lesquelles la participation du Groupe lui permet d'exercer une influence notable sans néanmoins en avoir le contrôle.

La mise en équivalence implique la prise en compte, dans le compte de résultat consolidé, de la part revenant au Groupe du résultat de l'exercice de ces entreprises. Les investissements du Groupe dans ces entreprises sont portés au bilan pour un montant correspondant à la part de leur actif net détenue par le Groupe.

(c) Devises

Les actifs et passifs ainsi que le compte de résultat des filiales étrangères, dont les comptes sont établis en devise, sont convertis en francs suisses, respectivement au taux de change du marché à la fin de la période de référence et au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est enregistré en tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé).

Les différences de change qui résultent de cette conversion sont imputées directement aux fonds propres. En cas de vente d'une participation, la différence de change accumulée est alors imputée au compte de résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères ont été convertis en francs suisses au taux de change du marché prévalant à la date du bilan et les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en francs suisses au cours de change prévalant à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions ainsi que la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étran-

gères sont enregistrées dans le compte de résultat, excepté celles différées dans les fonds propres lorsqu'il s'agit de couvertures de flux de trésorerie et de couvertures de placement net.

Les différences de change sur les actifs et passifs non monétaires, tels que les titres de participation évalués à la juste valeur par le compte de résultat, sont enregistrées comme gains ou pertes sur titres de placement. Les différences de change sur les postes non monétaires tels que les titres de placement disponibles à la vente sont comprises dans la réserve relative à la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente.

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture (« hedging »)

Le Groupe a choisi d'appliquer la dérogation offerte de ne pas recalculer les données comparatives relatives à l'IAS 32 et l'IAS 39. Toutefois, aux fins d'établir des critères de comparaison, le Groupe a adopté l'IAS 32 et l'IAS 39 en termes de classification des actifs et passifs financiers à partir du 1er janvier 2004. En termes d'évaluation, l'IAS 32 et l'IAS 39 ont été adoptés à partir du 1er janvier 2005.

Période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Le terme « produits dérivés » comprend les instruments sur taux d'intérêt, devises, actions (ou indices) et autres instruments sous forme de contrat à terme, d'options (négociées en bourse ou de gré à gré) et de « swaps ». Toutes les positions de produits dérivés, à l'exception de celles utilisées aux fins de couverture conformément aux normes Swiss GAAP, sont évaluées à la juste valeur, laquelle est déterminée sur la base des prix du marché. Les transactions de couverture sont évaluées de manière analogue et peuvent ainsi être calculées à la juste valeur ou comptabilisées au compte de résultat pro-rata temporis (« accrual method »).

Les valeurs de remplacement correspondent à la valeur de marché des contrats pour ce qui concerne les produits dérivés que le Groupe traite pour son propre compte ou celui de ses clients. Selon les normes Swiss GAAP, les valeurs de remplacement positives et négatives brutes sont inscrites aux postes Autres Actifs et Autres passifs du bilan respectivement. Toutefois, comme mentionné ci-dessus, celles-ci ont été reclassées sous les différentes catégories d'Instruments financiers dérivés à des fins de comparaison (voir note 50).

A partir du 1er janvier 2005

Les instruments financiers dérivés, lesquels comprennent les opérations de change à terme, les options émises et achetées sur devises et taux d'intérêt, les « swaps » de devises et de taux d'intérêt, ainsi que d'autres types d'instruments financiers, sont initialement enregistrés au bilan à la juste valeur à la date de conclusion du contrat sur dérivés puis sont réévalués par la suite à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, de modèles d'actualisation des flux futurs ou de modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

Le meilleur moyen pour démontrer la juste valeur à la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est à dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu) à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec des transactions actuelles sur un autre instrument financier dérivé identique observé sur le marché (c'est à dire sans modification ni « repackaging ») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données visibles sur le marché. Quand un tel moyen existe, le Groupe comptabilise le résultat le 1er jour (« day one profit »).

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont traités séparément du contrat principal dès lors que les risques qui y sont associés et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque la réévaluation à la juste valeur du contrat hôte ne passe pas par le compte de résultat. Les gains et pertes non réalisés résultant de la réévaluation à la juste valeur des dérivés incorporés sont portés au compte de résultat.

La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme étant : (1) des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs enregistrés ou d'engagements irrévocables non enregistrés (« fair value hedge ») ; ou (2) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif enregistré ou à des transactions futures hautement probables

(« cash flow hedge »). La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés ainsi sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre l'instrument de couverture et la position couverte ainsi que l'objectif et la stratégie de la gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations. Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré.

Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance. L'ajustement de la valeur comptable d'un titre de participation couvert continue à être comptabilisé dans le compte de bénéfices reportés jusqu'à sa vente.

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans les fonds propres. Le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Les montants accumulés dans les fonds propres sont transférés au compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le compte de pertes et profits (par exemple, lorsque la vente prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu ou bien quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes accumulés dans les fonds propres jusqu'alors restent dans les fonds propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le compte de résultat.

Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulé dans les fonds propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements net

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans les fonds propres; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans les fonds propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

(iv) Derivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement reconnues en compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 19.

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés pro-rata temporis, en appliquant la méthode du rendement effectif

sur la base du prix d'achat. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encaissements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des commissions et points de pourcentage payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

(ii) Produits des opérations de commission et des prestations de services

Les produits des opérations de commission et des prestations de services sont, d'une manière générale, enregistrés au compte de résultat pro-rata temporis. Les commissions relatives aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont enregistrées au compte de résultat pro-rata temporis, à la date de transaction ou bien au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

(g) Immeubles, installations et équipements

Les immeubles, installations et équipements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. La valeur des immeubles, installations et équipements est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Si tel est le cas, la charge de réduction de valeur est immédiatement enregistrée dans le compte de résultat.

Les immeubles, installations et équipements sont amortis linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Installations montées dans des locaux loués: 5-10 ans
- Matériel informatique et équipement de télécommunication: 3-4 ans
- Autres immobilisations corporelles: 5-10 ans

(h) Actifs incorporels

(i) Goodwill

Le « goodwill » représente le surplus entre le prix d'acquisition des parts dans une entreprise et la part de l'actif net ainsi acquise dans cette entreprise, ceci à la date de la transaction. Les « goodwill » résultant d'acquisitions de filiales sont inclus dans les actifs incorporels. La valeur des « goodwill » portée au bilan est révisée annuellement. Lorsqu'il existe des éléments indiquant que la valeur du « goodwill » s'est dépréciée, la valeur portée au bilan est réduite en conséquence, à concurrence de la valeur recouvrable.

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation. Lors de la vente d'une filiale, le « goodwill » non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres actifs incorporels – Engagement de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 8 ans (selon les accords contractuels) et des pertes de valeur.

(iii) Autres actifs incorporels – Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. La valeur des logiciels est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Si tel est le cas, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de 3 à 5 ans.

(i) Actifs financiers

Du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

(i) Titres destinés au négoce

Les actifs détenus dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur, et les réévaluations à la juste valeur sont imputées au compte de résultat. Les titres qui ne font pas l'objet d'un négoce régulier sont évalués à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché.

Les produits structurés sont évalués selon leur modèle de référence.

(ii) Titres de placement

Le Groupe a choisi d'appliquer la dérogation offerte de ne pas recalculer les données comparatives relatives à l'IAS 32 et l'IAS 39. Toutefois, aux fin d'établir des critères de comparaison, le Groupe a adopté l'IAS 32 et l'IAS 39 en termes de classification au bilan des actifs et passifs financiers à partir du 1er janvier 2004. En termes d'évaluation, l'IAS 32 et l'IAS 39 ont été adoptés à partir du 1er janvier 2005.

Les obligations détenues dans l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance sont évaluées de manière linéaire au pro-rata temporis. Les autres obligations et titres qu'il n'est pas prévu de conserver jusqu'à l'échéance sont évalués à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché.

A partir du 1er janvier 2005

Le Groupe classe ses différents actifs financiers dans les rubriques suivantes: actifs financiers à la juste valeur par résultat; prêts et créances; actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance; et les titres de placement disponibles à la vente. La direction détermine dans quelle catégorie l'actif financier doit être enregistré au moment de la comptabilisation initiale.

(i) Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Cette catégorie est subdivisée en deux sous-catégories: actifs financiers destinés au négoce et ceux qui dès l'acquisition sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par résultat. Un actif financier est classé sous cette catégorie quand il a été acquis en vue d'être vendu à court terme ou alors considéré comme tel par la direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif. Cette catégorie ne comprend pas les actifs financiers qui, dès leur acquisition, sont considérés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par résultat ni ceux disponibles à la vente. Les prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les investissements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenu et maturité fixes ou déterminables que la direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance. Si le Groupe décidait de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

(iv) Titres de placement disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêts, de change ou de cours des actions.

Les achats et les ventes des titres évalués à la juste valeur par résultat, ceux détenus jusqu'à leur échéance et les titres disponibles à la vente sont enregistrés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts et créances sont portés au bilan au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les titres sont initialement portés au bilan à leur juste valeur d'acquisition y compris les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les « risks and rewards » y relatifs.

Les titres disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes non réalisés des actifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans le compte de résultat de l'année. Les gains et les pertes non réalisés résultant des variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente sont enregistrés directement dans les fonds propres. Ce n'est qu'en cas de décomptabilisation ou de réduction de valeur que ces montants de

réévaluation accumulés dans les fonds propres seront constatés au compte de résultat. Cependant, les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont portés au compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

(v) Enregistrement des transactions et présentation au bilan

Toutes les transactions des sociétés du Groupe sont enregistrées dans les livres à la date à laquelle elles ont lieu. Le bilan est préparé selon les principes suivants: les transactions sur titres ainsi que le trafic des paiements sont enregistrés au bilan à la date de la transaction; les dépôts et les prêts ainsi que les opérations sur devises au comptant et à terme, sont enregistrés à leur date de valeur. Conformément à l'IAS 39, tous les actifs financiers doivent être affectés à l'une des quatre catégories susmentionnées («destinés au négoce»; «détenus jusqu'à leur échéance»; «prêts et créances» et «disponibles à la vente») et enregistrés uniformément à la date de valeur ou de règlement. Un enregistrement divergent des transactions sur titres et des transactions en espèces au sein des quatre catégories citées plus haut n'a pas d'effet significatif sur la présentation du bilan.

(j) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs évènements ultérieurs à l'acquisition de cet actif («loss event» ou «event») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs qui peuvent démontrer qu'un actif ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

(a) difficulté financière significative de l'émetteur ou du débiteur;
(b) une infraction au contrat, tel que le non paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
(c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement;
(d) la forte probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
(e) la disparition d'un marché actif pour cet actif à cause de difficultés financières; ou
(f) des indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux futurs d'un groupe d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
  – changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du groupe; ou
  – conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs dans le groupe.

(i) Actifs portés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à leur échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs escomptés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (sans compter les pertes futures de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduit via un compte de provision et la perte est passée en compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant la provision pour créances compromises y relative. De tels prêts sont amortis uniquement après que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au compte de résultat.

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée

à un évènement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte alors reconnue précédemment est extournée en ajustant la provision par le compte de résultat.

(ii) Actifs sous forme de titres de placement disponibles à la vente

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de juste valeur du titre en-dessous de son coût est pris en compte afin de déterminer s'il y a besoin de créer une provision. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le compte de résultat – est déduite des fonds propres et enregistrée dans le compte de résultat. Toute dépréciation de valeur sur des titres de participation enregistrée dans le compte de résultat ne peut être extournée par le compte de résultat. Si, lors d'une procédure ultérieure, la juste valeur d'un instrument productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un évènement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le compte de résultat, la perte est extournée par le compte de résultat.

(k) Titres de créance émis et autres emprunts

Les créances sont reconnues à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Les créances sont, par la suite, évaluées au coût amorti ; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est reconnue dans le compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

(l) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

(m) Impôts différés sur le bénéfice

Les impôts différés sur le bénéfice font l'objet d'une provision. Ils correspondent à l'ensemble des différences temporaires entre les traitements fiscal et comptable des actifs et passifs (« liability method ») multipliées par les taux d'impôt effectifs prévus pour les périodes de taxation futures concernées. Ces différences temporaires résultent principalement des provisions pour créances douteuses, des amortissements des goodwills, des engagements découlant de fonds de pension et autres indemnités de départ à la retraite, et de la réévalutation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir. Les impôts différés relatifs aux variations de valeur économique des titres de placement disponibles à la vente et des couvertures selon la méthode des flux de trésorerie sont comptabilisés directement dans les fonds propres et, ultérieurement, au compte de résultat avec le gain ou la perte différée.

L'impôt sur le bénéfice, basé sur le droit local applicable, est enregistré comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et desquels les pertes fiscales reportées pourront être déduites.

(n) Avantages accordés au personnel

(i) Engagements résultant de fonds de pension

Le Groupe participe à différents fonds de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur la primauté des prestations ou sur celle des contributions.

Dans le cas des fonds de pension basés sur la primauté des contributions, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont enregistrées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Ceci s'applique à tous les pays où le Groupe opère à l'exception de la Suisse, tel que décrit ci-après.

En Suisse, le Groupe gère plusieurs fonds de pension basés sur la primauté des contributions et un seul basé sur celle des prestations. Les fonds de pension suisses basés sur la primauté des contributions comprennent certaines garanties d'accumulation minimum des droits et de conversion du capital en pension. En conséquence, ceux-ci ont été enregistrés en tant que fonds de pension basés sur la primauté des prestations.

L'obligation légale incombant à la société concernant ces fonds de pension se limite en fait au versement de cotisations à des taux définis. Leur enregistrement en tant que fonds de pension basés sur la primauté des prestations est basé sur une obligation implicite et non sur une obligation légale incombant à l'employeur.

Les coûts et le passif résultant des pensions ont été calculés sur une base actuarielle selon la méthode dite « projected unit credit method » et les hypothèses établies conformément à l'IAS 19. Les calculs ont été effectués par des actuaires indépendents aux dates de clôture applicables.

Les charges de pension portées au compte de résultat et liées aux fonds de pension définis comme étant basés sur la primauté des prestations aux fins de conformité avec l'IAS 19 représentent les charges calculées de manière actuarielle diminuées du montant des cotisations versées par les employés.

Les gains et pertes actuariels sont portés en tant que produit ou charge lorsque le cumul net des gains et pertes actuariels non comptabilisés des plans de retraite individuels à la fin de l'exercice précédent sont supérieurs à 10% de la valeur la plus haute entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs desdits plans à cette date. Ces gains et pertes sont portés au compte de résultat pro-rata temporis sur la durée moyenne de service restante des employés qui participent auxdits plans.

Dans les Iles Anglo-normandes, une filiale applique un plan basé sur les primautés de prestation qui est fermé aux nouveaux adhérents. L'engagement reconnu au bilan pour ce plan à primauté de prestation représente la valeur actuelle des obligations du plan déduites de la juste valeur des actifs de ce plan.

(ii) Avantages à court terme accordés au personnel

Le Groupe enregistre en tant que passif la valeur des droits à absences reportables.

(o) Transactions avec des intervenants apparentés au Groupe

La notion d'intervenants apparentés au Groupe inclut les membres du Conseil d'administration et les directeurs, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de cette nature sont indiquées de manière cumulée. Toutes les transactions bancaires avec des intervenants apparentés au Groupe surviennent dans la conduite normale des affaires et sur la base de celles effectuées entre tierces parties.

(p) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation, présente ou implicite, résultant d'événements antérieurs, qu'il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation et que celle-ci peut être estimée de manière fiable.

(q) Information sectorielle

Un secteur géographique présente la particularité de fournir des produits ou services au sein d'un environnement économique sujet à des risques et des rendements différents de ceux des secteurs opérant dans d'autres environnements économiques. Le Groupe compte quatre grands secteurs géographiques : Suisse, Europe, Asie et Amérique.

(r) Capital

Les actions ordinaires et les bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme fonds propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux bons de participation sont enregistrés dans les fonds propres en déduction (net d'impôt) des produits de l'émission.

(ii) Dividendes des actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont reconnus dans les fonds propres pour la période durant laquelle ils sont

approuvés par les actionnaires de la Société.
Les dividendes de l'année déclarés postérieurement à la clôture du bilan sont traités dans la note relative aux évènements postérieurs.

(s) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que « nominee », gestionnaire, « trustee » ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés.

(t) Espèces et équivalents

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois, ainsi que les chèques de banque.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur figurant au bilan des actifs et passifs pour l'exercice suivant. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'évènements futurs jugée raisonnable compte-tenu des circonstances.

(a) Réduction de valeur estimée du « goodwill »

Le Groupe vérifie annuellement si la valeur des « goodwill » s'est réduite conformément au principe comptable exposé à la Note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de la juste valeur, diminuée des coûts de la vente. Ces calculs ont été effectués sur la base de la meilleure information disponible sur le montant pouvant être obtenu d'une cession des actifs dans des conditions normales de concurrence, déduction faite des coûts de la vente. Comme la juste valeur, diminuée des coûts de la vente excédait la valeur du bilan de chacune des unités génératrices de trésorerie, il n'a pas été nécessaire de déterminer la valeur d'utilité.

(b) Juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont déterminées au moyen de modèles de valorisation. Lorsque de tels modèles sont utilisés pour déterminer les justes valeurs, ceux-ci sont validés et revus périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créés. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et sont calibrés afin de garantir que les résultats sont compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparatifs. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit, la volatilité et la corrélation nécessite que la direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur les justes valeurs déclarées des instruments financiers.

(c) Réduction de valeur des titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en-dessous de son coût. La direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Afin d'établir ce jugement, le Groupe évalue, notamment, la volatilité normale des cours des actions. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer appropriée en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice ou de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(d) Impôts

Le Groupe est soumis à l'impôt dans différentes juridictions et le recours à des estimations est nécessaire afin de calculer le montant de la provision pour impôts. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

4. PASSAGE AUX NORMES IFRS

4.1 Principes appliqués

4.1.1 Application de la norme IFRS 1

Les comptes consolidés de l'exercice qui s'achève le 31 décembre 2005 sont les premiers établis par le Groupe conformément aux normes IFRS. Les présents comptes consolidés ont été établis selon les principes décrits à la Note 2 (a). Le Groupe a appliqué l'IFRS 1 lors de

leur préparation.
La date de passage des comptes du Groupe aux normes IFRS est le 1er janvier 2004. Le Groupe a établi son bilan d'ouverture aux normes IFRS à cette date. La date de clôture des présents comptes consolidés est le 31 décembre 2005. La date d'adoption des normes IFRS par le Groupe est le 1er janvier 2005.

Lors de l'établissement des présents comptes consolidés, le Groupe a appliqué les exceptions obligatoires et certaines des exemptions optionnelles à l'application rétrospective des normes IFRS, tel que décrit ci-après.

4.1.2 Utilisation des exemptions optionnelles prévues par l'IFRS 1 à l'application rétrospective des normes IFRS

Les exemptions optionnelles prévues par l'IFRS 1 à l'application rétrospective des normes IFRS et que le Groupe a utilisées sont les suivantes:

(a) Exemption concernant les regroupements d'entreprises
Le Groupe a appliqué l'exemption concernant les regroupements d'entreprises prévue par l'IFRS 1. Les regroupements antérieurs au 1er janvier 2004 (date de passage) n'ont pas été retraités.

(b) Exemption concernant l'utilisation de la juste valeur comme coût présumé
Le Groupe a choisi d'évaluer certains immeubles, installations et équipements à la date de passage aux normes IFRS selon leur juste valeur et d'utiliser cette juste valeur comme leur coût présumé à cette date.

(c) Exemption concernant les avantages accordés au personnel
Le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels cumulés au 1er janvier 2004.

(d) Exemption concernant l'ajustement des données comparatives relatives à l'IAS 32 et l'IAS 39.
Le Groupe a choisi d'appliquer cette exemption. Les normes Swiss GAAP ont été appliquées aux instruments dérivés, aux actifs et passifs financiers ainsi qu'aux relations de couverture dans le cadre des données comparatives de 2004. Toutefois, afin de faciliter la comparaison entre les éléments du bilan à différentes dates, le Groupe a reclassé certains éléments selon les normes IFRS en termes de présentation du bilan et non plus selon les normes Swiss GAAP, et ce à compter du 1er janvier 2004.
Les autres ajustements nécessaires au rapprochement entre les normes Swiss GAAP et l'IAS 32/IAS 39 sont déterminés et comptabilisés au 1er janvier 2005, tel que décrit à la Note 4.2.5.

4.1.3 Exceptions adoptées par le Groupe à l'application rétrospective

L'exception à l'application rétrospective concernant la comptabilité de couverture, conformément à l'IFRS 1, est la seule exception obligatoire qui s'applique au Groupe. La direction a appliqué la comptabilité de couverture à partir du 1er janvier 2005 (date de passage aux normes IAS 32 et IAS 39) dès lors que la relation de couverture remplit la totalité des critères spécifiés dans l'IAS 39.

4.2 Rapprochements entre les normes IFRS et Swiss GAAP

Les états de rapprochements figurant ci-après détaillent les effets du passage aux normes IFRS sur:
- les fonds propres consolidés (note 4.2.1)
- le bilan consolidé au 1er janvier 2004 (note 4.2.2),
- le bilan consolidé au 31 décembre 2004 (note 4.2.3),
- le bilan consolidé au 1er janvier 2005 (note 4.2.4),
- le compte de résultat consolidé pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2004 (note 4.2.5),
- les flux de fonds consolidés pour la période se termi-

4. PASSAGE AUX NORMES IFRS (SUITE)

4.2 Réconciliation entre les normes IFRS et Swiss GAAP (SUITE)

4.2.1 Tableau récapitulatif de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres consolidés

	1er janv. 2004 CHF '000	31 déc. 2004 CHF '000
Total des fonds propres selon Swiss GAAP	207,890	738,258
Provision pour obligations liées aux retraites (IAS 19)	(9,809)	(7,802)
Provision pour droits à absences reportables (IAS19)	(2,650)	(2,900)
Provision pour les autres prestations sociales (IAS 19)	(3,516)	(6,896)
Evaluation à la juste valeur de certains immeubles, installations et équipements (IFRS1)	(20,192)	(13,461)
Remplacement de l'amortissement des « goodwill » (Swiss GAAP) par les tests de pertes de valeur (IFRS 3)		14,780
Impact de l'IAS 18 (« Produit des activités ordinaires ») sur la comptabilisation des produits		(2,340)
Ajustement des « goodwill » résultant des regroupements d'entreprises en 2004 (IFRS 3)		(5,367)
Ajustements d'actifs d'impôt différés	(380)	(2,380)
Impact cumulé résultant d'autres éléments	4,854	(398)
Total des fonds propres selon IFRS	**176,197**	**711,494**

Les différences importantes et pertinentes pour le Groupe entre les comptes Swiss GAAP et IFRS sont analysées aux paragraphes 4.3 et 4.4.

4.2.2 Réconciliation du bilan consolidé au 1er janvier 2004

	Note 4.3	Swiss GAAP CHF '000	Ajustements de transition CHF '000	IFRS CHF '000
Actif				
Espèces et avoirs auprès des banques centrales		44,967		**44,967**
Bons du trésor et autres papiers monétaires	a	12,615	(154)	**12,461**
Créances sur les banques	b	891,000	881	**891,881**
Titres destinés au négoce	l	7,739	2	**7,741**
Instruments financiers dérivés	k		110,803	**110,803**
Prêts et avances à la clientèle	b	1,500,346	1,377	**1,501,723**
Titres de placement	c	523,472	9,583	**533,055**
Participations mises en équivalence	d	1,176	(1,176)	**–**
Immeubles, installations et équipements	e	40,353	(29,892)	**10,461**
Actifs incorporels	f	83,280	24,224	**107,504**
Autres actifs	g	170,283	(108,189)	**62,094**
Total de l'actif		3,275,231	7,458	**3,282,689**
Passif et fonds propres				
Engagements envers les banques	b	336,580	(180,634)	**155,946**
Instruments financiers dérivés	k		86,938	**86,938**
Engagements envers la clientèle	b	2,528,840	(52,700)	**2,476,140**
Titres de créance émis	h		156,144	**156,144**
Autres emprunts	h		80,921	**80,921**
Autres passifs	i	201,921	(51,519)	**150,402**
Fonds propres	j	207,890	(31,693)	**176,197**
Total du passif et des fonds propres		3,275,231	7,458	**3,282,689**

4. PASSAGE AUX NORMES IFRS (SUITE)

4.2 Rapprochements entre les normes IFRS et Swiss GAAP (SUITE)

4.2.3 Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2004

	Note 4.3	Swiss GAAP CHF '000	Ajustements de transition CHF '000	IFRS CHF '000
Actif				
Espèces et avoirs auprès des banques centrales		8,999		**8,999**
Bons du trésor et autres papiers monétaires	a	285,122	(32,168)	**252,954**
Créances sur les banques	b	1,770,062	2,162	**1,772,224**
Titres destinés au négoce	l	6,602	8,579	**15,181**
Instruments financiers dérivés	k		101,385	**101,385**
Prêts et avances à la clientèle	b	1,769,814	6,209	**1,776,023**
Titres de placement	c	366,666	24,417	**391,083**
Participations mises en équivalence	d	1,428	(1,428)	**–**
Immeubles, installations et équipements	e	38,492	(20,562)	**17,930**
Actifs incorporels	f	122,100	47,825	**169,925**
Autres actifs	g	161,245	(96,935)	**64,310**
Total de l'actif		4,530,530	39,484	**4,570,014**
Passif et fonds propres				
Engagements envers les banques	b	343,486	(154,566)	**188,920**
Instruments financiers dérivés	k		88,363	**88,363**
Engagements envers la clientèle	b	3,230,816	(45,555)	**3,185,261**
Titres de créance émis	h		154,729	**154,729**
Autres emprunts	h		50,601	**50,601**
Autres passifs	i	217,970	(27,324)	**190,646**
Fonds propres	j	738,258	(26,764)	**711,494**
Total du passif et des fonds propres		4,530,530	39,484	**4,570,014**

4.2.4 Rapprochement du bilan consolidé au 1er janvier 2005

	Note 4.3	IFRS 31 décembre 2004 CHF '000	Effet de l'adoption des IAS 32/ 39 CHF '000	IFRS 1er janvier 2005 CHF '000
Actif				
Espèces et avoirs auprès des banques centrales		8,999		**8,999**
Bons du trésor et autres papiers monétaires acceptés		252,954		**252,954**
Créances sur les banques		1,772,224		**1,772,224**
Titres destinés au négoce		15,181	110	**15,291**
Instruments financiers dérivés	m	101,385	1,159	**102,544**
Prêts et avances à la clientèle		1,776,023		**1,776,023**
Titres de placement	n	391,083	514	**391,597**
Participations mises en équivalence				**–**
Immeubles, installations et équipements		17,930		**17,930**
Actifs incorporels		169,925		**169,925**
Autres actifs	m	64,310	(4,460)	**59,850**
Total de l'actif		4,570,014	(2,677)	**4,567,337**
Passif et fonds propres				
Engagements envers les banques		188,920		**188,920**
Instruments financiers dérivés	m	88,363	1,017	**89,380**
Engagements envers la clientèle		3,185,261		**3,185,261**
Titres de créance émis		154,729		**154,729**
Autres emprunts		50,601		**50,601**
Autres passifs	m	190,646	(3,407)	**187,239**
Fonds propres	o	711,494	(287)	**711,207**
Total du passif et des fonds propres		4,570,014	(2,677)	**4,567,337**

4. PASSAGE AUX NORMES IFRS (SUITE)

4.2 Rapprochements entre les normes IFRS et Swiss GAAP (SUITE)

4.2.5 Rapprochement du compte de résultat consolidé pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2004

	Note 4.4	Swiss GAAP CHF '000	Ajustements de transition CHF '000	IFRS CHF '000
Résultat net des opérations d'intérêt	a	47,700	(2,747)	**44,953**
Résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service	b	148,942	(7,796)	**141,146**
		196,642	(10,542)	**186,100**
Résultat net des autres opérations	c	46,337	3,447	**49,784**
Produits d'exploitation		242,979	(7,095)	**235,884**
Charges d'exploitation	d	(195,090)	16,958	**(178,133)**
Pertes et provisions pour créances compromises				**–**
Résultat d'exploitation		47,889	9,862	**57,751**
Produits / (charges) extraordinaires, net	e	2,934	(2,934)	**–**
Résultat avant impôts		50,823	6,928	**57,751**
Charge d'impôt	f	(7,763)	(2,000)	**(9,763)**
Résultat net pour la période		43,060	4,928	**47,988**

4.2.6 Rapprochement des flux de fonds consolidés pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2004

	Swiss GAAP CHF '000	Ajustements de transition CHF '000	IFRS CHF '000
Flux de fonds d'exploitation			
Intérêts encaissés	91,628	(3,439)	88,189
Intérêts payés	(35,396)	(1,237)	(36,633)
Commissions bancaires et autres prestations de service encaissées	173,454	(6,011)	167,443
Commissions bancaires et autres prestations de service payées	(29,887)	1,826	(28,061)
Dividendes encaissés	127		127
Résultat des opérations de négoce	39,517	(301)	39,216
Autres produits d'exploitation net encaissés / payés	4,101	3,447	7,548
Charges de personnel	(111,348)	(6,720)	(118,068)
Autres charges d'exploitation	(52,524)	2,852	(49,672)
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	(5,430)	5,430	–
Produits extraordinaires	5,128	(5,128)	–
Charges extraordinaires	(2,195)	2,195	–
Impôts payés	(7,341)	503	(6,838)
Flux net de fonds d'exploitation (avant variation des actifs circulants et des engagements à court terme)	**69,834**	**(6,583)**	**63,251**
Variation de l'actif circulant et des engagements à court terme			
(Augm.)/Diminution nette des bons du trésor et papiers monétaires	(230,374)	30,896	(199,478)
Diminution nette des créances sur les banques	720	19	739
Diminution nette des instruments financiers dérivés	10,644	199	10,843
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle	(269,468)	(2,435)	(271,903)
Diminution nette des autres actifs		1,903	1,903
Augmentation nette des engagements envers les banques	6,906	26,216	33,122
Augmentation nette des engagements envers la clientèle	701,975	5,001	706,976
Augmentation nette des autres passifs		32,534	32,534
Flux net de fonds d'exploitation	**290,237**	**87,750**	**377,987**
Flux de fonds relatifs aux opérations d'investissements			
Achats de titres de placement	(305,932)	(31,815)	(337,747)
Ventes de titres de placement	462,738		462,738
Achats d'actifs incorporels	(39,015)	(26,245)	(65,260)
Achats d'immeubles, d'installations et d'équipements	(10,528)	462	(10,066)
Immeubles, installations et équipements provenant des acquisitions		(132)	(132)
Flux net de fonds relatifs aux opérations d'investissements	**107,263**	**(57,730)**	**49,533**
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement			
Autres emprunts		(30,000)	(30,000)
Variation nette des fonds propres	487,310		487,310
Flux net de fonds relatifs aux opérations de financement	**487,310**	**(30,000)**	**457,310**
Variation nette de trésorerie et équivalents	**884,810**	**20**	**884,830**
Trésorerie et équivalents en début de période	954,003	9,449	963,452
Variation nette de trésorerie et équivalents	884,810	20	884,830
Trésorerie et équivalents	**1,838,813**	**9,469**	**1,848,282**

4. PASSAGE AUX NORMES IFRS (SUITE)

4.3 Explications relatives aux ajustements des rubriques du bilan consolidé

Les commentaires qui suivent expliquent les ajustements importants apportés aux rubriques du bilan consolidé aux dates du 1er janvier 2004, 30 juin 2004 et 31 décembre 2004.

(a) Bons du trésor et autres papiers monétaires

La diminution des bons du trésor et autres papiers monétaires résulte de différences de présentation.

(b) Créances sur les banques, Engagements envers les banques, Prêts et avances à la clientèle et Engagements envers la clientèle

Selon IFRS, des reclassements ont été effectués concernant les intérêts courus et d'autres différences de présentation.

(c) Titres de placement (à l'exception des instruments dérivés)

Selon IFRS, des reclassements concernant les intérêts courus ont été effectués.

(d) Participations mises en équivalence

Au vu de leur faible importance, les participations mises en équivalence ont été reclassées dans le poste Autres actifs.

(e) Immeubles, installations et équipements

(1) Les licences d'exploitation d'ordinateurs et de logiciels, qui selon Swiss GAAP étaient comptabilisées sous la rubrique Immeubles, installations et équipements, ont été reclassées dans le poste Actifs incorporels.

(2) Le Groupe a choisi d'évaluer certains éléments inclus dans la rubrique Immeubles, installations et équipements à la date de passage aux normes IFRS sur la base de leur juste valeur et d'utiliser cette juste valeur comme leur coût présumé à cette date. Ce choix a donné lieu à un amortissement partiel de ces éléments contre fonds propres dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

(f) Actifs incorporels

(1) Comme mentionné au paragraphe (e)(1) ci-dessus, les licences d'exploitation d'ordinateurs et de logiciels ont été reclassées du poste Immeubles, installations et équipements au poste Actifs incorporels.

(2) Le Groupe a appliqué l'exemption offerte par l'IFRS 1 concernant les regroupements d'entreprises. Les regroupements antérieurs au 1er janvier 2004 (date de passage aux normes IFRS) n'ont donc pas été retraités, à l'exception des ajustements nécessaires selon l'IFRS 1 B2 (g) concernant les engagements conditionnels affectant le montant du prix d'acquisition. Les regroupements d'entreprises effectués par le Groupe en 2004 ont conduit à la constitution d'un « goodwill » au cours de cette même année.

(g) Autres actifs (y compris les instruments dérivés)

Selon IFRS, des reclassements concernant les intérêts courus ont été effectués.

(h) Titres de créance émis et autres emprunts

Selon Swiss GAAP, les titres de créance émis et les autres emprunts étaient enregistrés aux postes Engagements envers les banques et Engagements envers la clientèle. Selon IFRS, des reclassements concernant les intérêts courus ont également été effectués.

(i) Autres passifs (y compris les instruments dérivés)

(1) Selon IFRS, des reclassements ont été effectués concernant les intérêts courus et les provisions sur créances compromises.

(2) Conformément à l'IAS 19, des provisions relatives aux avantages à court terme accordés au personnel (congés non pris sur l'année) et aux engagements liés aux fonds de pension ont été comptabilisées.

(3) Selon IFRS 1 B2 (g), les engagements conditionnels affectant les montants d'acquisition relatifs aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 ont été comptabilisées.

(j) Fonds propres

Les ajustements susmentionnés ont été imputés, le cas échéant, aux réserves. Ceci s'est traduit par une diminution des fonds propres (tableau 4.2.1).

Les commentaires qui suivent expliquent les ajustements importants apportés aux rubriques du bilan lors de l'adoption des normes IAS 32 et IAS 39.

(k) Instruments financiers dérivés

Selon les Swiss GAAP, les instruments financiers dérivés sont classés respectivement sous les rubriques Autres actifs et Autres passifs. Ils ont été reclassés sous la rubrique Instruments financiers dérivés à des fins de comparaison.

(l) Titres destinés au négoce

L'augmentation du poste Titres destinés au négoce résulte de reclassements par rapport aux normes Swiss GAAP.

(m) Instruments financiers dérivés

Selon IFRS, les instruments financiers dérivés ont été ajustés conformément aux règles imposées par l'IAS 39 concernant la juste valeur, les dérivés intégrés et la comptabilité de couverture.

(n) Titres de placement (à l'exception des instruments dérivés)

La diminution des titres de placement résulte du reclassement du poste Titres destinés au négoce (voir (l) ci-dessus), de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif et des règles applicables aux gains et pertes de change provenant du portefeuille de titres de placement disponibles à la vente.

(o) Fonds propres

La diminution des fonds propres résulte, le cas échéant, des ajustements décrits ci-dessus.

4.4 Explications relatives aux ajustements des rubriques du compte de résultat consolidé

Les commentaires qui suivent expliquent les ajustements importants apportés aux rubriques du compte de résultat consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.

(a) Résultat net des opérations d'intérêt

Conformément à l'IFRS 3, le résultat net des opérations d'intérêt enregistré dans les comptes Swiss GAAP et antérieurs à la date effective du regroupement d'entreprises a été sorti des comptes.

(b) Résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service

(1) Conformément à l'IFRS 3, le résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service enregistré dans les comptes Swiss GAAP et antérieurs à la date effective du regroupement d'entreprises a été sorti des comptes.

(2) Le résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service a été ajusté conformément aux critères de comptabilisation des produits tels que spécifiés par l'IAS 18.

(3) La diminution nette du résultat des opérations de commissions résulte également de différences de présentation apportées au compte de résultat.

(c) Résultat net des autres opérations

L'augmentation du résultat net des autres opérations résulte de reclassements entre les comptes Swiss GAAP et IFRS.

d) Charges d'exploitation

(1) Conformément à l'IFRS 3, les charges d'exploitation enregistrées dans les comptes Swiss GAAP et antérieurs à la date effective du regroupement d'entreprises ont été sorties des comptes.

(2) Selon IFRS, les charges de personnel ont été ajustées pour prendre en compte les avantages à court terme accordés au personnel et les engagements liés aux fonds de pension tel que prévu par l'IAS 19 sur les avantages accordés au personnel.

(3) Selon IFRS, le « goodwill » résultant d'acquisitions n'est pas sujet à amortissement, comme c'était le cas selon les normes Swiss GAAP, mais fait l'objet de tests de perte de valeur. Cette opération n'a pas conduit à l'imputation d'une charge au compte de résultat.

(4) Certaines provisions constituées à l'origine selon Swiss GAAP ont été dissoutes à la date d'adoption des normes IFRS (le 1er janvier 2004) conformément aux critères spécifiés par l'IAS 37 relatif aux provisions.

(5) Selon IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certains éléments de la rubrique Immeubles, installations et équipement à leur juste valeur à la date d'adoption, ce qui a donné lieu à un amortissement partiel de ces éléments contre fonds propres dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004. En conséquence, les charges

d'amortissement initialement inscrites dans les comptes Swiss GAAP ont été extournées en 2004.

(e) Produits et charges extraordinaires (net)
Selon IFRS, les produits et charges extraordinaires inscrits dans les comptes Swiss GAAP ont été reclassés dans les postes correspondants du compte de résultat.

(f) Impôts
Correction de la charge d'impôts liée aux impôts différés en raison des ajustements dus aux normes IFRS.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

5.1 Facteurs de risque financier

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui en assument l'essentiel des risques. Ainsi, le Groupe supporte des risques limités en matière de crédit, de marché et de liquidité. La majeure partie des risques de crédit du Groupe se limite aux prêts Lombard et aux crédits nantis, alors que les risques de marché se restreignent en grande partie à des positions limitées de changes et de taux d'intérêt (« gapping positions ») maintenues par le Groupe. Les principaux risques afférents au Groupe sont d'ordre opérationnel et réputationnel.

La direction du Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques, qui sont conformes aux directives et procédures relatives aux risques de la société mère, EFG Bank European Financial Group (EFGB). La responsabilité ultime de la gestion des risques au sein du Groupe incombe au Conseil d'administration, qui définit les politiques et les niveaux de risque en collaboration avec le Comité des risques du groupe EFGB. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité des sous-comités des risques de marché et de crédit, qui sont assistés par les auditeurs internes et externes.

5.2 Risques opérationnels

Le risque de perte résultant de défaillances des processus opérationnels et des ressources humaines ou provenant de source externe, est limité par la mise en place de mesures organisationnelles, de processus automatisés, de contrôle interne et de systèmes de sécurité, de procédures écrites, de documents juridiques et des techniques de limitation de perte qui sont sous la responsabilité de la direction. Les risques opérationnels sont surveillés à l'aide d'un système de rapports internes détaillés, sous la responsabilité de la direction générale, qui assure la supervision et veillle à ce que toutes les transactions soient effectuées dans le respect des normes. Le niveau des pertes opérationnelles est faible et des rapports mensuels présentent les détails des problèmes d'ordre opérationnel.

Le Groupe favorise le recrutement de membres de direction ainsi que de chargés de clientèle ayant déjà collaboré avec les membres de la direction actuelle. En outre, le système informatique produit quotidiennement des rapports avec le détail des transactions de tous les clients. Ces rapports font l'objet d'un contrôle rigoureux visant à déceler toute transaction importante ou inhabituelle. Basé à Genève, le système informatique du Groupe réplique en temps réel toutes les transactions vers son site de sauvegarde en cas de catastrophe situé dans les locaux du siège social à Zurich. Ainsi, la disponibilité des données à un autre endroit géographique est assurée en permanence. Les opérations du Groupe sont également contrôlées par le département d'audit interne. Le Groupe a enregistré peu de pertes dues à la fraude ou à des défaillances opérationelle. Il est couvert par des polices d'assurances contre la fraude et la négligence des employés.

5.3 Risques juridiques et de compliance

La fonction des affaires juridiques et de la compliance est déléguée par EFG International à sa filiale EFG Bank. Le département qui est en charge, veille à ce que le Groupe observe toutes les réglementations en vigueur.

L'évolution de la législation et les modifications décidées par les autorités internes et externes font l'objet d'un suivi constant et sont mises en oeuvre. Le département des affaires juridiques et de la compliance supervise également la mise à jour des règlements internes, afin de garantir leur conformité aux nouvelles législations et réglementations, ainsi que la formation du personnel en la matière.

Par ailleurs, le département des affaires juridiques et de la compliance effectue le suivi des réclamations de la clientèle dans le but d'assurer leur résolution rapide et supervise les actions juridiques pouvant impliquer les entités du Groupe.

5.4 Risques réputationnels

Le Groupe peut être exposé à des risques réputationnels dus à des faiblesses dans la qualité du service fourni à la clientèle, ainsi qu'aux relations potentielles du Groupe avec des clients politiquement exposés ou qui pourraient entretenir des liens avec les milieux du crime. Les risques réputationnels résultant de l'acceptation de clients représentent une source de préoccupation commune pour les banques privées suisses et étrangères. Conformément aux dispositions légales contre le blanchiment d'argent, le Groupe applique des procédures strictes en matière d'acceptation de nouveaux clients. En outre, le Groupe effectue en permanence un contrôle approfondi des transactions et vérifie les opérations qui ne correspondent pas au profil de ses clients.

Le Groupe est organisé pour garantir un service de qualité en employant des chargés de clientèle expérimentés et en minimisant les erreurs opérationnelles (cf. « Risques opérationnels » ci-dessus).

5.5 Risques de crédit

Le Comité de Crédit de EFG International a une responsabilité globale pour les affaires de crédits de la clientèle du Groupe, la mise en place de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'administration du Groupe. Certaines tâches, incluant la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées au Comité opérationnel des crédits de EFG Bank. Le processus d'approbation des crédits est clairement séparé entre la génération des affaires crédits et la gestion du risque de crédit. Les requêtes de crédit sont initiées par les chargés de clientèle, qui doivent être soutenues par les Responsables d'affaire régionaux, et ensuite finalisées et établies par les départements des crédits. En fonction de la définition des risques et des critères de taille, l'approbation de prêts, de limites ou autres expositions a été déléguée soit à la direction des départements des crédits, à certains membres des unités internationales des comités de crédit, au Comité opérationnel des crédits de EFG Bank ou au Comité exécutif des crédits du Groupe.

Les compétences d'approbation pour de grosses expositions ou des expositions ayant un profil de risque élevé sont centralisées en Suisse en accord avec les règles réglementaires locales des unités d'affaire individuelles ou internationales. Une exception est faite pour EFG Private Bank Ltd, où l'approbation a été déléguée aux membres du département crédit local, au Comité de crédit ou au président du comité selon la taille et le profil de risque des expositions respectives.

Afin d'être accepté comme garantie le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié. Des différentes marges s'appliquent selon le type, les profils de risque et la liquidité des titres remis en nantissement. Une marge supplémentaire est appliquée si le prêt et le nantissement sont en monnaie différente ou qu'un risque de concentration existe. Les prêts enregistrés par EFG Bank Ltd, garantis par des biens immobiliers, sont essentiellement relatifs à des biens localisés à Londres dans des emplacements de premier ordre.

Les départements des crédits surveillent l'exposition aux risques sur la base des limites approuvées et des garanties remises en nantissement. Les expositions crédit sont classées en dix catégories de rating. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant l'exposition de crédit.

Les contreparties sur produits dérivés et opérations au comptant sont limitées à des institutions financières disposant d'une qualité de crédit élevée. Le Groupe a des politiques qui limitent le montant des expositions de crédit pour chaque institution financière et des procédures permettant de surveiller les évolutions de qualité de crédit de toutes les contreparties avec lesquelles il entretient une relation d'affaire.

5.6 Risques de marché

Le Groupe applique des limites strictes à l'ensemble des risques de marché. Celles-ci utilisent les notions de valeur nominale, de « stop loss », de qualité de notation, de concentration et d'autres notions, en fonction de la nature du risque de marché considéré. Ces limites sont calculées au moyen de l'approche de la « value at risk » (VAR), laquelle consiste à évaluer l'impact des pertes potentielles liées aux risques des positions ouvertes, mesurées dans des conditions normales de marché. Les positions sont également

évaluées dans le cas de mouvements extrêmes du marché (tests de stress) et aussi par rapport aux limites déterminées. Les limites du Groupe sont définies et approuvées en fonction de ces différents critères.

5.7 Risques liés aux opérations sur devises

Le Groupe réalise des opérations sur monnaies étrangères, tant pour son propre compte que pour celui de ses clients. Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et des placements net dans des opérations à l'étranger. Les positions de change globales nettes sont soumises à des limites «intraday» et «overnight». De plus, des limites «stop loss» journalières et mensuelles sont en place. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients. Le Groupe peut être appelé à couvrir son exposition au risque de change lié à des flux futurs hautement probables en devises autres que le franc suisse au moyen de contrats à terme, et à appliquer les critères IFRS en matière de comptabilité de couverture.

5.8 Risques liés aux marchés d'actions

Le Groupe est exposé aux risques liés aux marchés d'actions en raison des portefeuilles titres et de négoce limités qu'il détient.

5.9 Risques liés aux marchés des matières premières

Le Groupe n'a pas d'exposition significative aux risques liés au prix des matières premières.

5.10 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité est disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en terme de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire à ses propres besoins de trésorerie.

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent la liquidation de titres négociables et le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse.

Le Groupe agit conformément aux exigences réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité «overnight» dans les différents pays où il opère. En outre, le Groupe déclare mensuellement au département de gestion des risques de l'EFG European Financial Group, et quotidiennement à la direction, la position de ses liquidités selon les directives spécifiques du groupe dans ce domaine. Des tests de stress sont effectués mensuellement ou aussi souvent que nécessaire. Les positions du Groupe en termes de fonds propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

5.11 Risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et la juste valeur

Les revenus et les flux de trésorerie opérationnels du Groupe sont en grande partie indépendants des variations de taux d'intérêt. La politique du Groupe consiste à limiter ses risques sur taux d'intérêt dans ses opérations interbancaires et à conserver un degré élevé de liquidité du bilan en s'en tenant à une attitude conservatrice en matière de concordance des échéances et grâce aux excédents de refinancement substantiels provenant des dépôts de la clientèle. Le Groupe peut parfois couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt découlant d'emprunts ou de dépôts de la clientèle ou d'autres transactions en recourant à des swaps de taux d'intérêt et en appliquant les critères IFRS en matière de couverture.

5.12 Risques de sous-traitance

En Suisse, l'administration des salaires et du fonds de pension a été sous-traitée à une société spécialisée. Certains projets informatiques peuvent être sous-traités au cas par cas. Pour ce genre de sous-traitance, des contrats de service incluant des clauses de confidentialité, de secret bancaire et de conformité aux règles d'affaire, ont été signés entre le Groupe et les sociétés concernées ainsi que leurs collaborateurs.

6. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT

	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 CHF '000
Produit des opérations d'intérêt et d'escompte		
Banques et clients	155,391	64,166
Titres destinés au négoce	2	690
Titres de placement	29,023	18,407
Total	**184,416**	83,263
Charge d'intérêts		
Engagements envers les banques et la clientèle	(86,149)	(31,608)
Engagements sous forme de titres de placement émis	(4,946)	(4,902)
Autres emprunts	(2,401)	(1,800)
Total charge d'intérêts	**(93,496)**	(38,310)
Total	**90,920**	44,953

7. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS BANCAIRES ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Commissions sur les opérations de crédit	2,006	983
Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	215,359	158,834
Commissions sur les autres prestations de service	19,176	14,040
Charges de commissions	(27,570)	(32,711)
Total	**208,971**	141,146

8. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Actions et instruments de taux d'intérêts	14,295	10,820
Devises	24,103	33,527
Total	**38,398**	44,347

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Charges de personnel (cf. note 10)	(138,585)	(128,776)
Honoraires de prestations de service, d'audit et de conseil	(8,427)	(9,614)
Publicité et marketing	(2,938)	(534)
Charges administratives	(27,979)	(22,620)
Loyers et leasings d'exploitation	(10,471)	(8,075)
Amortissements des immeubles, installations et équipements (cf. note 26)	(3,714)	(2,535)
Amortissements d'actifs incorporels (cf. note 25)	(3,778)	(2,838)
Autres	(4,445)	(3,141)
Total	**(200,337)**	(178,133)

10. CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 CHF '000
Salaires, rémunérations et gratifications	(120,546)	(115,683)
Charges sociales	(9,343)	(6,273)
Charges de fonds de pension - primauté des prestations (cf. note 32)	(3,539)	(3,702)
Charges de fonds de pension - primauté des cotisations	(1,689)	(840)
Autres	(3,468)	(2,278)
Total	**(138,585)**	(128,776)

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2005 était de 1'053 et la moyenne des effectifs sur l'année était de 682 (au 31 décembre 2004: 596; moyenne: 566).

11. CHARGE D'IMPÔT

Charge d'impôt courant	6,853	4,762
Charge d'impôts différés (cf. note 12)	10,325	5,001
Total	**17,178**	9,763
Résultat avant impôts	138,072	57,751
Charge d'impôt au taux applicable de 11% (2004: 16%)	15,188	9,240
Impact fiscal lié à:		
différents taux d'impôt dans différents pays	3,953	389
résultats non soumis à impôts	(3,418)	(1,951)
d'autres impôts que celui sur le bénéfice	1,455	2,085
Total	**17,178**	9,763

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts différés sur le bénéfice ressortent de toutes les différences temporaires en termes d'engagements (« liability method ») en appliquant le taux fiscal prévisible local.

	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 CHF '000
Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé est le suivant :		
Au 1er janvier	17,383	4,040
Impact de l'adoption des normes IFRS		18,620
Charge enregistrée au compte de résultat pour la période	(10,325)	(5,001)
Ajustements d'actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	(1,108)	
Provenant des acquisitions	(5,609)	
Différences de change	398	(276)
A la fin de l'exercice (note 27)	**739**	17,383
Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :		
Actifs d'impôts différés		
Pertes fiscales reportées	4,432	11,200
Différences d'évaluation temporaires portées au compte de résultat	967	4,583
Provenant des acquisitions	1,838	
Fonds de pension et autres indemnités de départ à la retaite	1,120	1,600
Total des actifs d'impôts différés	**8,357**	17,383
Passifs d'impôts différés		
Provenant des acquisitions	(381)	
Résultant des actifs incorporels suite aux acquisitions (cf. note 25)	(7,066)	
Différences d'évaluation temporaires portées au compte de résultat	(151)	
Ajustements de passifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	(20)	
Total des passifs d'impôts différés	**(7,618)**	–
Impôts différés, net (note 27)	**739**	17,383
La charge d'impôts différés dans le compte de résultat se compose des différences temporaires suivantes :		
Utilisation des pertes fiscales reportées	6,768	2,000
Fonds de pension et autres indemnités de départ à la retraite	480	400
Autres différences temporaires	3,077	2,601
Charge d'impôts différés	**10,325**	5,001

13. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 Suisse CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 Etranger CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 Total CHF '000
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	68,555	115,861	184,416
Charges d'intérêt	(6,558)	(86,938)	(93,496)
Résultat net des opérations d'intérêt	**61,997**	**28,923**	**90,920**
Produit des opérations de commissions bancaires et des prestations de service	147,401	89,140	236,541
Charges de commissions bancaires	(22,798)	(4,772)	(27,570)
Résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service	**124,603**	**84,368**	**208,971**
Dividendes		66	66
Résultat des opérations de négoce	14,388	24,010	38,398
Gains et pertes sur titres de placement	2	7	9
Autres produits d'exploitation	932	(887)	45
Résultat net des autres opérations	**15,322**	**23,196**	**38,518**
Produits d'exploitation	**201,922**	**136,487**	**338,409**
Charges d'exploitation	(157,360)	(42,977)	(200,337)
Pertes et provisions pour créances compromises			
Résultat avant impôts	**44,562**	**93,510**	**138,072**
Charge d'impôt	(6,816)	(10,362)	(17,178)
Résultat net pour la période	**37,746**	**83,148**	**120,894**

13. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE (SUITE)

	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 Suisse CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 Etranger CHF '000	Exercice se terminant au 31 décembre 2004 Total CHF '000
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	38,177	45,086	83,263
Charges d'intérêt	(4,878)	(33,432)	(38,310)
Résultat net des opérations d'intérêt	33,299	11,654	44,953
Produit des opérations de commissions bancaires et des prestations de service	137,024	36,833	173,857
Charges de commissions bancaires	(26,055)	(6,656)	(32,711)
Résultat net des opérations de commissions bancaires et des prestations de service	110,969	30,177	141,146
Dividendes	128		128
Résultat des opérations de négoce	30,612	13,735	44,347
Gains et pertes sur titres de placement	303		303
Autres produits d'exploitation	4,158	849	5,007
Résultat net des autres opérations	35,201	14,584	49,785
Produits d'exploitation	179,469	56,415	235,884
Charges d'exploitation	(134,795)	(43,338)	(178,133)
Pertes et provisions pour créances compromises			
Résultat avant impôts	44,674	13,077	57,751
Charge d'impôt	(6,143)	(3,620)	(9,763)
Résultat net pour la période	38,531	9,457	47,988

14. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Espèces	4,214	1,650
Avoirs auprès des banques centrales	38,674	7,349
Total	**42,888**	8,999

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

Pour les besoins du tableau des flux de fonds, les espèces et équivalents comprennent les postes suivants ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	42,888	8,999
Bons du trésor et autres papiers monétaires	472,615	51,878
Créances sur les banques	3,694,464	1,772,224
Titres destinés au négoce	7,836	15,181
Total	**4,217,803**	1,848,282

16. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES

Bons du trésor	446,789	252,784
Autres papiers monétaires	42,181	170
Total	**488,970**	252,954
Bons du Trésor déposés en garantie auprès des banques centrales et des organismes de compensation	125,819	12,044

17. CRÉANCES SUR LES BANQUES

Créances sur les banques à vue	313,043	87,251
Créances sur les banques à terme	3,431,416	1,684,973
Total	**3,744,459**	1,772,224

18. TITRES DESTINÉS AU NÉGOCE

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Emis par des institutions publiques:		
Gouvernements		
Autres institutions du secteur public	437	488
	437	488
Emis par d'autres émetteurs		
Banques	2,449	2,434
Autres	4,950	12,259
	7,399	14,693
Total	**7,836**	15,181
Actions	7,261	14,775
Obligations	575	406
	7,836	15,181

19. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe emploie les instruments dérivés financiers suivants, tant pour des besoins de couverture que de non couverture:

Les «futures» sur devises et taux d'intérêt, sont des contrats traités sur des marchés financiers organisés (bourses) et qui impliquent l'engagement de recevoir ou de payer un montant net sur la base des fluctuations de change ou de taux, ou d'acheter ou de vendre une devise ou un instrument financier, à une date future et à un prix spécifié d'avance. Comme les contrats «future» sont couverts par des garanties sous forme d'espèces ou de titres négociables et que toute fluctuation de cours fait l'objet d'un règlement journalier auprès de la bourse concernée, le risque de crédit sur ces opérations est négligeable.

Les opérations de change à terme, impliquent l'engagement d'acheter ou de vendre des devises. Les «swaps» de devises et de taux d'intérêt, impliquent l'engagement d'échanger un flux de fonds contre un autre. Economiquement, les «swaps» représentent un échange de devises ou de taux d'intérêt (par exemple, un taux fixe contre un taux flottant) ou une combinaison de deux (comme les «cross-currency interest rate swaps»). A l'exception de certains «swaps» de devises, l'échange du principal n'a pas lieu. Pour le Groupe, le risque de crédit sur un «swap» est limité au coût potentiel de remplacement du «swap» ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut.

Ce risque fait l'objet d'une surveillance continuelle basée sur la valeur de marché ou économique des contrats, une fraction du montant notionnel des contrats et la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt et/ou procède à une évaluation aux valeurs de marché accompagnée d'accords bilatéraux sur la fourniture de garanties à partir d'un seuil convenu.

Les options sur devises et taux d'intérêt, sont des engagements contractuels selon lesquels le vendeur (émetteur) octroie à l'acheteur (détenteur) le droit, mais pas l'obligation, soit d'acheter («call option») soit de vendre («put option») à une date ou pendant une période déterminée un certain montant en devises ou un instrument financier à un prix convenu d'avance. En guise de rémunération du risque de change ou de taux d'intérêt pris, le vendeur reçoit de l'acheteur une prime. Les options peuvent être traitées soit en bourse, soit de gré à gré («OTC»). Le Groupe n'est exposé à un risque de crédit que sur les options achetées, et seulement à concurrence de la juste valeur de l'option.

Les montants notionnels de certains instruments financiers dérivés sont comparables à certains instruments financiers portés au bilan, mais ne représentent pas nécessairement les flux de fonds futurs attendus ou la valeur de marché de ces dérivés et, par conséquent, n'indiquent

pas l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des marchés des taux d'intérêt et des devises et de leur échéance. Le total des montants notionnels ou contractuels des instruments financiers dérivés contractés et la mesure dans laquelle ces instruments sont favorables ou défavorables, c'est-à-dire le total des créances et engagements résultant de l'évaluation de ces instruments à leur valeur économique ou de marché, peuvent varier de manière significative dans le temps. Les valeurs économiques des instruments financiers dérivés contractés par le Groupe à la date du bilan sont les suivantes:

	Au 31 décembre 2005			Au 31 décembre 2004		
	Montants notionnels ou contractuels CHF '000	Juste valeur Créances CHF '000	Juste valeur Engagements CHF '000	Montants notionnels ou contractuels CHF '000	Juste valeur Créances CHF '000	Juste valeur Engagements CHF '000
Instruments financiers dérivés destinés au négoce						
Dérivés OTC sur devises						
opérations de change à terme	12,548,755	90,516	83,551	7,823,507	86,982	73,722
options achetées et vendues OTC sur devises	1,988,276	11,789	11,735	4,379,430	11,908	11,908
		102,305	95,286		98,890	85,630
Dérivés OTC sur taux d'intérêt						
« swaps » de taux d'intérêt	31,101	1,566	1,578	89,174	392	431
options OTC sur taux d'intérêt	943,235	1,741	1,631	680,400	1,224	1,224
		3,307	3,209		1,616	1,655
Autres instruments financiers dérivés						
options OTC achetées et vendues sur indice	48,653	149	149	55,871	879	879
Autres engagements destinés au négoce						
titres vendus, non encore rachetés						199
Total des instruments financiers dérivés destinés au négoce		**105,761**	**98,644**		101,385	88,363
Instruments financiers dérivés de couverture						
Instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur						
« swaps » de taux d'intérêt	59,365	120	980			
Instruments financiers dérivés de couverture des flux de trésorerie						
« swaps » de taux d'intérêt	4,205		461			
Total des instruments financiers dérivés de couverture		**120**	**1,441**		**–**	**–**
Total des instruments financiers dérivés		**105,881**	**100,085**		101,385	88,363

20. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Créances sur la clientèle	**3,602,115**	1,771,546
Prêts hypothécaires	**944,505**	7,536
Moins: provision pour créances compromises (note 21)	**(2,161)**	(3,059)
	4,544,459	1,776,023

La répartition du portefeuille de crédits du Groupe par secteur économique se présente comme suit:

	At 31 December 2005 %	At 31 December 2004 %
Privés	**51.0**	57.0
Sociétés financières	**24.0**	36.0
Autres	**25.0**	7.0
	100.0	100.0

La répartition géographique du portefeuille de crédits du Groupe se présente comme suit:

	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	CHF '000	%	CHF '000	%
Suisse	**274,814**	**6.0**	171,501	9.7
Royaume-Uni	**761,430**	**16.8**	83,679	4.7
Grèce	**88,227**	**1.9**	44,540	2.5
Luxembourg	**4,899**	**0.1**	7,939	0.4
Europe (autres pays)	**572,946**	**12.6**	344,350	19.4
Etats-Unis et Canada	**79,109**	**1.7**	27,065	1.5
Amérique latine et Caraïbe	**1,382,267**	**30.4**	396,332	22.3
Afrique et Moyen-Orient	**161,600**	**3.6**	59,180	3.3
Asie et Océanie	**1,219,167**	**26.9**	641,437	36.2
	4,544,459	**100.0**	1,776,023	100.0

Cette analyse est basée sur la place de résidence du client et pas nécessairement selon le domicile du risque de crédit.

21. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Au 1er janvier	3,059	5,494
Provision pour créances compromises à charge du compte de résultat pour la période du 1er janvier au 31 décembre		
Acquisition de filiales	158	
Différences de change	12	119
Montants recouvrés au cours de la période/l'exercice	(6)	7
Crédits définitivement compromis sortis du bilan au cours de la période/l'exercice	(1,062)	(2,561)
Solde en fin de période/d'exercice	**2,161**	3,059

22. COUVERTURES DES CRÉDITS

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Prêts et avances à la clientèle		
couverts par gages hypothécaires	946,696	7,536
couverts par d'autres sûretés	3,587,997	1,766,341
non couverts	9,766	2,146
	4,544,459	1,776,023
Engagements hors bilan		
engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	265,600	149,644
engagements conditionnels non couverts	826	336
	266,426	149,980

23. TITRES DE PLACEMENT

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Titres détenus jusqu'à leur échéance	530,435	263,384
Titres de placement disponibles à la vente	903,706	127,699
Total des titres de placement	**1,434,141**	391,083
Titres disponibles à la vente		
Emis par des institutions publiques:		
gouvernement	12,678	19,822
autres institutions du secteur public	33,556	33,992
	46,234	53,814
Emis par d'autres émetteurs:		
banques	840,858	66,304
autres	16,614	7,581
	857,472	73,885
Total des titres disponibles à la vente	**903,706**	127,699
Titres cotés	86,193	126,678
Titres non cotés	817,513	1,021
	903,706	127,699
Actions	13,823	1,596
Obligations	889,883	126,103
	903,706	127,699
Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation	25,323	33,787
Le mouvement enregistré sur le compte est le suivant:		
Valeur comptable nette au 1er janvier	127,699	533,055
Adoption des normes IAS 32/39 au 1er janvier 2005	514	
Intérêts courus	(398)	(8,177)
Achats et souscriptions	45,215	75,055
Ventes et remboursements	(61,657)	(462,738)
Provenant d'acquisition de filiales	822,828	
Reclassement dans le portefeuille de négoce et participations dans entreprises associées		(8,577)
Reclassement dans titres de placement détenus jusqu'à leur échéance (*)	(30,894)	
Gains nets / pertes nettes résultant des fluctuations de la juste valeur au cours de la période	(1,622)	(919)
Différence de change	2,021	
Valeur comptable nette en fin de période / d'exercice	**903,706**	127,699

(*) CHF 30,89 millions ont été reclassés début 2005, afin de corriger une classification erronée au 31 décembre 2004, dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance.

23. TITRES DE PLACEMENT (SUITE)

Réserve relative à la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:
Les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente. Le mouvement de cette réserve durant la période de référence a été le suivant:

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Adoption des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005	479	
Gains nets / pertes nettes résultant des fluctuations de la juste valeur au cours de la période de référence	(1,643)	
	(1,164)	
Gains nets / pertes nettes transférés au compte de résultat lors de ventes	(107)	
	(107)	
Solde en fin de période / d'exercice	**(1,271)**	**–**

Titres détenus jusquà leur échéance

Emis par des institutions publiques:		
gouvernement	155,833	46,450
autres institutions du secteur public	187,305	92,782
	343,138	139,232
Emis par d'autres émetteurs:		
banques	187,297	124,152
	187,297	124,152
Total des titres détenus jusqu'à leur échéance	**530,435**	263,384

Le mouvement enregistré dans le compte est le suivant:

Valeur comptable nette au 1er janvier	263,384	
Intérêts courus	1,258	692
Achats et souscriptions	264,118	262,692
Reclassement de titres de placement disponibles à la vente	30,894	
Ventes et remboursements	(30,894)	
Différence de change	1,675	
Valeur comptable nette en fin de période/d'exercice	**530,435**	263,384
Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes de compensation	132,661	93,050

24. PARTICIPATIONS

Liste des filiales principales de la Banque au 31 décembre 2005

Dénomination	Type d'activité	Pays de domicile	Capital-actions		Partici-pation %
Bank von Ernst (Liechtenstein) AG	Banque	Liechtenstein	CHF	25,000	100
Bridgewater Pension Trustees Ltd, London	Admin. de fonds de pension	Royaume-Uni	GBP	–	100
EFG Asset Management Holding Company SA, Luxembourg	Gestion d'actifs	Luxembourg	EUR	400	98
EFG Asset Management Ltd, London	Gestion d'actifs	Royaume-Uni	GBP	4,000	100
EFG Bank (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	Banque	Gibraltar	GBP	3,000	100
EFG Bank, Zurich	Banque	Suisse	CHF	62,410	100
EFG Capital International Corp., Miami	Courtage de titres	USA	USD	12,200	100
EFG Eurofinancière d'Investissements SAM, Monaco	Banque	Monaco	EUR	16,000	100
EFG Finance (Guernsey) Ltd	Société financière	Guernesey	EUR	430,016	100
EFG Finance (Malta) Ltd	Holding (*)	Malte	EUR	430,017	100
EFG Financial Consulting Co. Ltd, Taipei – en liquidation	Conseils financiers	Taiwan	TWD	1,000	100
EFG Holding GMBH, Zurich	Dormante	Suisse	CHF	10	100
EFG Investment (Luxembourg) Sarl, Luxembourg	Holding (*)	Luxembourg	EUR	430,029	100
EFG Investment (Malta) Ltd	Holding (*)	Malte	EUR	430,017	100
EFG Investment Bank AB, Stockholm	Banque	Suède	SEK	100,000	100
EFG Offshore Ltd, Jersey (ancien EFG Reads Trust Company Ltd)	Administration de trusts	Jersey	GBP	9	100
EFG Platts Flello Ltd, London	Conseils financiers	Royaume-Uni	GBP	2	100
EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd, Guernsey	Banque	Guernesey	GBP	5,000	100
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	Royaume-Uni	GBP	11,536	100
EFG Securities Investment Consulting Company Ltd, Taipei	Conseils financiers	Taiwan	TWD	10,000	100
EFG Serviços Ltda, Sao Paulo	Dormante	Brésil	BRL	1,243	100
EFG Thema Advisory Company SA, Luxembourg	Conseils en investissements	Luxembourg	USD	90	100
EFG Trust Company (BVI) Ltd, Tortola	Administration de trusts	Iles Vierges	USD	500	100
EFG Universal Advisory Company SA, Luxembourg	Conseils en investissements	Luxembourg	EUR	76	100
EFG Wealth Management Ltd, London	Gestion d'actifs	Royaume-Uni	GBP	238	100
New Capital Fund Management Ltd, Dublin	Gestion d'actifs	Irlande	GBP	125	100
Planning for Financial Independence Ltd, London	Conseils financiers	Royaume-Uni	GBP	1	100
SIF Swiss Investment Funds SA, Geneva	Administration de fonds	Suisse	CHF	2,500	100

(*) Les actifs sont constitués par des participations dans d'autres compagnies du Groupe.

25. ACTIFS INCORPORELS

	Logiciels et licences informatiques CHF '000	Autres actifs incorporels CHF '000	Goodwill CHF '000	Total actifs incorporels CHF '000
Au 1er janvier 2004				
Valeur initiale	9,846		120,300	130,146
Amortissement cumulé	(1,623)		(21,020)	(22,643)
Valeur comptable nette	8,223	–	99,280	107,503
Exercice se terminant le 31 décembre 2004				
Montant net d'ouverture	8,223		99,280	107,503
Investissements	525	3,400	61,335	65,260
Charge d'amortissement pour l'exercice	(2,732)	(106)		(2,838)
Valeur comptable nette	6,016	3,294	160,615	169,925
Au 31 décembre 2004				
Valeur initiale	10,371	3,400	181,635	195,406
Amortissement cumulé	(4,355)	(106)	(21,020)	(25,481)
Valeur comptable nette	6,016	3,294	160,615	169,925
Exercice se terminant le 31 décembre 2005				
Montant net d'ouverture	6,016	3,294	160,615	169,925
Investissements	3,519	22,168	134,921	160,608
Acquisitions de filiales, nettes de perte de valeur	413	7,275	16,826	24,514
Charge d'amortissement pour l'exercice	(2,944)	(834)		(3,778)
Différence de change		(16)		(16)
Valeur comptable nette	7,003	31,888	312,362	351,253
Au 31 décembre 2005				
Valeur initiale	25,098	33,025	333,641	391,764
Amortissement cumulé et perte de valeur	(18,095)	(1,137)	(21,279)	(40,511)
Valeur comptable nette	**7,003**	**31,888**	**312,362**	**351,253**

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou secteurs d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquisition de relations clientèle, acquisition de savoir-faire ou de produits spécifiques, établissement permanent en certains endroits. Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition, comme indiqué ci-dessous.

Passage à la norme IFRS1 concernant le goodwill résultant d'acquisitions antérieures au 1er janvier 2004

Le Groupe a appliqué les exemptions de regroupement d'entreprises autorisées par IFRS 1 et n'a pas procédé à l'ajustement des regroupements effectués avant la date de passage du 1er janvier 2004, sauf pour les engagements conditionnels relevant des éléments différés finalisés ultérieurement. Cependant, vu que, conformément aux principes comptables suisses applicables aux banques, le Groupe avait, pour la majorité de ses acquisitions, classé dans les actifs incorporels la différence entre la juste valeur du montant payé et celle des immobilisations corporelles nettes acquises, ces montants ont été reclassés sous IFRS en tant que goodwill puisqu'il n'y avait pas eu, à l'époque, affectation du prix d'acquisition comme l'exigent les IFRS. Le Groupe considère que la majorité des montants de goodwill portés au bilan pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004 représente essentiellement des relations clientèle.

Acquisitions postérieures au 1er janvier 2004

DSAM

Début octobre 2004, le Groupe a conclu un accord lui permettant de créer une unité de gestion d'actifs structurés dérivés (« derivatives structured asset management - DSAM »). Cette acquisition a donné lieu à un goodwill de CHF 57,1 millions - établi sur la base d'une estimation de la juste valeur de paiements conditionnels différés probables - et à un autre actif incorporel de CHF 3,4 millions correspondant à l'estimation de la juste valeur de la composante de non concurrence de cet accord. Cet actif incorporel est amorti jusqu'à l'échéance du contrat (8 ans). Au 31 décembre 2005, la juste valeur des paiements différés probables a été réévaluée et un montant supplémentaire de CHF 85 millions a été reconnu comme goodwill.

Banco Atlántico (Gibraltar)

Le 5 novembre 2004, le Groupe a acquis 100% du capital-actions de Banco Atlántico (Gibraltar) Limited de Banco de Sabadell SA, Espagne. L'objectif premier de cette acquisition était de disposer d'un établissement permanent à Gibraltar. La société acquise a contribué au bénéfice net à hauteur de CHF 1,9 million pour la période du 5 novembre au 31 décembre 2004. La transaction a donné lieu à un goodwill de CHF 4,2 millions.

Détails de la juste valeur de l'actif net acquis et du goodwill :

	CHF '000
Prix d'acquisition :	
prix d'acquisition payé (en espèces)	22,957
prix d'acquisition différé	4,566
coûts directs liés à l'acquisition	459
Total du prix d'acquisition	27,982
Juste valeur de l'actif net acquis	(23,747)
Goodwill	**4,235**

La juste valeur des actifs et passifs résultant de l'acquisition est la suivante :

	CHF '000
Espèces et créances sur les banques	83,540
Prêts et avances à la clientèle	140,040
Immeubles, installations et équipements	132
Autres actifs	941
Engagements envers les banques	(52,700)
Engagements envers la clientèle	(147,037)
Autres passifs	(1,169)
Actif net acquis	**23,747**

Le goodwill est attribuable au projet du Groupe visant à disposer d'une base permanente à Gibraltar.

DLFA

Le 9 août 2005, le Groupe a acquis 100% du capital-actions de Dresdner Lateinamerika Financial Advisors LLC de Dresdner Lateinamerika AG. L'objectif premier de cette acquisition était l'acquisition de relations clientèle. La société acquise a contribué au produit d'exploitation à hauteur de CHF 2,8 millions et au bénéfice net à hauteur de CHF 0.2 million pour la période du 9 août au 31 décembre 2005. La transaction a donné lieu à un goodwill de CHF 9.0 millions et à la reconnaissance d'un actif incorporel de CHF 9.0 millions, essentiellement composé de relations clientèle pour CHF 8.8 millions. Ce dernier a été calculé en utilisant un « discounted cash flow model » et est amorti sur une durée de 15 ans.

Détails de la juste valeur de l'actif net acquis, du goodwill et des actifs incorporels :

	CHF '000
Prix d'acquisition payé (en espèces)	17,263
Juste valeur de l'actif net acquis	(2,681)
Différence	**14,582**
Autres actifs incorporels (relations clientèle)	8,781
Autres actifs incorporels (clause de non-concurrence & licence)	174
Différence	5,627
	14,582
Goodwill (selon IAS 12.19&66 sur les passifs d'impôts différés sur actifs incorporels)	3,389
Total actifs incorporels (relations clientèle) et goodwill	**17,971**

La juste valeur des actifs et passifs résultant de l'acquisition est la suivante:

Espèces et créances sur les banques	1,444
Titres de placement	782
Immeubles, installations et équipements	940
Autres actifs	1,427
Autres passifs	(1,912)
Actif net acquis	**2,681**

EFG Eurofinancière d'Investissements S.A., Monaco
Le 25 novembre 2005, le Groupe a acquis 100% du capital-actions de sa société soeur Eurofinancière d'Investissements SA de Private Financial Investments Holding Limited, une filiale de EFG European Financial Group, Genève. L'objectif premier de cette acquisition par le Groupe était d'établir une présence à Monaco et de développer sa clientèle. La société acquise a contribué au bénéfice net à hauteur de CHF 0.1 million pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2005. Le résultat local statutaire pour l'ensemble de l'exercice 2005 était de CHF 0.8 million. Comme cette opération était une « transaction sous contrôle commun », elle a été exemptée de l'application de la norme IFRS3 sur les regroupements d'entreprises. Par conséquent, la différence entre la valeur (comptable) précédente des actifs nets acquis et le prix d'acquisition a été enregistrée sans les fonds propres en déduction des Autres réserves.

	CHF '000
Prix d'acquisition:	
prix d'acquisition payé (en espèces)	67,994
coûts directs liés à l'acquisition	155
Total du prix d'acquisition	68,149
Valeur comptable de l'actif net acquis	(30,589)
Différence	**37,560**

La valeur comptable des actifs et passifs résultant de l'acquisition est la suivante:

	CHF '000
Espèces et créances sur les banques	432,465
Prêts et avances à la clientèle	129,708
Titres de placement	17,763
Immeubles, installations et équipements	226
Actifs incorporels	183
Autres actifs	5,802
Engagements envers les banques	(4,281)
Engagements envers la clientèle	(539,254)
Autres passifs	(12,023)
Actif net acquis	**30,589**

EFG Private Bank Limited, London

Le 25 novembre 2005, le Groupe a acquis 100% du capital-actions de sa société soeur EFG Private Bank Limited de Private Financial Investments Holding Limited, une filiale de EFG European Financial Group, Genève. L'objectif premier de cette acquisition par le Groupe était d'établir une présence au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes et de développer sa clientèle. La société acquise a contribué au bénéfice net à hauteur de CHF 2.8 millions pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2005. Le résultat local statutaire pour l'ensemble de l'exercice 2005 était une perte de CHF 3.1 millions. Comme cette opération était une «transaction sous contrôle commun», elle a été exemptée de l'application de la norme IFRS3 sur les regroupements d'entreprises. Par conséquent, la différence entre la valeur (comptable) précédente des actifs nets acquis et le prix d'acquisition a été enregistrée dans les fonds propres en déduction des Autres réserves.

	CHF '000
Prix d'acquisition:	
prix d'acquisition payé (en espèces)	294,332
coûts directs liés à l'acquisition	1,805
Total du prix d'acquisition	296,137
Valeur comptable de l'actif net acquis	(161,837)
Différence	**134,300**

La valeur comptable des actifs et passifs résultant de l'acquisition est la suivante:

	CHF '000
Espèces et créances sur les banques	631,804
Prêts et avances à la clientèle	1,581,645
Titres de placement	828,182
Instruments financiers dérivés	4,254
Actifs incorporels	25,931
Immeubles, installations et équipements	8,579
Autres actifs	41,981
Engagements envers les banques	(764,631)
Engagements envers la clientèle	(2,068,041)
Instruments financiers dérivés	(7,273)
Autres emprunts	(69,906)
Autres passifs	(50,688)
Actif net acquis	**161,837**

Bank von Ernst (Liechtenstein) AG

Le 30 novembre 2005, le Groupe a acquis 100% du capital-actions de Bank von Ernst (Liechtenstein) AG de Coutts Bank von Ernst Ltd. L'objectif premier de cette acquisition était d'établir une présence au Liechtenstein et de développer sa clientèle. La société acquise a contribué au bénéfice net à hauteur de CHF 0.9 million pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2005. Le résultat local statutaire pour l'ensemble de l'exercice 2005 était de CHF 6.1 millions. La transaction a donné lieu à un goodwill de CHF 34.7 millions et à la reconnaissance d'un actif incorporel (relations clientèle) de CHF 13.0 millions. Ce dernier a été calculé en utilisant un « discounted cash flow model » et est amorti sur une durée de 15 ans.

Détails de la juste valeur de l'actif net acquis et du goodwill :

	CHF '000
Prix d'acquisition :	
prix d'acquisition payé (en espèces)	66,501
prix d'acquisition différé	13,492
coûts directs liés à l'acquisition	125
Total du prix d'acquisition	80,118
Juste valeur de l'actif net acquis	(33,835)
Différence	**46,283**
Autres actifs incorporels (relations clientèle)	13,000
Différence	33,283
	46,283
Goodwill (selon IAS 12.19&66 sur les passifs d'impôts différés sur les actifs incorporels)	1,430
Total actifs incorporels (relations clientèle) et goodwill	**47,713**

La juste valeur des actifs et passifs résultant de l'acquisition est la suivante :

	CHF '000
Espèces et créances sur les banques	229,716
Prêts et avances à la clientèle	132,226
Immeubles, installations et équipements	783
Actifs incorporels	80
Autres actifs	7,943
Engagements envers les banques	(114,510)
Engagements envers la clientèle	(210,501)
Autres passifs	(11,902)
Actif net acquis	**33,835**

Tests de dépréciation

Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie identifiées pour chaque acquisition effectuée jusquà la date du 31 décembre 2005. Les valeurs portées au bilan ont été comparées aux valeurs recouvrables, lesquelles sont calculées sur la juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions prévalant entre tierces parties, après déduction des coûts de de vente. Comme la juste valeur diminuée des coûts de vente nette était supérieure aux valeurs portées au bilan de chaque unité génératrice de trésorerie, il n'a pas été nécessaire de procéder à l'estimation de la valeur d'utilité.

Les valeurs attribuées aux unités génératrices de trésorerie avec goodwill ou actifs incorporels sont les suivantes:

	31 décembre 2005 Goodwill CHF '000	31 décembre 2005 Actifs incorporels CHF '000	31 décembre 2005 Total CHF '000
Derivatives Structured Asset Management unit (« DSAM »)	142,100	2,869	144,969
Banque Edouard Constant	76,300		76,300
Bank von Ernst (Liechtenstein) AG	34,713	12,915	47,628
Chiltern Wealth Management Limited	16,324	6,265	22,589
Dresdner Lateinamerika Financial Advisors	9,230	8,887	18,117
BanSabadell Finance	16,142		16,142
Autres unités génératrices de trésorerie	17,553	952	18,505
Total des valeurs portées au bilan	**312,362**	**31,888**	**344,250**

Pour chacune de ces unités, les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base de la valeur d'actif net recouvrable et de l'actif incorporel/goodwill de transactions comparables (2 à 5% des actifs sous gestion). Deuxièmement, selon une approche PE (Price/earning) (multiple entre 7 et 15) basée sur des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Pour cette approche, les revenus de référence sont les plus récents (exercice précédent ou l'exercice se terminant au 31 décembre 2005).

La Direction estime que toute modification raisonnable des hypothèses à la base du calcul des valeurs recouvrables n'entraînerait pas de surévaluations dans le bilan. Toutefois, en ce qui concerne l'acquisition des activités de Derivatives Structured Asset Management (« DSAM »), le Groupe a convenu de payer en fonction des revenus futurs (earn-outs), afin de limiter les risques associés à l'opération. Le prix total comporte ainsi une part basée sur le coefficient d'earn-out, de sorte qu'il peut augmenter de manière significative suivant les revenus générés par l'entité acquise.

En conséquence, durant la période d'earn-out, l'évaluation du prix d'acquisition pourrait augmenter ou diminuer et les engagements vis-à-vis des vendeurs pourraient changer. En modifiant le montant de la transaction, un tel mécanisme influence à la hausse ou à la baisse la valeur des actifs incorporels et/ou goodwill au bilan. A la date de ce rapport, 43.35% du prix total estimé d'acquisition a été fixé. Les 56.65% restant du prix total d'acquisition sont relatifs à des futurs paiements estimés qui seront effectués durant les 6 prochaines années pour un montant égal au multiple fixe appliqués aux revenus attribuables à DSAM.

26. IMMEUBLES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

	Installations dans des locaux loués CHF '000	Meubles, équipements, et véhicules à moteur CHF '000	Matériel informatique CHF '000	Total des immobilisations corporelles CHF '000
Au 1er janvier 2004				
Valeur d'acquisition	16,071	3,420	8,315	27,806
Amortissements accumulés	(11,212)	(1,779)	(4,354)	(17,345)
Valeur comptable nette	**4,859**	**1,641**	**3,961**	**10,461**
Exercice se terminant au 31 décembre 2004				
Valeur comptable nette d'ouverture	4,859	1,641	3,961	10,461
Achats	4,184	1,432	4,450	10,066
Acquisition de filiale (note 25)	13	46	73	132
Charges de dépréciation pour la période de référence	(1,262)	(549)	(724)	(2,535)
Différences de change	(69)	(80)	(45)	(194)
Valeur comptable nette de clôture	**7,725**	**2,490**	**7,715**	**17,930**
Au 31 décembre 2004				
Valeur d'acquisition	10,824	5,507	11,792	28,123
Amortissements accumulés	(3,099)	(3,017)	(4,077)	(10,193)
Valeur comptable nette	**7,725**	**2,490**	**7,715**	**17,930**
Exercice se terminant au 31 décembre 2005				
Valeur comptable nette d'ouverture	7,725	2,490	7,715	17,930
Reclassifications / Transferts	172	(686)	514	–
Achats	2,645	946	1,448	5,039
Acquisition de filiales (note 25)	6,649	2,448	1,264	10,361
Charges de dépréciation pour la période de référence	(1,418)	(666)	(1,630)	(3,714)
Différences de change	70	83	50	203
Valeur comptable nette de clôture	**15,843**	**4,615**	**9,361**	**29,819**
Au 31 décembre 2005				
Valeur d'acquisition	26,960	16,990	24,792	68,742
Amortissements cumulés	(11,117)	(12,375)	(15,431)	(38,923)
Valeur comptable nette	**15,843**	**4,615**	**9,361**	**29,819**

27. AUTRES ACTIFS

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Comptes de régularisation	51,422	36,737
Actifs et passifs d'impôts différés, net (note 12)	739	17,383
Autres actifs	17,594	10,190
Total	**69,755**	64,310

28. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

Engagements envers les banques à vue	55,800	66,937
Engagements envers les banques à terme	373,077	121,983
Total	**428,877**	188,920

29. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTÈLE

Comptes courants et épargne	2,113,265	1,429,974
Dépôts à terme	5,598,336	1,755,287
Total	**7,711,601**	3,185,261

30. TITRES DE CRÉANCE ÉMIS ET AUTRES EMPRUNTS

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Titres de créance émis		
emprunt subordonné de 100 millions d'euros déduit des parts détenues par des compagnies du Groupe	148,355	154,729
Autres emprunts		
emprunt subordonné	31,106	50,601
Total des titres de créance émis et autres emprunts	**179,461**	205,330

Répartition des engagements selon l'échéance contractuelle et le taux d'intérêt fixe/ flottant.

	31 décembre 2005 Echéance à moins d'1 an CHF '000	31 décembre 2005 Echéance entre 1 et 5 ans CHF '000	31 décembre 2005 Echéance à plus de 5 ans CHF '000	31 décembre 2005 Total CHF '000
Titres de créance émis				
note à taux variable, échéance 17.12.2013, taux moyen 3.1927 %	186		148,169	148,355
Autres emprunts				
emprunt subordonné, perpétuel, taux moyen de 2.25%	4		31,102	31,106
Total des titres de créance émis et autres emprunts	**190**	**–**	**179,271**	**179,461**

	31 décembre 2004 Echéance à moins d'1 an CHF '000	31 décembre 2004 Echéance entre 1 et 5 ans CHF '000	31 décembre 2004 Echéance à plus de 5 ans CHF '000	31 décembre 2004 Total CHF '000
Titres de créance émis				
note à taux variable, échéance 17.12.2013, taux moyen 3.1439 %	204		154,525	154,729
Autres emprunts				
échéance perpétuelle, taux fixe 5.05 %	572		25,000	25,572
échéance perpétuelle, taux moyen 2.1843 %	29		25,000	25,029
Total des titres de créance émis et autres emprunts	805	–	204,525	205,330

31. AUTRES PASSIFS

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Engagements sur acquisitions	176,497	115,487
Comptes de régularisation	67,098	55,296
Engagements de retraites (note 32)	6,363	7,802
Absences rémunérées de courte durée	4,251	2,900
Autres passifs	62,876	9,161
Total des autres passifs	**317,085**	190,646

32. ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les montants portés au bilan pour les fonds de pension basés sur la primauté des prestations (note 2(n)(i)) sont les suivants:

	31 décembre 2005 Suisse CHF '000	31 décembre 2005 Iles Anglo-Normandes CHF '000	31 décembre 2005 Total CHF '000	31 décembre 2004 Suisse CHF '000
Valeur actuelle des engagements financés	126,055	5,292	131,347	116,068
Juste valeur des actifs du régime	(119,694)	(4,318)	(124,012)	(103,434)
	6,361	974	7,335	12,634
Valeur actuelle des engagements non financés	(972)		(972)	(4,832)
Pertes actuarielles non comptabilisées				
Coût des services passés non comptabilisé				
Solde en fin de période / d'exercice	**5,389**	**974**	**6,363**	7,802

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants:

Coût des services rendus au cours de la période	4,473		4,473	4,486
Coût financier	3,063	20	3,083	3,140
Rendement attendu des actifs du régime	(4,003)	(14)	(4,017)	(3,924)
Pertes actuarielles nettes comptabilisées durant l'exercice				
Coût des services passés				
Total inclus dans les charges de personnel (note 10)	**3,533**	**6**	**3,539**	3,702

Le mouvement des engagements portés au bilan est le suivant:

Au 1er janvier 2004	9,809
Charges portées au compte de résultat	3,702
Cotisations versées	(5,709)
Exercice se terminant le 31 décembre 2004	7,802
Au 1er janvier 2005	7,802
Acquisition de filiale	974
Charges portées au compte de résultat (Suisse)	3,533
Charges portées au compte de résultat (Iles Anglo-normandes)	6
Cotisations versées (Suisse)	(5,946)
Cotisations versées (Iles Anglo-normandes)	(6)
Exercice se terminant le 31 décembre 2005	**6,363**

Les principales hypothèses actuarielles posées sont les suivantes:

	31 décembre 2005 Suisse	31 décembre 2005 Iles Anglo-Normandes	31 décembre 2004 Suisse
Fin d'exercice:			
Taux d'escompte (p.a)	2.75%	4.80%	2.75%
Rendement attendu des actifs du régimes (p.a)	4.00%	5.82%	4.00%
Augmentation future des salaires (p.a)	1.00%	2.70%	1.00%
Augmentation future des pensions (p.a)	0.00%	2.80%	0.00%

33. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS

Le tableau suivant détaille le mouvement du capital-actions et des primes d'émission. Avant la scission de EFG Bank, la valeur nominale des actions de EFG Bank et celle des bons de participation « A » était de CHF 1'000.–. La valeur nominale des bons de participation « B » de EFG Bank était de CHF 15.–. Les actions et bons de participation de EFG Bank étaient entièrement libérés. Après la scission, la valeur nominale des actions nominatives de EFG International est de CHF 0.50 et la valeur nominale des bons de participations « B » est de CHF 15.–. Toutes les actions et bons de participation « B » émis par EFG International sont entièrement libérés.

Capital-actions	Avec droit de vote CHF '000	Sans droit de vote CHF '000	Propres actions Actions nom. CHF '000	Propres actions BdP A CHF '000	Propres actions BdP B CHF '000	Net CHF '000
Actions nominatives	53,610					53,610
Bons de participation « A »		2,800				2,800
Au 1er janvier 2004	**53,610**	**2,800**	**–**	**–**	**–**	**56,410**
Emission de bons de participation « B »		4,875				4,875
Rachat de bons de participation « A »				(2,800)		(2,800)
Vente de bons de participation « A »				680		680
Au 31 décembre 2004	**53,610**	**7675**	**–**	**(2,120)**	**–**	**59,165**
Emission de bons de participation « B »		1,125				1,125
Achat d'actions nominatives			(1,410)			(1,410)
Vente de bons de participation « A »				710		710
Achat de certificats fiduciaires EFG (*)					(72)	(72)
Vente d'actions nominatives			1,410			1,410
Annulation bons de participation « A »				1,410		1,410
Effets de la scission	(53,610)	(8,800)				(62,410)
Creation de EFG International	53,610	7,390				61,000
Echange d'actions	(53,610)	(7,390)				(61,000)
Emission de bons de participation « B »		6,000				6,000
Emission d'actions nominatives	73,335					73,335
Au 31 décembre 2005	**73,335**	**6,000**	**–**	**–**	**(72)**	**79,263**

33. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS (SUITE)

Primes d'émission	Avec droit de vote CHF '000	Sans droit de vote CHF '000	Propres actions Actions nom. CHF '000	BdP A CHF '000	BdP B CHF '000	Net CHF '000
Actions nominatives	53,790					53,790
Bons de participation « A »		12,100				12,100
Au 1er janvier 2004	**53,790**	**12,100**	**–**	**–**	**–**	**65,890**
Emission de bons de participation « B »		474,657				474,657
Rachat de bons de participation « A »				2,800		2,800
Vente de bons de participation « A »				8,697		8,697
Au 31 décembre 2004	**53,790**	**486,757**	**–**	**11,497**	**–**	**552,044**
Emission de bons de participation « B »		113,519				113,519
Achat d'actions nominatives			(26,090)			(26,090)
Vente de bons de participation « A »				10,100		10,100
Achat de certificats fiduciaires EFG (*)					(7,223)	(7,223)
Vente d'actions nominatives			24,718			24,718
Annulation bons de participation « A »				(1,410)		(1,410)
Effets de la scission	(53,790)	(628,807)				(682,597)
Création de EFG International		30,500				30,500
Emission d'actions nominatives	1,324,709					1,324,709
Au 31 décembre 2005	**1,324,709**	**1,969**	**(1,372)**	**20,187**	**(7,223)**	**1,338,270**

(*) Chaque certificat fiduciaire EFG représente un pro rata d'intérêts dans les bons de participation B émis par EFG International et un pro rata d'intérêts dans les actions de classe « B » émises par EFG Finance (Guernsey) Ltd.

33. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant détaille le mouvement selon le nombre d'actions émises par le Groupe :

Nombre d'actions	Actions nominatives	Actions nominatives	Bons de part. « A »	Bons de part. « B »	Propres actions Actions nom. et BdP « A »	Propres actions BdP « B »	
valeur nominale	CHF 1,000.–	CHF 0.50	CHF 1,000.–	CHF 15.–	CHF 1,000.–	CHF 15.–	Net
Au 1er janvier 2004	**53,610**		**2,800**				**56,410**
Emission de bons de participation « B »				325,000			325,000
Rachat de bons de participation « A »					(2,800)		(2,800)
Vente de bons de participation « A »					680		680
Au 31 décembre 2004	**53,610**	**–**	**2,800**	**325,000**	**(2,120)**	**–**	**379,290**
Emission de bons de participation « B »				75,000			75,000
Achat d'actions nominatives					(1,410)		(1,410)
Vente de bons de participation « A »					710		710
Achat de certificats fiduciaires EFG						(4,865)	(4,865)
Vente d'actions nominatives					1,410		1,410
Annulation bons de participation « A »					1,410		1,410
Effets de la scission	(53,610)		(2,800)	(400,000)			(456,410)
Création de EFG International	53,610		1,390	400,000			455,000
Echange d'actions	(53,610)		(1,390)	(400,000)			(455,000)
Emissions de bons de participation « B »				400,000			400,000
Emission d'actions nominatives		146,670,000					146,670,000
Au 31 décembre 2005	**–**	**146,670,000**	**–**	**400,000**	**–**	**(4,865)**	**147,065,135**
Valeur nominale, en CHF	1,000	0.50	1,000	15	1,000	15	
Capital-actions net, en CHF '000	**–**	**73,335**	**–**	**6,000**	**–**	**(73)**	**79,263**

34. AUTRES RÉSERVES

	Réserves légales CHF '000	Fonds propres IAS 39 CHF '000	Autres réserves CHF '000	Total CHF '000
Solde au 1er janvier 2004	1,600		44,101	45,701
Différences de change			(1,600)	(1,600)
Attribution aux réserves	2,910		37,000	39,910
Au 31 décembre 2004	**4,510**	**–**	**79,501**	**84,011**
Solde au 1er janvier 2005	4,510		79,501	84,011
Adoption des normes IAS 32 et 39 au 01.01.05		243		243
Répartition du bénéfice	950		13,000	13,950
Paiement de dividende préférentiel			(39,880)	(39,880)
Titres de placement disponibles à la vente				
variations nettes, juste valeur, net d'impôt		(1,643)		(1,643)
transfert au compte de résultat, net d'impôt		(107)		(107)
différence de change		146		146
Différence de change			4,872	4,872
Effets de la scission (*)	(5,460)		157,733	152,273
Création de EFG International			502,132	502,132
Effet des regroupements d'entreprises non soumis à l'IFRS 3			(171,860)	(171,860)
Au 31 décembre 2005	**–**	**(1,361)**	**545,498**	**544,137**

(*) Inclus des différences pour CHF 249 millions pour la première consolidation de EFG Bank suite à la scission.

35. CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS, FONDS ÉTRANGERS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Total des actifs CHF '000	Total des passifs CHF '000	Total des engagements conditionnels et hors bilan CHF '000
Au 31 décembre 2005			
Suisse	1,987,397	852,019	11,914
Europe U.E.	3,121,912	2,045,158	16,406
Reste de l'Europe	1,967,368	1,020,735	301,746
Amériques	1,719,627	2,854,713	124,039
Afrique, Asie & Océanie	2,023,157	1,964,484	66,472
	10,819,461	**8,737,109**	**520,577**
Au 31 décembre 2004			
Suisse	895,633	405,880	8,988
Europe U.E.	1,682,439	1,047,674	63,190
Reste de l'Europe	321,484	360,432	25,497
Amériques	593,895	1,116,361	42,316
Afrique, Asie & Océanie	1,076,563	928,173	26,036
	4,570,014	**3,858,520**	**166,027**

36. ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET HORS BILAN

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Engagements conditionnels:		
Garanties		
garanties émises en faveur de tiers	266,426	149,980
Autres engagements:		
Engagements irrévocables	254,151	16,047
	520,577	166,027

Procédures judiciaires

Selon la direction et les conseillers juridiques du Groupe, les résultats des procédures judiciaires pendantes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

37. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	4,401,034	2,985,144
Placements fiduciaires auprès de banques ou sociétés affiliées du groupe EFG Bank Group	47,007	597,617
Prêts et autres opérations fiduciaires	21,753	27,301
Total	**4,469,794**	3,610,062

38. SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Chaque secteur géographique propose des produits et services dans un environnement économique donné, avec des risques et rendements spécifiques. Le Groupe est subdivisé en quatre secteurs géographiques: la Suisse, l'Europe, l'Asie et les Amériques. L'analyse ci-dessous est basée selon le principe de la localisation opérationnelle.

31 décembre 2005	Suisse CHF '000	Europe (hors Suisse) CHF '000	Amériques CHF '000	Asie CHF '000	Eliminations CHF '000	Total CHF '000
Résultat du secteur	188,045	106,105	17,813	39,572	(13,126)	338,409
Résultat d'exploitation	50,177	77,547	1,499	8,849		138,072
Résultat avant impôts						138,072
Charge d'impôt						(17,178)
Résultat du Groupe après impôts						120,894
Résultat pour la période de référence						**120,894**
Au 31 décembre 2005 :						
Avoirs par secteur	5,207,215	8,608,262	29,207	2,383,066	(5,408,289)	10,819,461
Engagements par secteur	2,999,649	7,657,098	17,850	2,375,661	(4,313,149)	8,737,109

31 décembre 2004	Suisse CHF '000	Europe (hors Suisse) CHF '000	Amériques CHF '000	Asie CHF '000	Eliminations CHF '000	Total CHF '000
Résultat du secteur	174,787	26,017	13,554	28,092	(6,566)	235,884
Résultat d'exploitation	36,198	14,647	2,621	4,285		57,751
Résultat avant impôts						57,751
Charge d'impôt						(9,763)
Résultat du Groupe après impôts						47,988
Résultat pour la période de référence						**47,988**
Au 31 décembre 2004 :						
Avoirs par secteur	2,842,132	2,569,111	10,655	1,327,356	(2,179,240)	4,570,014
Engagements par secteur	2,136,496	1,964,211	2,152	1,323,616	(1,567,955)	3,858,520

39. RISQUE DE CHANGE

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de change au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004. Ce tableau montre les actifs et fonds étrangers du Groupe à leur valeur au bilan, répartis par devise.

31 décembre 2005	CHF	USD	EUR	GBP	Autres	Total
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	30,243	373	11,567	435	270	**42,888**
Bons du trésor et papiers monétaires	109,982	173,350	155,304	110	50,224	**488,970**
Créances sur les banques	985,508	1,774,602	614,291	194,204	175,854	**3,744,459**
Titres destinés au négoce	201	3,119	1,287	154	3,075	**7,836**
Instruments financiers dérivés	105,881					**105,881**
Prêts et avances à la clientèle	441,583	1,712,541	565,444	1,127,860	697,031	**4,544,459**
Titres de placement	80,726	633,258	695,271	23,987	899	**1,434,141**
Actifs incorporels	312,245	14,649	174	24,185		**351,253**
Immeubles, installations et équipements	17,284	1,021	235	8,663	2,616	**29,819**
Autres actifs	23,194	13,330	3,942	20,506	8,783	**69,755**
Total de l'actif	**2,106,847**	**4,326,243**	**2,047,515**	**1,400,104**	**938,752**	**10,819,461**
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	109,033	199,792	54,094	4,900	61,058	**428,877**
Instruments financiers dérivés	100,085					**100,085**
Engagements envers la clientèle	248,664	3,757,473	1,527,071	1,248,080	930,313	**7,711,601**
Titres de créance émis			148,355			**148,355**
Autres emprunts			31,106			**31,106**
Autres passifs	212,353	6,233	12,117	39,839	46,543	**317,085**
Total des fonds étrangers	**670,135**	**3,963,498**	**1,772,743**	**1,292,819**	**1,037,914**	**8,737,109**
Positions nettes au bilan	**1,436,712**	**362,745**	**274,772**	**107,285**	**(99,162)**	**2,082,352**
Positions nettes notionelles au bilan	13,092	(359,382)	111,541	79,374	142,291	**(13,084)**
Engagements conditionnels et hors bilan (note 36)	26,801	167,452	181,485	117,859	26,980	**520,577**

39. RISQUE DE CHANGE (SUITE)

31 décembre 2004	CHF	USD	EUR	GBP	Autres	Total
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	7,354	131	472	88	954	8,999
Bons du trésor et papiers monétaires	5,246	119,873	122,639		5,196	252,954
Créances sur les banques	48,470	1,087,759	440,794	115,852	79,349	1,772,224
Titres destinés au négoce	685	2,266	1,220	123	10,887	15,181
Instruments financiers dérivés	101,385					101,385
Prêts et avances à la clientèle	241,933	785,774	164,090	52,943	531,283	1,776,023
Titres de placement	37,105	11,204	335,212		7,562	391,083
Actifs incorporels	169,717				208	169,925
Immeubles, installations et équipements	16,132	227			1,571	17,930
Autres actifs	25,891	11,306	2,197	13	24,903	64,310
Total de l'actif	653,918	2,018,540	1,066,624	169,019	661,913	4,570,014
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	553	73,965	60,177	46,781	7,444	188,920
Instruments financiers dérivés	88,363					88,363
Engagements envers la clientèle	213,833	1,723,145	684,007	118,883	445,393	3,185,261
Titres de créance émis			154,729			154,729
Autres emprunts	50,601					50,601
Autres passifs	168,878	5,105	3,549	175	12,939	190,646
Total des fonds étrangers	522,228	1,802,215	902,462	165,839	465,776	3,858,520
Positions nettes au bilan	131,690	216,325	164,162	3,180	196,137	711,494
Positions nettes notionelles au bilan	(19,518)	(210,169)	104,314	(3,078)	141,671	13,220
Engagements conditionnels et hors bilan (note 36)	22,020	69,717	47,061	5,293	21,936	166,027

40. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Ce tableau montre les actifs et fonds étrangers du Groupe à leur valeur au bilan, répartis par échéance, la plus courte entre celle de la fixation des taux et celle du principal.

31 décembre 2005	Jusqu'à 3 mois CHF '000	3–12 mois CHF '000	1–5 ans CHF '000	Plus de 5 ans CHF '000	Ne portant pas intérêt CHF '000	Total CHF '000
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales					42,888	**42,888**
Bons du trésor et papiers monétaires	472,615	16,355				**488,970**
Créances sur les banques	3,691,297	16,374	33,620		3,168	**3,744,459**
Titres destinés au négoce					7,836	**7,836**
Instruments financiers dérivés					105,881	**105,881**
Prêts et avances à la clientèle	3,540,258	899,153	77,719	1,112	26,217	**4,544,459**
Titres de placement	659,054	673,564	71,379	16,623	13,521	**1,434,141**
Actifs incorporels					351,253	**351,253**
Immeubles, installations et équipements					29,819	**29,819**
Autres actifs					69,755	**69,755**
Total de l'actif	**8,363,224**	**1,605,446**	**182,718**	**17,735**	**650,338**	**10,819,461**
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	344,562	80,373	3,721	115	106	**428,877**
Instruments financiers dérivés					100,085	**100,085**
Engagements envers la clientèle	7,350,327	302,280	41,382		17,612	**7,711,601**
Titres de créance émis	148,169				186	**148,355**
Autres emprunts	31,102				4	**31,106**
Autres passifs					317,085	**317,085**
Total des fonds étrangers	**7,874,160**	**382,653**	**45,103**	**115**	**435,078**	**8,737,109**
Exposition au risque de taux d'intérêt au bilan	**489,064**	**1,222,793**	**137,615**	**17,620**	**215,260**	**2,082,352**
Expositions au risque de taux d'intérêt hors bilan	**8,201**	**(12,960)**	**(8,325)**	**–**	**–**	**(13,084)**

40. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUITE)

31 décembre 2004	Jusqu'à 3 mois CHF '000	3–12 mois CHF '000	1–5 ans CHF '000	Plus de 5 ans CHF '000	Ne portant pas intérêt CHF '000	Total CHF '000
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales					8,999	8,999
Bons du trésor et papiers monétaires	51,878	201,076				252,954
Créances sur les banques	1,772,224					1,772,224
Titres destinés au négoce					15,181	15,181
Instruments financiers dérivés					101,385	101,385
Prêts et avances à la clientèle	1,401,211	357,391	17,421			1,776,023
Titres de placement	30,504	322,712	35,934	1,146	787	391,083
Actifs incorporels					169,925	169,925
Immeubles, installations et équipements					17,930	17,930
Autres actifs					64,310	64,310
Total de l'actif	3,255,817	881,179	53,355	1,146	378,517	4,570,014
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	188,907	13				188,920
Instruments financiers dérivés					88,363	88,363
Engagements envers la clientèle	1,713,394	1,468,354	3,513			3,185,261
Titres de créance émis	154,729					154,729
Autres emprunts	25,029	25,572				50,601
Autres passifs					190,646	190,646
Total des fonds étrangers	2,082,059	1,493,939	3,513	–	279,009	3,858,520
Exposition au risque de taux d'intérêt au bilan	1,173,758	(612,760)	49,842	1,146	99,508	711,494
Expositions au risque de taux d'intérêt hors bilan	10,069	3,302	(151)	–	–	13,220

41. ÉCHÉANCES DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Les actifs et fonds étrangers répartis selon leur échéance contractuelle à compter de la date du bilan sont présentés ci-dessous.

31 décembre 2005	Jusqu'à 1 mois CHF '000	1–3 mois CHF '000	3–12 mois CHF '000	1–5 ans CHF '000	Plus de 5 ans CHF '000	Total CHF '000
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	42,888					**42,888**
Bons du trésor et papiers monétaires	259,073	213,542	16,355			**488,970**
Créances sur les banques	3,677,278	17,186	16,375	33,620		**3,744,459**
Titres destinés au négoce	7,836					**7,836**
Instruments financiers dérivés	105,881					**105,881**
Prêts et avances à la clientèle	2,151,536	1,408,257	905,664	77,890	1,112	**4,544,459**
Titres de placement	418,617	198,941	179,607	99,209	537,767	**1,434,141**
Actifs incorporels					351,253	**351,253**
Immeubles, installations et équipements					29,819	**29,819**
Autres actifs	69,755					**69,755**
Total de l'actif	**6,732,864**	**1,837,926**	**1,118,001**	**210,719**	**919,951**	**10,819,461**
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	131,878	212,770	80,393	3,721	115	**428,877**
Instruments financiers dérivés	100,085					**100,085**
Engagements envers la clientèle	6,488,155	908,579	304,587	10,280		**7,711,601**
Titres de créance émis		186			148,169	**148,355**
Autres emprunts		4			31,102	**31,106**
Autres passifs	134,225			182,860		**317,085**
Total des fonds étrangers	**6,854,343**	**1,121,539**	**384,980**	**196,861**	**179,386**	**8,737,109**
Non concordance dans les échéances	**(121,479)**	**716,387**	**733,021**	**13,858**	**740,565**	**2,082,352**

41. ÉCHÉANCES DE L'ACTIF ET DU PASSIF (SUITE)

31 décembre 2004	Jusqu'à 1 mois CHF '000	1–3 mois CHF '000	3–12 mois CHF '000	1–5 ans CHF '000	Plus de 5 ans CHF '000	Total CHF '000
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	8,999					8,999
Bons du trésor et papiers monétaires		51,878	201,076			252,954
Créances sur les banques	83,487	1,688,737				1,772,224
Titres destinés au négoce	15,181					15,181
Instruments financiers dérivés	101,385					101,385
Prêts et avances à la clientèle	252,621	1,148,590	357,391	17,421		1,776,023
Titres de placement	4,486	45,639	46,355	31,805	262,798	391,083
Actifs incorporels					169,925	169,925
Immeubles, installations et équipements					17,930	17,930
Autres actifs	64,310					64,310
Total de l'actif	530,469	2,934,844	604,822	49,226	450,653	4,570,014
Fonds étrangers						
Engagements envers les banques	132,907	56,000	13			188,920
Instruments financiers dérivés	88,363					88,363
Engagements envers la clientèle	1,628,409	84,985	1,468,354	3,513		3,185,261
Titres de créance émis	204				154,525	154,729
Autres emprunts	601				50,000	50,601
Autres passifs	67,357			123,289		190,646
Total des fonds étrangers	1,917,841	140,985	1,468,367	126,802	204,525	3,858,520
Non concordance dans les échéances	(1,387,372)	2,793,859	(863,545)	(77,576)	246,128	711,494

42. RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

31 décembre 2005	Suisse CHF '000	Etranger CHF '000	Total CHF '000
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	30,378	12,510	42,888
Bons du trésor et autres papiers monétaires acceptés	111,018	377,952	488,970
Créances sur les banques	1,320,498	2,423,961	3,744,459
Titres destinés au négoce	152	7,684	7,836
Instruments financiers dérivés	15,694	90,187	105,881
Prêts et avances à la clientèle	274,814	4,269,645	4,544,459
Titres de placement			
Détenus jusqu'à leur échéance		530,435	530,435
Disponibles à la vente	35,105	868,601	903,706
Actifs incorporels	173,989	177,264	351,253
Immeubles, installations et équipements	16,176	13,643	29,819
Autres actifs	9,573	60,182	69,755
Total de l'actif	**1,987,397**	**8,832,064**	**10,819,461**
Passif			
Engagements envers les banques	184,756	244,121	428,877
Instruments financiers dérivés	22,630	77,455	100,085
Engagements envers la clientèle	594,911	7,116,690	7,711,601
Titres de créance émis		148,355	148,355
Autres emprunts		31,106	31,106
Autres passifs	49,722	267,363	317,085
Total du passif	**852,019**	**7,885,090**	**8,737,109**
Fonds propres			
Capital-actions	79,263		79,263
Prime d'émission	1,338,270		1,338,270
Autres réserves et bénéfices reportés	581,671	83,148	664,819
Total des fonds propres	**1,999,204**	**83,148**	**2,082,352**
Total des fonds propres et du passif	**2,851,223**	**7,968,238**	**10,819,461**

42. RÉPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER (SUITE)

31 décembre 2004	Suisse CHF '000	Etranger CHF '000	Total CHF '000
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	8,258	741	8,999
Bons du trésor et autres papiers monétaires acceptés	13,316	239,638	252,954
Créances sur les banques	347,204	1,425,020	1,772,224
Titres destinés au négoce	6,602	8,579	15,181
Instruments financiers dérivés	81,878	19,507	101,385
Prêts et avances à la clientèle	171,501	1,604,522	1,776,023
Titres de placement			
Détenus jusqu'à leur échéance		263,384	263,384
Disponibles à la vente	53,937	73,762	127,699
Actifs incorporels	169,925		169,925
Immeubles, installations et équipements	14,459	3,471	17,930
Autres actifs	28,553	35,757	64,310
Total de l'actif	**895,633**	**3,674,381**	**4,570,014**
Passif			
Engagements envers les banques	27,520	161,400	188,920
Instruments financiers dérivés	79,980	8,383	88,363
Engagements envers la clientèle	227,854	2,957,407	3,185,261
Titres de créance émis		154,729	154,729
Autres emprunts		50,601	50,601
Autres passifs	70,526	120,120	190,646
Total du passif	**405,880**	**3,452,640**	**3,858,520**
Fonds propres			
Capital-actions	59,165		59,165
Prime d'émission	552,044		552,044
Autres réserves et bénéfices reportés	90,828	9,457	100,285
Total des fonds propres	**702,037**	**9,457**	**711,494**
Total des fonds propres et du passif	**1,107,917**	**3,462,097**	**4,570,014**

43. RÉSULTATS DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

Résultat de base par action		Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Résultat net pour la période		120,894	47,988
Montant pro-forma estimé sur dividende préférentiel		37,150	4,592
Résultat net attribuable aux actionnaires		83,744	43,396
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions	116,754	109,540
Résultat de base par action	CHF	0.72	0.40

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues comme propres titres. Dans le but de calculer le résultat par action, le montant pro-forma calculé sur le dividende préférentiel (6.5% jusqu'au 10 novembre 2005 et ensuite 3.788%) a été déduit du résultat net.

Il est à noter que ce calcul suppose que le dividende couvrant la période courant après le 10 novembre 2005 sera approuvé. Si cela ne devait pas être le cas, le résultat de base par action serait de CHF 0.74 pour 2005.

Résultat dilué par action		Au 31 décembre 2005 CHF '000	Au 31 décembre 2004 CHF '000
Résultat net pour la période		120,894	47,988
Montant pro-forma estimé sur dividende préférentiel		37,150	4,592
Résultat net attribuable aux actionnaires		83,744	43,396
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions	116,754	109,540
Résultat dilué par action	CHF	0.72	0.40

Il n'y avait pas sur 2004 ou 2005 d'options, warrants ou autres instruments financiers émis par EFG International et pouvant diluer le résultat par action. En conséquence, le calcul pour le résultat de base ou pour le résultat dilué par action est indentique pour chaque période. A partir de 2006, EFG International a adopté un plan de stock option qui affectera le calcul du résultat dilué par action dans le futur. Pour information, cf. la note no 45 relative au plan de stock option de EFG International.

Il est à noter que ce calcul suppose que le dividende couvrant la période courant après le 10 novembre 2005 sera approuvé. Si cela ne devait pas être le cas, le résultat dilué par action serait de CHF 0.74 pour 2005.

44. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES APPARENTÉES

31 décembre 2005	Groupe EFG CHF '000	Organes CHF '000
Actif		
Créances sur les banques	38,371	
Prêts et avances à la clientèle		17,832
Autres actifs		151
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	21,416	
Engagements envers la clientèle	183,147	28,209
Autres emprunts	30,106	
Autres passifs	529	
Résultat des opérations d'intérêt pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2005	2,528	223
Charges d'intérêts pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2005	(7,389)	(41)
Engagements conditionnels et hors bilan	9,277	52

31 décembre 2004	Groupe EFG CHF '000	Organes CHF '000
Actif		
Créances sur les banques	105,140	
Prêts et avances à la clientèle		20,723
Autres actifs	765	102
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	56,562	
Engagements envers la clientèle	14,889	11,806
Autres emprunts	50,601	
Autres passifs	5,004	93
Résultat des opérations d'intérêt pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2004	2,030	391
Charges d'intérêts pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2004	(2,592)	(59)
Engagements conditionnels et hors bilan	8,499	208

Font partie des organes: les membres du Conseil d'administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties apparentées (2004 : néant).

Rémunération de la Direction générale (y compris les membres du Conseil d'administration)

Pour la période 2005, les rémunérations versées aux membres de la Direction générale ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration se sont élevées à CHF 8'118'463 (total des rémunérations relatives à la période 2004: CHF 9'583'158)

45. STOCK OPTION PLAN

EFG International a adopté un plan d'options sur actions destiné aux collaborateurs et dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après le «plan d'options sur actions»). Les charges inscrites au compte de résultats couvrent les frais d'attribution au titre du plan d'options sur actions pendant la période de dévolution. Des suppositions sont faites concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période de dévolution de telle sorte qu'à la fin de cette période il n'y ait qu'une imputation pour les montants dévolus. Des options ayant été attribuées pour la première fois en 2006 en vertu du plan d'options sur actions, aucune charge n'a été enregistrée dans le cadre du plan d'options sur actions en 2005.

Le plan d'options sur actions a été adopté par le Conseil d'administration d'EFG International. Conformément aux dispositions du plan, le Conseil d'administration peut, sur la recommandation du comité de rémunération, octroyer des options aux collaborateurs faisant partie d'un des trois groupes suivants: (i) membres de la direction générale, (ii) membres de la direction et (iii) collaborateurs qui ne sont pas membres de l'une des deux catégories précédemment citées. Les membres de la direction générale doivent recevoir entre 50% au moins et jusqu'à 100% de leur bonus annuel sous forme d'options. Les membres de la direction peuvent quant à eux obtenir entre 25 et 50% de leur bonus en options, tandis que ce chiffre se monte à 25% pour les autres collaborateurs.

Le prix d'exercice est fixé par le Conseil d'administration à 66,67% du prix du marché des actions. Pour les options attribuées en 2006, le prix du marché des actions a été évalué à 38 CHF par action. La période de dévolution pour les options octroyées est de trois ans à partir de la date d'attribution. La période d'exercice pour les options commence cinq ans après la date d'attribution et se termine sept ans après cette dernière. Jusqu'à présent, environ 750 000 actions au total ont été octroyées en vertu du plan d'options sur actions.

46. INFORMATION RELATIVE AUX «EFG FIDUCIARY CERTIFICATES» EN CIRCULATION

En relation avec l'émission par la Banque de Luxembourg de EUR 400 millions de « EFG Fiduciary Certificates », émis en deux tranches de EUR 325 millions et EUR 75 millions, respectivement, en date des 10 novembre 2004 et 17 janvier 2005, la Banque de Luxembourg, sur une base fiduciaire, en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs, des « EFG Fiduciary Certificates », a acquis 400 000 bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des avoirs générant des revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poors, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

47. AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

	Au 31 décembre 2005 CHF million	Au 31 décembre 2004 CHF million
Genre d'avoirs de la clientèle sous gestion		
Dépôts	7,712	3,185
Dépôts fiduciaires	4,470	3,610
Obligations	7,903	3,349
Produits structurés	5,065	3,886
Actions	6,464	2,473
Fonds de placement EFG	984	726
Fonds de placement de tiers	5,270	2,765
Prêts	4,544	1,776
Autres avoirs de la clientèle	1,248	317
Actions EFG International bloquées	3,656	
Total des avoirs de la clientèle sous gestion	**47,316**	22,087
Total des avoirs de la clientèle sous administration	**6,471**	–
Total des avoirs de la clientèle sous gestion et administration	**53,787**	22,087

Les avoirs sous gestion sont constitués des valeurs détenues par des clients gérées par le groupe EFG International et comprennent des titres en dépôt, des placements fiduciaires, des dépôts et des avances à la clientèle, des fonds, des fonds de placements sous gestion, des avoirs de tiers en dépôt, des fonds de placement de tiers administrés par le groupe EFG International et des produits structurés développés et gérés par le groupe EFG International.

Les actifs sous administration sont des avoirs de trusts administrés par le groupe EFG International.

48. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Acquisition

Le 13 février 2006, le Groupe a annoncé qu'il avait conclu un accord en vue de l'acquisition de l'intégralité du capital-actions du gérant de fonds de « hedge funds » Capital Management Advisors (CMA) de ses fondateurs MM. Sabby Mionis et Angelos Metaxa. Basé aux Bermudes, CMA se concentre sur la gestion de fonds de « hedge funds » et la recherche relative aux « hedge funds ». Au 31 décembre 2005, CMA avait des actifs sous gestion pour approximativement CHF 2.1 milliards.

49. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2005, les membres du Conseil d'administration sont les suivants:

Jean Pierre Cuoni, Président

Emmanuel L. Bussetil

Spiro J. Latsis

Hugh Napier Matthews

Périclès Petalas

Hans Niederer

50. EXIGENCES DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Le Groupe est soumis à la surveillance consolidée de la Commission fédérale des banques (CFB). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les « International Financial Reporting Standards » (IFRS). Ci-dessous figurent les différences par rapport aux articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB), et les Directives d'établissement des comptes de la CFB.

(a) Titres de placement

Selon IFRS, les titres de placement disponibles pour la vente sont enregistrés à leur valeur économique. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des fonds propres (voir tableau « Variation des fonds propres consolidés ») jusqu'à la vente, remboursement ou toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible pour la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, auparavant enregistré dans les fonds propres, est porté au compte de résultat de l'exercice. Lors de la cession d'un titre disponible pour la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur au bilan, incluant tout gain ou perte non réalisé enregistré dans les fonds propres résultant d'une variation de valeur économique, est portée au compte de résultat de l'exercice.

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les baisses de valeur, ainsi que les gains ou pertes résultant de cessions, sont inclus dans les gains ou pertes sur autres titres de placement.

(b) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur valeur économique. Les changements de valeur économique sont reflétés dans le résultat des opérations de négoce.

En droit suisse, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe répondent aux conditions requises pour une comptabilisation en tant qu'instrument de couverture et sont inscrits au bilan à leur valeur économique (valeurs de remplacement négatives et positives brutes). Les changements de valeur économique sont comptabilisés de manière identique à celle appliquée aux instruments faisant l'objet de couverture.

(c) Goodwill et actifs incorporels

Autant en IFRS qu'en droit suisse, les goodwills et actifs incorporels résultant des acquisitions et fusions sont capitalisés au bilan.

Selon IFRS, les goodwills ne sont pas amortis mais testés pour réduction de valeur au moins une fois par année et sont reportés au prix d'acquisition déduits des pertes cumulées pour réduction de valeur. Par ailleurs, les actifs incorporels sont testés pour réduction de valeur quand un facteur pourrait indiquer que l'actif pourrait être dévalué. Les actifs incorporels sont reportés au prix d'acquisition déduits des pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, les goodwills et actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de six, sept ou dix ans. Par ailleurs, la valeur nette reportée des actifs incorporels est réévaluée annuellement. Toute réduction de valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au compte de résultat.

(d) Produits et charges extraordinaires

Selon IFRS, des produits et charges ne peuvent être qualifiés d'extraordinaires que s'ils se distinguent clairement des activités ordinaires et que si leur survenance est exceptionnelle.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de fautes ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou directement reliés aux activités principales de l'entreprise (p.ex. : gains réalisé sur la vente de participations mises en équivalence ou d'immeubles, installations et équipements) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

Rapport du réviseur des comptes consolidés
à l'Assemblée générale des actionnaires de
EFG International
Zurich

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (compte de résultat, bilan, tableau de variation des fonds propres, tableau des flux de fonds, et notes figurant aux pages 70 à 138) de EFG International pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

J.C. Pernollet C. Kratzer

Genève, le 5 avril 2006

EFG INTERNATIONAL
COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE
DE L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2005

COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

TABLE DES MATIÈRES

NOTES

COMPTE DE RÉSULTAT
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	Exercice se terminant au 31 décembre 2005 CHF '000
Produits		
Produits des intérets et revenus sur placements		925
Autres produits	13	6,232
Total des produits		**7,157**
Charges		
Charges d'intérêts		(4,152)
Charges de personnel		(5,932)
Charges d'exploitation		(630)
Amortissements		(4,999)
Charge d'Impôt		(250)
Total des charges		**(15,963)**
Résultat net de la période		**(8,806)**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	31 décembre 2005 CHF '000
Actif	
Créances envers des sociétés du Groupe	1,083,683
Comptes de régularisation	366
Autres actifs	188
Actif circulant	**1,084,237**
Participations	703,549
Créances subordonnées sur des sociétés du Groupe	144,825
Immobilisations corporelles	219
Frais d'établissement	47,386
Actif immobilisé	**895,979**
Total de l'actif	**1,980,216**
Passif	
Comptes de régularisation	1,892
Autres passifs	37
Fonds étrangers	**1,929**
Fonds propres	
Capital-actions	79,335
Réserve légale générale	1,405,625
Autres réserves	502,133
Résultat net de l'exercice	(8,806)
Fonds propres	**1,978,287**
Total du passif	**1,980,216**

Les états financiers de EFG International ont été établis conformément au Code suisse des obligations.

1. Engagements conditionnels
Il n'y a pas d'engagements équivalents.

2. Actifs mis en gages ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que les actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété
Aucun actif n'a été mis en gage, cédé en garantie ou fait l'objet de réserve de propriété.

3. Engagements découlant de contrats de leasing non portés au bilan
Il n'y a pas d'engagements équivalents.

4. Assurance incendie des immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles se montent à CHF 218,750.00 et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par EFG Bank pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 5,000,000.00

5. Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelles
Il n'y a pas d'engagements équivalents.

6. Titres de créance émis
Il n'y a pas d'engagements équivalents.

7. Participations
Les participations essentielles sont indiquées dans la note 24 (page 108) y relative dans les comptes annuels consolidés.

8. Dissolution de réserves latentes
Il n'existe pas de réserve latente.

9. Réévaluation des actifs à long terme
Aucun actif à long terme n'a été réévalué.

10. Actions propres détenues par la maison mère et les sociétés du Groupe
Au 31 décembre 4,865 Bons de participation « B » étaient détenus par une société du Groupe.

11. Capital-actions

	31 décembre 2005 CHF
146,670,000 actions nominatives à la valeur nominale de CHF 0.50	73,335,000
400,000 bons de participation « B » à la valeur nominale de CHF 15.–	6,000,000
Total capital-actions	**79,335,000**

12. Participants qualifiés

Au 31 décembre 2005, les participants qualifiés ou groupe d'ayant-droits, dont les droits de vote dépassaient 5% étaient les suivants:

	Nombre de titres	Droit de vote
EFG Bank European Financial Group, Genève	71,492,153	48.74%
Mr. Lawrence H. Howell	8,352,000	5.70%

13. Autres produits

	CHF '000
Les autres produits sont constitués de:	
Autres produits provenant des sociétés du Groupe	6,085
Autres produits	147
Total	**6,232**

Il n'y a pas d'autres informations requises par l'art. 663b du Code suisse des obligations.

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des actionnaires de
EFG International
Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de résultat, bilan, et notes figurant aux pages 142 à 145) de EFG International pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

J.C. Pernollet C. Kratzer

Genève, le 5 avril 2006

CONTACTS ET ADRESSES

Une empreinte globale : Notre présence dans le monde entier


Luleå
Stockholm
Helsinki
Göteborg
Malmö
Kristianstad
Birmingham
Guernsey
London
Jersey
Luxembourg
Switzerland: Zurich, Geneva, Valais
Liechtenstein
Monaco
Gibraltar
Dubai
Hong Kong
Taipei
Singapore
Jakarta

EUROPE

SUISSE

Zurich
EFG International
Bahnhofstrasse 14
8001 Zurich
Tél. +41 44 226 18 50
Fax +41 44 226 18 55
www.efginternational.com

EFG Bank
Bahnhofstrasse 16
P.O.Box 2255
8022 ZURICH
Tél. +41 44 226 17 17
Fax +41 44 226 17 26
www.efgbank.com

Genève
EFG Bank
26 Quai du Seujet
P.O. Box 2391
1211 Genève 2
Tél. +41 22 918 71 71
Fax +41 22 918 71 72

SIF Swiss Investment Funds SA
24 quai du Seujet, P.O. Box
1211 Genève 2
Tél. +41 22 918 73 88
Fax +41 22 918 73 89

Sion
EFG Bank
Rue de Lausanne 15
P.O.Box 2026
1950 SION 2
Tél. +41 27 327 77 77
Fax +41 27 327 77 70

Martigny
EFG Bank
Avenue de la Gare 8
P.O. Box 120
1920 MARTIGNY 1
Tél. +41 27 721 78 78
Fax +41 27 721 78 70

Crans-Montana
EFG Bank
Immeuble Le Mérignou
P.O.Box 163
3963 CRANS-MONTANA
Tél. +41 27 486 69 00
Fax +41 27 486 69 09

Verbier
EFG Bank
Immeuble La Datcha
P.O.Box 43
1936 VERBIER
Tél. +41 27 775 69 50
Fax +41 27 775 69 64

LIECHTENSTEIN

Vaduz
Bank von Ernst (Liechtenstein) AG
Egertastrasse 10
FL-9490 VADUZ
Tél. +423 265 53 53
Fax +423 265 53 63
www.bank-von-ernst.li

GRANDE-BRETAGNE

Londres
EFG Private Bank Limited
12 Hay Hill
London W1J 6DW
UK
Tél. +44 20 7491 9111
Fax +44 20 7872 3706
www.efgl.com

EFG Asset Management Limited
12 Hay Hill
LONDON W1J 6DW
Tél. 44 29 7491 9111
Fax 44 20 7872 3706

EFG Wealth Management Limited
12 Hay Hill
LONDON W1J 6DW
Tél. 44 20 7491 9111
Fax 44 20 7872 3676

EFG Platts Flello Limited
Grosvenor House
97 Broad Street
BIRMINGHAM B15 1AU
Tél. 44 121 248 4550
Fax 44 121 248 4549

ILES DE LA MANCHE

Jersey

EFG Offshore Limited
P.O.Box 641
1 Seaton Place
ST HELIER, JERSEY JE4 8YJ
CHANNEL ISLANDS
Tél. +44 01534 605 600
Fax +44 01534 605 605

Guernsey

EFG Private Bank
(Channel Islands) Limited
P.O. Box 629, EFG House
St. Julian's Ave., St Peter Port
GUERNSEY GY1 4PR
CHANNEL ISLANDS
Tél. +44 1481 730 859
Fax +44 1481 712 638

EFG Bank
P.O. Box 629, EFG House
St. Julian's Ave., St Peter Port
GUERNSEY GY1 4PR
CHANNEL ISLANDS
Tél. +44 1481 730 859
Fax +44 1481 712 638

GIBRALTAR

EFG Bank (Gibraltar) Ltd
1, Corral Road / P.O.Box 561
PMB 6314 GIBRALTAR
Tél. +350 40 117
Fax +350 40 110

LUXEMBOURG

EFG Bank (Luxembourg) S.A.
Villa Marconi, 14, Allée Marconi
Boîte postale 385
L-2013 LUXEMBOURG
Tél. +352 26 454 1
Fax +352 26 454 500

MONACO

EFG Eurofinancière
d'Investissements SAM
Villa Les Aigles
15 avenue d'Ostende
MC 98001 MONACO
Tél. +377 93 15 11 11
Fax +377 93 15 11 12

SUÈDE

Stockholm

EFG Investment Bank AB
Engelbrektsgatan 9-11
SE 114 32 STOCKHOLM
Tél. +46 8 459 64 00
Fax +46 8 662 21 50
www.efgib.com

Göteborg

EFG Investment Bank AB
Lilla Nygatan 2
41109 GÖTEBORG
Tél. +46 31 771 86 50
Fax +46 31 771 86 59

Malmö

EFG Investment Bank AB
Södergatan 26
21139 MALMÖ
Tél. +46 40 23 86 90
Fax +46 40 23 86 59

Luleå
EFG Investment Bank AB
Aurorum 2
977 75 LULEA
Tél. +46 920 754 10
Fax +46 920 754 09

Kristianstad
EFG Investment Bank AB
Tivoligatan 1
291 31 KRISTIANSTAD
Tél. +46 44 121 790
Fax +46 40 121 791

FINLANDE
Helsinki
EFG Investment Bank AB
Norra Esplanaden 25B
FI-00100 HELSINKI
Tél. +358 9 6689 320
Fax +358 9 6689 3220

MOYEN-ORIENT

Dubaï
EFG Bank
Dubai International Financial Centre
Gate Precinct Building 5
P.O. Box 506502
Dubaï
U.A.E.
Tél. +971 4 362 1144
Fax +971 4 362 1176

ASIE

Hong Kong
EFG Bank
41st Floor, Two Exchange Square
8 Connaught Place, Central
HONG KONG
Tél. +852 2298 3000
Fax +852 2298 3300

EFG Trust (HK) Limited
28/F Tesbury Centre
28 Queen's Road East
Wan Chai
HONG KONG
Tél. +852 3102 0882
Fax +852 2214 0141

Singapour
EFG Bank
1 Raffles Place
#42-00 OUB Centre
SINGAPORE 048616
Tél. +65 6438 2668
Fax +65 6438 1108

TAIWAN
Taipei
EFG Securities Investment
Consulting Co. Ltd.
Suite A-1, 14th Floor, Hung Tai Center
No. 168 Tun Hwa North Road
TAIPEI
TAIWAN
Tél. +886 2 8175 0666
Fax +886 2 2718 1280

LES AMÉRIQUES

Miami
EFG Capital International Corp
777 Brickell Avenue
Suite 1150
MIAMI, FL 33131
Tél. +1 305 777 2400
Fax +1 305 777 2600
Nouvelle adresse à partir du 1er juillet 2006 :
701 Brickell Avenue 9th Floor
Miami, FL. 33131

New York
EFG Capital International Corp.
780 Third Avenue, Suite 4701
NEW YORK, NY 10017
Tél. +1 212 753 5700
Fax +1 212 753 5770

ARGENTINE
Buenos Aires
EFG Bank
Torre Madero
Avenida Madero No 942, Piso 16
C1106ACW BUENOS AIRES
Tél. +54 11 4878 3220
Fax +54 11 4878 3228

BAHAMAS
Nassau
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd
East Bay Street, P.O. Box SS-6289
NASSAU
Tél. +1 242 502 5400
Fax +1 242 502 5428

BERMUDES
Hamilton
C.M. Advisors Limited
Wessex House, 45 Reid Str.
Hamilton
HM12 BERMUDA
Tél. +1 441 295 59 29

PEROU
Lima
EFG Asesores Financieros (Peru)
Calle Amador Medina Reina 259
Of. 501, San Isidro
LIMA 27
Tél. +511 212 5060
Fax +511 422 9769

VÉNÉZUELA
Caracas
EFG Bank
Edificio Bancaracas
Av. San Felipe con Segunda Transversal
Piso 9, Plaza la Castellana
CARACAS 106
Tél. +58 212 2654815
Fax +58 212 2652918

ENONCÉS PRÉVISIONNELS

Ce Rapport Annuel contient des énoncés qui sont, ou peuvent être considérés comme étant, des énoncés prévisionnels. Dans certains cas, ces énoncés prévisionnels peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie spécifique à des prévisions. Ces énoncés prévisionnels comprennent tous des éléments qui ne sont pas des faits historiques. Ils apparaissent dans un certain nombre d'endroits dans le cadre de ce Rapport Annuel, y compris les déclarations concernant nos intentions, nos convictions ou nos attentes actuelles s'agissant, entre autres, des résultats opérationnels, de la condition financière, des liquidités, des perspectives, de la croissance, des stratégies et de la politique de dividendes et des industries dans lesquelles nous sommes actifs.

De par leur nature, les énoncés prévisionnels impliquent des risques connus et inconnus et des incertitudes puisqu'ils se réfèrent à des événements, et dépendent de circonstances, qui peuvent ou ne peuvent pas arriver dans le futur. Les énoncés prévisionnels ne sont pas des garanties de performances futures. Les investisseurs potentiels ne devraient pas accorder une fiabilité indue à ces énoncés prévisionnels.

Beaucoup de facteurs peuvent entraîner une différence substantielle de nos résultats opérationnels, de notre condition financière, de nos liquidités et du développement des industries dans lesquelles nous sommes actifs par rapport à ceux exprimés ou insinués par les énoncés prévisionnels contenus dans ce Rapport Annuel. Ces facteurs comprennent entre autres (i) la performance des investissements ; (ii) notre capacité à retenir et recruter des responsables clientèle (« client relationship officer ») de premier ordre ; (iii) les facteurs gouvernementaux, comprenant les coûts de respect des règles et l'impact des changements réglementaires ; (iv) notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie d'acquisition ; (v) l'impact des fluctuations sur les marchés des capitaux globaux ; (vi) l'impact des taux de change des devises et les fluctuations des taux d'intérêt ; et (vii) les autres risques, incertitudes et facteurs inhérents à nos affaires.

EFG International ne saurait en aucun cas être dans l'obligation de mettre à jour ou modifier ces énoncés prévisionnels que ce soit en raison d'une information nouvelle, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, et rejette d'ores et déjà expressément toute responsabilité à cet égard.

IMPRESSUM

CONCEPT ET DESIGN Mifflin-Schmid Design, Zurich
IMPRESSION Jean Genoud SA, Le Mont-sur-Lausanne
Ce Rapport annuel est disponible également en allemand et en anglais.

CONTACTS

ADRESSE
EFG International
Bahnhofstrasse 14
P.O.Box 2255
8001 ZURICH
Téléphone +41 44 226 18 50
Fax +41 44 226 18 55
www.efginternational.com

INVESTOR RELATIONS
Téléphone +41 44 212 73 77
investorrelations@efginternational.com

MEDIA RELATIONS
Téléphone +41 44 212 73 87
mediarelations@efginternational.com